



SFM

Swiss Forum for Migration
and Population Studies

SFM Studies #67f

Denise Efonayi-Mäder et Didier Ruedin

Ont contribué à cette étude :
Mélanie-Evely Pétrémont, Noémi Michel
et Rohit Jain

Etat des lieux du racisme anti-Noir·e en Suisse

Etude exploratoire à l'attention du
Service de lutte contre le racisme (SLR)

Octobre 2017



unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Mandant

Service de Lutte contre le racisme (SLR)

Auteur·e·s

Denise Efonayi-Mäder et Didier Ruedin

Ont contribué à cette étude : Mélanie-Evely Pétrémont, Noémi Michel
et Rohit Jain

© 2017 SFM

ISBN 10 : 2-940379-62-9

ISBN 13 : 978-2-940379-62-0

1	Introduction	5
1.1	Objectifs de l'étude	5
1.2	Cadre conceptuel et terminologie	6
2	Plan de recherche et méthodes	13
2.1	Analyse secondaire de littérature et de données	13
2.2	Entretiens d'expert_e_s	13
2.3	Focus groups	14
2.4	Triangulation des résultats	15
2.5	Défis rencontrés et limites	15
3	Appréciation générale de l'expérience du racisme	17
3.1	Perceptions contrastées	17
3.2	Quelle spécificité du raN ?	18
4	Expressions principales	23
4.1	Agressions et autres atteintes ou contrôles physiques	23
4.2	Discriminations situationnelles ou institutionnelles	25
4.3	Expressions de dégoût, injures, insultes et autres stigmatisations	26
4.4	Moqueries, plaisanteries	28
4.5	Mise à l'écart, rejet et refus de contact	28
5	Domaines concernés	31
5.1	Espaces publics et administrations	31
5.2	Domaine du travail	32
5.3	L'école et la formation	35
5.4	Logement	37
5.5	Autres domaines	37
6	Caractéristiques sociales associées aux expériences racistes	39
6.1	La question du genre	39
6.2	Nuances de teint ou la question du „colorisme“	41
6.3	Simplement d'ici	42
6.4	Milieus socio-économiques	42
6.5	La question de l'asile	43
7	Evolution et occurrences	45
7.1	Contextes de vie : ville – campagne	46
7.2	Régions linguistiques et autres pays	47
8	Racisme institutionnel et aspects structurels	51
8.1	Actions policières et politiques	51
8.2	Rôle des médias et symboles publics	53
9	Manières de faire face	57
9.1	Stratégies individuelles	57
9.2	Agir collectif	58
9.3	Centres de soutien et cadre juridique	60
10	En guise de conclusion	63
11	Références bibliographiques	69
12	Annexes (Analyse du rapport du CRAN 2015 ; guide d'entretien)	73

Abréviations

BWC	Black Women's Centre
CAT	Comunità Africana del Ticino
CDAS	Conseil diaspora africaine de Suisse
CDSH	Centre suisse de compétence pour les droits humains
cfD	Christlicher Friedensdienst
CFR	Commission fédérale contre le racisme
CRAN	Carrefour de lutte contre le racisme anti-Noir en Suisse
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants
MuReDiN	Mouvement de respect et de dignité du Noir
RaN	Racisme envers les personnes noires
SFM	Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population
SLR	Service de lutte contre le racisme
UPAF	Université populaire africaine

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement les spécialistes rencontrés en entretiens individuels, pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos nombreuses questions.

- Blézon Georges, Mouvement pour le respect et la dignité du Noir (MuReDiN), Lausanne
- Longchamp Kabeta, Marie José, Comunità Africana del Ticino (CAT), Lugano/La Chaux-de-Fonds
- Leite Theodora, Christlicher Friedensdienst (cfD), Berne
- Meierhofer-Mangeli Zeedah, Black Women's Centre (BWC), Zürich
- Mutombo Kanyana, Carrefour de réflexion et d'action contre le raN (CRAN), UPAF, Genève
- Mwako-Ngango Gilbert, Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), Lausanne
- Pinto de Magalhães Second@s Plus Suisse, Berne
- Ugochukwu, Celeste Conseil diaspora africaine de Suisse (CDAS), CFR, Berne

Nos remerciements vont également aux participant_e_s des quatre *focus groups*, pour leurs contributions éclairantes. Nous souhaitons leur exprimer notre reconnaissance particulière pour la confiance dont elles/ils ont fait preuve à notre égard, nous permettant d'aborder des sujets parfois douloureux et très personnels. Merci aux participant_e_s pour leur engagement et leur qualité d'écoute réciproque sans lesquelles nous n'aurions pas pu mener cette recherche à bien.

Enfin nous remercions chaleureusement les représentant_e_s du mandant, Michele Gallizia et Eva Wiesendanger qui était notre interlocutrice principale : elle nous a soutenus tout au long de l'étude, répondu à moult interrogations, établi des contacts et prodigué de précieux conseils. Un grand merci également à Joëlle Fehlmann pour sa relecture du texte et ses précieuses suggestions, ainsi qu'à Nadja Rinchetti pour son soutien à l'organisation des *focus groups*.

1 Introduction

Si nombre d'études traitent du racisme envers les personnes noires à l'échelle internationale, le phénomène a encore peu fait l'objet de recherches en Suisse (cf. 11. Références bibliographiques). La question a certes été abordée, sous différents angles, dans la littérature scientifique consacrée à des sujets proches. Aussi, des débats médiatiques attirent régulièrement l'attention sur des pratiques de profilage racial de la police ou d'autres incidents racistes. Il y a tout lieu de penser que la Suisse n'est pas moins concernée par le phénomène que d'autres pays européens, même si les modes d'expressions varient selon les contextes nationaux ou régionaux. Partant, le Service de lutte contre le racisme (SLR) de la Confédération a décidé de mandater des chercheur_e_s du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'Université de Neuchâtel (Denise Efionayi-Mäder, Rohit Jain, Didier Ruedin) ainsi que de l'Université de Genève (Noémi Michel et Mélanie Pétrémont) pour réaliser une étude exploratoire à ce sujet. A part Noémi Michel et Mélanie Pétrémont, les autres chercheur_e_s sont non-Noires au sens d'« Afro-descendant_e_s ». Selon une méthodologie élaborée de façon commune, l'équipe du SFM¹ a mené les entretiens en Suisse alémanique, tandis que celle de l'Université de Genève s'est occupée des interviews en Suisse romande et au Tessin. Cette dernière équipe a également procédé à l'analyse d'un inventaire de faits et d'actes racistes établi par le Carrefour de Réflexion et d'Action contre le Racisme anti-Noir (CRAN), qui a servi de base de référence pour élaborer les questionnaires des groupes focus et des entretiens d'expert_e_s. Cette association – cran.ch – œuvre depuis plus de quinze ans à la reconnaissance du racisme envers les personnes noires, à la fois en Suisse et au niveau international, et elle a nettement contribué à établir le terme de racisme anti-Noir_e (raN) que nous utilisons tout au long de notre étude (Lindemann 2014 ; Mutombo 2014).

1.1 Objectifs de l'étude

L'objectif de cette recherche est de cerner les manifestations et modalités du racisme anti-Noir_e en Suisse et de décrire les phénomènes qui y sont liés. Concrètement, il s'agit de saisir comment les personnes qui sont perçues – ou qui se perçoivent elles-mêmes – en tant que noires vivent le racisme à leur rencontre : à quels types d'expressions racistes font-elles face, dans quelles sphères de la vie, éventuellement de par qui, et comment réagissent-elles ? La perspective éémique est donc privilégiée, c'est-à-dire le point de vue des personnes étudiées et potentiellement concernées. Il s'agit d'un angle du phénomène qui a été encore moins thématiqué, en Suisse, que ses dimensions politiques, juridiques ou psychosociales (préjugés, stéréotypes majoritaires). Le but est aussi d'analyser, le cas échéant, l'existence de différences régionales ou géographiques en Suisse (entre régions linguistiques, régions urbaines versus rurales). S'agissant d'une étude qualitative et exploratoire, elle doit aussi permettre de dégager des questionnements pouvant faire l'objet de recherches futures.

L'objet de cette étude concerne explicitement le racisme en Suisse envers les personnes perçues ou se considérant comme noires que nous qualifions de raN, partant du principe qu'il s'agit

¹ Les focus groups en Suisse alémanique ont été co-moderés par Denise Efionayi-Mäder (blanche) et Rohit Jain ; ce dernier a des origines indiennes et a été perçu certains participant_e_s comme noir.

essentiellement de personnes afro-descendantes, selon la définition qu'en donne le groupe de travail d'experts de l'ONU² consacré à cette question :

“People of African descent may be defined as descendants of the African victims of the trans-Atlantic slave trade (...) Africans and their descendants who, after their countries' independence, emigrated to or went to work in Europe, Canada and the Middle East.”

Si initialement l'équipe de recherche avait également l'intention de mettre à jour d'éventuelles expériences différenciées selon l'origine d'autres continents, le physique ou d'autres caractéristiques des personnes rencontrées, il est apparu, assez rapidement au cours de la recherche, que pour se prononcer de manière concluante, un échantillon plus conséquent est sans doute indispensable.

Enfin, l'étude poursuit aussi un but pratique plus ponctuel qui consiste à fournir des informations de base pour la formulation de questions, pertinentes dans le contexte suisse, permettant de capter, par un sondage standardisé auprès de la population, les opinions et stéréotypes concernant les personnes noires, au sein de la population suisse. La finalité de cette démarche pratique a donné lieu à un rapport technique interne, qui propose des précisions concernant les manifestations du raN dans les sondages officiels³.

Note au lectorat pressé et plan du rapport :

Aux plus pressés d'entre nos lectrices et lecteurs, nous suggérons de faire l'impasse sur la section suivante (1.2) consacrée aux concepts et à la terminologie en lien avec l'étude ; elle peut être consultée ultérieurement. Le conseil s'applique également au chapitre 2, portant sur les méthodes de recherche mises en œuvre, qui n'est pas indispensable à la compréhension de la suite. En effet, les chapitres 3 à 10, axés sur la description de la situation et sur la discussion des résultats, se laissent appréhender, sans s'être au préalable fait maître des quelques éléments théoriques et méthodologiques mentionnés.

1.2 Cadre conceptuel et terminologie

Assumant le caractère exploratoire de la démarche, les chercheur_e_s ont opté pour une approche inductive et nécessairement descriptive, combinée à la prise en compte d'analyses préalables transformées en hypothèses de travail (cf. également annexes). En premier lieu, il s'agit, de rendre compte des manifestations du raN, telles que rapportées par les personnes concernées, sans toujours avancer des explications. Cette posture ne fait pas pour autant l'impasse sur quelques concepts facilitant l'analyse et parfois des interprétations, même si l'étude n'ambitionne pas d'élaborer les éléments d'un édifice théorique. Certaines expressions du raN observées seront présentées en référence à une grille de lecture qui s'inscrit dans une perspective critique de la race et de la

² Identification and definition of "people of african descent" and how racial discrimination against them is manifested in various regions - Working Paper prepared by Ambassador P.L. Kasanda (E/CN.4/2003/WG.20/WP.3). http://www2.ohchr.org/english/events/iypad2011/documents/Working_Group_on_African_Descent/2003_WGPAD_Session/Definition_of_People_of_African_Descent-PL_Kasanda.pdf, accédé le 17.05.17.

³ Ce but concerne, d'une part, l'adaptation du monitoring régulier Vivre ensemble en Suisse (VeS) et, d'autre part, de nouvelles questions pertinentes pour un module spécial d'approfondissement consacré à cette même thématique dans l'enquête omnibus intermédiaire de 2017 (OMN17).

postcolonialité, telle que développée initialement dans l'espace anglo-saxon et introduite, plus récemment, en Suisse.

Les **théories critiques de la race**, nées d'une rencontre entre le champ de la réflexion universitaire et l'action pour les droits humains, opèrent un déplacement de l'attention prêtée aux préjugés et attitudes intentionnellement racistes, vers des processus sociaux créateurs d'un racisme inscrit dans les relations et pratiques sociales, qui dépassent les volontés individuelles. Partant de la constatation que, malgré une législation permettant de garantir l'égalité formelle, de considérables inégalités de fait continuaient à caractériser les relations « raciales » au sein de la société américaine des années 70, des professeurs de droit – notamment Derrick Bell, mais aussi Alan Freeman et Richard Delgado – ont commencé à interroger les principes libéraux, méritocratiques et prétendument *colour-blind*, qui confortent des rapports de pouvoir établis en faveur de la population blanche, sans nécessairement s'appuyer sur des idéologies racistes ou comportements intentionnels. Ce courant de pensée prend en point de mire des dimensions structurelles du racisme inscrit dans le fonctionnement sociétal, au sein des institutions (juridiques, éducatives, administratives, policières, etc.) et dans les micro-agressions des interactions quotidiennes. Par la suite, l'approche a influencé d'autres disciplines, qui ont à leur tour inspiré le développement des théories critiques.

Ainsi, les **approches postcoloniales** constituent un apport majeur, insistant sur l'intérêt de comprendre les phénomènes de « racialisation »⁴ à partir de l'histoire de l'esclavage et du colonialisme. Les récits et expériences de celles et ceux dont le corps a été marqué du sceau de la différence « raciale » par l'Histoire globale représentent, pour les approches postcoloniales, des sources importantes de savoir et de contre-pouvoir. Si ce courant est encore relativement récent en Suisse, il a donné lieu à une série de recherches dans la lignée desquelles s'inscrivent des chercheur_e_s ayant contribué à cette étude (cf. Pétrémont & Michel en annexe).

Si les mécanismes historiques et structurels du racisme suscitent actuellement un intérêt dépassant de plus en plus les cercles d'initié_e_s, certains auteur_e_s plaident également pour un recentrage vers une acception plus restrictive, se focalisant davantage sur les aspects intentionnels et gérables des phénomènes racistes, permettant de dépasser un certain déterminisme structurel (Miles et Brown 2003 ; Pala 2010). Le débat reste ouvert et d'autant plus vif que les questions soulevées touchent de près à des enjeux politiques et moraux de premier ordre, qui influent inéluctablement sur le climat social de toute recherche dans ce domaine.

Selon les témoignages récoltés, la définition du raN qui a inspiré cette étude est assez largement partagée par les personnes rencontrées. Néanmoins, certaines d'entre elles font état d'une acception plus englobante, en se référant à d'autres personnes marquées par la différence « raciale » comme, par exemple, aux réfugié_e_s tamouls, qui étaient perçues, au début des années 1980, comme l'une des premières « collectivités noires » dans certaines localités, notamment en Suisse alémanique. On peut postuler que le raN concerne le racisme basé sur un ensemble de traits phénotypiques (couleur de peau, largeur du nez, des lèvres et texture des cheveux, etc.), renvoyant à une forme d'africanité

⁴ Nous suivons ici l'approche de Barot et Bird (2001: 613) qui appréhendent la racialisation comme phénomène qui « emphasizes aspects of corporeality and embodiment and of the violence done to bodies and psyches ».

imaginée, plutôt que sur l'origine, la nationalité ou le groupe ethnique, même si en réalité les différentes dimensions se superposent fréquemment. Il aurait été intéressant d'approfondir la question de savoir si et comment la population non-noire distingue les Afro-descendant_e_s par rapport à d'autres *people of colour* (POC), qui n'ont pas été interrogés dans le cadre de l'étude. Comme les thèmes abordés lors des entretiens étaient très nombreux, cet aspect n'a pas pu être éclairé davantage, d'autant moins que plusieurs interlocuteurs/trices disaient ne pas être en mesure de se prononcer à ce sujet. En revanche, nous avons cherché à savoir dans quelle mesure ils/elles percevaient ou concevaient une spécificité du raN face à d'autres types de racisme ou de xénophobie. Par la suite, l'abréviation « raN » se réfère en principe au racisme qualifié par les interlocuteurs/trices de racisme spécifique envers des personnes noires. Le terme de racisme (tout court) est indéterminé ou s'entend au sens plus large pouvant se référer à d'autres personnes, qu'elles soient migrantes ou non.

Fidèles à une approche compréhensive, nous avons tenté d'appréhender les acceptions des phénomènes de racisme amenées par nos interlocuteurs/trices plutôt que de proposer notre définition, à moins d'être interpellés à ce sujet. Sans entrer dans une véritable discussion des conceptions du racisme et des différentes typologies proposées par la littérature spécialisée, ce qui dépasserait le cadre de notre démarche, voici quelques éléments concernant nos acceptions des termes utilisés à titre de définitions de travail.

Par **racisme anti-Noir_e** (au niveau interindividuel), nous entendons une situation, un acte ou un événement par lesquels les individus qui sont perçus ou se considèrent comme noirs se sentent, en raison de leur couleur de peau ou autres traits phénotypiques, dénigrés, ridiculisés, exclus ou autrement discriminés, que ce soit en public ou en privé.

Si la construction sociale du racisme a varié au cours de l'histoire, sa forme contemporaine a été nettement influencée par la **théorie pseudo-scientifique des « races »**, développée au 18^e siècle, pourtant associé aux Lumières. Cette théorie postule l'existence d'une hiérarchie biologiquement fondée de catégories « raciales » considérées comme des entités déterminant les attributs et capacités des individus qui les composent. Les Africain_e_s noir_e_s sont placés au bas de l'échelle de ces catégories, à proximité du monde animal. La relation étroite entre le développement du capitalisme, de l'esclavage et de ce racisme « biologisant »⁵ incite à conclure à une instrumentalisation du raN pour justifier les rapports de domination capitaliste, à moins de postuler une causalité inverse qui suppose une antériorité du racisme à l'entreprise coloniale. Le débat n'étant pas tranché à cet égard, il est néanmoins largement admis que l'essor de l'esclavage a joué un rôle considérable dans le durcissement et la diffusion du racisme pseudo-scientifique, renvoyant à de présumés attributs corporellement décelables. Bien que cette théorie ait été réfutée, elle continue à influencer indirectement certains discours ou perceptions du phénomène.

Cette influence se retrouve dans le **racisme comme grille de lecture des corps**. D'après Stuart Hall (2013), la « race » renvoie à l'un des grands systèmes de classification de la différence prétendument biologique. Selon ce système, le « corps est un texte », l'auteur parle également de « signifiant flottant » pour désigner la « race »: « Nous regardons de plus en plus près ces

⁵ A l'instar des recherches de Dorlin (2005), on pourrait également inclure le sexisme moderne.

différences toutes fines, même quand elles sont minuscules, et quand notre système de classification semble fonctionner (...) nous nous mettons à faire toutes sortes de combinaisons: alors elle a plutôt un gros nez, des cheveux plutôt crépus, un postérieur relativement gros, donc on va la ranger là (...) nous sommes des lecteurs de la race. » A la suite de Frantz Fanon (cf. 2015), Hall (2013) avance que la « race » associe les corps à un schéma composé « d'histoire, d'anecdotes, de métaphores et d'images, et qui construit la relation qu'entretient le corps avec l'espace culturel et social qu'il occupe ». Le racisme renvoie ainsi aux pratiques de classification, de hiérarchisation et d'exclusion qui font appel à cette grille de lecture et qui s'ancrent dans l'histoire du colonialisme et de l'esclavage.

Racisme culturel (ou, selon certains auteurs, néo-racisme) : forme de racisme qui se présente davantage sous le couvert d'une valorisation de différences culturelles ou ethniques, sans référence biologique – voir même avec un rejet ostensible des différences biologiques –, mais tendant à naturaliser ces différences sous une forme essentialisée (figée, homogène). Certains auteur_e_s remettent en question de façon convaincante, la distinction opérée entre racisme « biologisant » et culturel, insistant sur le fait que tout racisme tend à entremêler précisément des éléments culturels, psychologiques et biologico-héréditaires (cf. Priester 2003). Toutefois, cette distinction a été évoquée par les personnes rencontrées et peut se révéler utile pour souligner différentes dimensions du racisme.

Racisme (au) quotidien (*everday racism*) : terme introduit par Essed (1991) qui désigne toutes sortes de questions ou de gestes récurrents, dont la répétition et l'accumulation ont pour effets des discriminations racistes. Dans sa définition, l'auteure ne s'intéresse pas aux motivations variées des agent_e_s du racisme, qui ont parfois été évoquées par des interlocuteurs/trices (ignorance, bêtise, ou intention raciste). Si pour les personnes qui en font l'objet, ce type d'attitudes est blessant par son caractère répétitif, il reste peu visible pour les personnes non marquées par la différence « raciale » qui n'en font pas l'objet. Ainsi la question sur les origines (d'où venez-vous ('vraiment')?) peut être autant motivée par une forme de curiosité que par la volonté consciente de l'assignation à une non-appartenance, voire une exclusion de la société dominante, mais la répétition de cette question a des effets d'exclusion et d'humiliation pour les personnes qui y sont exposées⁶.

Racisme sournois (voilé) : ce terme désigne des manifestations plus indirectes du racisme, qui vont parfois jusqu'à se présenter sous une forme (pseudo)positive (exotisme réducteur) d'un différentialisme culturel. Sans se référer à des catégories théoriques, certains de nos interlocuteurs/trices ont spontanément parlé de formes « subtiles », « hypocrites » ou « insidieuses » de racisme. Cette forme d'expression recoupe en bonne partie le racisme quotidien. Sous une acception plus étroite, certains auteur_e_s désignent par le terme de « subtil » des opinions pseudo-

⁶ On pourrait ajouter d'autres concepts tels que le racisme aversif (*aversive racism*) qui se réfère à un racisme situationnel de la part de personnes qui, sans en principe être hostiles aux minoritaires, ressentent une anxiété et un malaise par rapport au contact, ce qui les pousse à éviter l'interaction. Cette attitude peut être ressentie comme ambiguë en raison du désagrément palpable et du malaise des auteur_e_s (Kleinpenning et Hagendoorn 1993).

universalistes qui s'érigent notamment contre des revendications des Noir_e_s pour cacher un fond raciste⁷.

Racisme structurel/contextuel : se réfère principalement aux résultats – intentionnels ou non – de processus sociaux ou de politiques publiques qui vont à l'encontre de l'égalité des chances des Noir_e_s, voire même favorisent leur stigmatisation ou exclusion (Harris et Lieberman 2015). Certains mécanismes structurels ou pratiques peuvent déboucher sur des résultats lourds de conséquences négatives pour les Noir_e_s, par exemple, en termes d'accès au marché de l'emploi ou du logement, sans qu'ils soient motivés par des intentions ou attitudes (même inconscientes) du personnel de distinguer en fonction de la couleur de la peau (par exemple, si le revenu est un critère déterminant d'accès à une prestation et que les personnes noires sont largement surreprésentées dans des catégories à bas revenus).

Le concept du racisme structurel est souvent confondu avec celui de **racisme institutionnel**, qu'il est, à notre avis, utile de définir de manière plus étroite, en référence à l'acte ou aux procédures – conscientes ou non –, d'une institution traitant de manière différenciée certaines catégories de population, en fonction de la couleur de la peau ou d'autres critères qui y sont étroitement associés. Un exemple évoqué par nombre d'interlocuteurs/trices, perçu comme particulièrement humiliant et stigmatisant, concerne le *racial profiling* de la police. Un autre cas de figure renvoie aux discriminations à l'école, émanant d'enseignant_e_s animés par des préconceptions concernant les capacités des élèves, qu'elles soient intentionnelles ou inconscientes. Pour intervenir sur les politiques publiques, il est donc essentiel de connaître les mécanismes différenciés produisant un même résultat discriminatoire.

La notion de **racisme genré** se base sur la constatation qu'un autre système de rapports sociaux, basé sur le genre, interagit avec le racisme tout comme avec la stratification sociale, qui fondent les rapports de pouvoir au sein de la société. Ces systèmes d'organisations fonctionnent selon des logiques communes (de catégorisation, de hiérarchisation et d'essentialisation), qui se nourrissent et s'amplifient réciproquement dans leurs interactions, ce qui fait l'objet de l'analyse **intersectionnelle** (Crenshaw 1993 ; Lavanchy 2014 ; Schulz et Mullings 2006).

Une autre notion évoquée par des spécialistes concerne le **racisme sans « race »** (*raceless racism*), qui se développe dans un contexte réprouvant les références à la « race », dans l'espace public (El-Tayeb 2011). L'expression raciste n'en disparaît pas pour autant, mais s'exprime indirectement par le biais de références à la culture, à l'origine, la nation, la religion, etc. Pour plus de précisions, le lectorat peut se référer aux définitions fournies par Pétrémont & Michel (2016), présentées en annexe.

Les concepts évoqués servent essentiellement l'appréhension du phénomène tel qu'abordé lors des entretiens, menés avec des personnes d'horizons très divers, qui se disent concernées d'une manière ou d'une autre par le raN. Certaines sont familières de la littérature scientifique. Pour de plus amples précisions et discussions conceptuelles, nous renvoyons donc aux références de la

⁷ Cela concerne notamment certaines enquêtes américaines posant des questions qui permettent de rejeter des revendications garantissant l'équité pour la population noire, en termes de mesures positives (cf. Lashta et al. 2016).

bibliographie et aux manifestations (film, débats publics, ateliers scientifiques) organisées par différents organismes suisses ou internationaux actifs dans ce domaine. Dans les milieux universitaires et activistes (*advocacy*), les débats autour des définitions sont nombreux et sans doute nécessaires pour mieux appréhender l'ampleur des manifestations du raN. Comme le soulignent des témoignages récoltés au cours de l'étude, il demeure difficile de discuter du racisme anti-Noir_e en Suisse. En effet, le racisme a souvent pour effet de délégitimer la parole des personnes directement affectées. Des discussions parfois virulentes peuvent être provoquées par les protestations contre le racisme, exprimées par les Noir_e_s, nécessairement conscients du raN, et confronté-e-s- à des personnes non-Noir_e_s, souvent peu au fait des enjeux réels. De plus des controverses sont également suscitées par une confusion fréquente entre la dimension morale (ou idéologique) du racisme et les processus structurels qui le sous-tendent et dépassent les individus, indépendamment de leur appartenance.

2 Plan de recherche et méthodes

Les deux équipes impliquées dans l'étude ont essentiellement adopté trois méthodes de recherche : analyse de documents et de littérature, entretiens d'expert_e_s et entretiens collectifs (*focus groups*) avec des personnes concernées par le racisme anti-Noir_e_s (raN). L'étude s'inscrit dans une approche exploratoire et qualitative des sciences sociales.

2.1 Analyse secondaire de littérature et de données

Lors d'une première étape, les chercheuses de l'Université de Genève ont effectué une analyse d'un recueil de faits et d'actes de raN collectés par le CRAN : il s'agit principalement d'articles de presse et de témoignages récoltés par l'association ou ses partenaires, qui s'étendent sur la période en 2000 et 2014. Le triple objectif de l'analyse consistait à dégager les différentes formes d'expression du raN, à spécifier les modalités de leurs manifestations et, enfin, à déduire, le cas échéant, les dimensions spécifiques à la Suisse, ayant pour but d'orienter les prochaines étapes de l'étude, notamment élaboration des guides d'entretiens (cf. Petrémont & Michel 2016 en annexe).

Aucune analyse de littérature systématique n'a été entreprise, l'équipe ayant pu s'appuyer sur les compétences de plusieurs chercheur_e_s spécialisés dans le domaine en question. Au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, divers articles scientifiques et ouvrages internationaux ont été consultés, tandis qu'il n'existe que très peu de documents concernant la thématique dans le contexte suisse.

En outre, une revue des sondages et questionnaires portant sur le raN en Suisse a eu lieu dans le but de proposer des items adaptés au contexte dans les sondages de l'OFS (VeS et OMNI17⁸) évoqués en introduction.

2.2 Entretiens d'expert_e_s

Dans une première phase de la recherche, nous avons rencontré expert_e_s ou représentant_e_s du monde associatif, lors d'entretiens semi-directifs⁹ et confidentiels, qui ont duré en moyenne près de deux heures. Les huit interlocuteurs/trices ont été identifiées par le biais des adresses du mandant (SLR), de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) et des connaissances de l'équipe de recherche. Les mêmes canaux et le bouche-à-oreille ont également permis de recruter les participant_e_s aux entretiens collectifs (cf. 2.3 ci-dessous).

Les thématiques principales suivantes ont été abordées :

- activité associative et/ou professionnelle, profil et trajectoires des interlocuteurs/trices
- appréciation générale du phénomène et de ses expressions (types d'expressions de raN, domaines de vie) ;
- ampleur, évolution du phénomène, lieux et profils des auteurs/victimes ;
- vécu individuel, résilience, résistance (aussi collectives) et soutien aux victimes ;

⁸ Cf. note 3.

⁹ L'entretien semi-directif est une méthode d'interview qui repose sur un guide, élaboré en amont et qui couvre les grandes thématiques que l'on souhaite aborder, laissant néanmoins une assez grande liberté, tant à l'interviewé qu'à l'interviewer (Kaufmann 2011).

- stratégies collectives, institutions, prévention, facteurs aggravants et bonnes pratiques.

Si certaines personnes rencontrées sont des spécialistes du thème¹⁰, les autres ont également une large expérience pratique, scientifique ou politique, que ce soit dans le cadre professionnel ou associatif. Comme pour les participant·e·s au *focus groups*, nous avons veillé à retenir des femmes et des hommes de différentes villes et régions de Suisse (quatre en Suisse alémanique, trois en Suisse romande et une au Tessin), mais en raison du nombre relativement restreint d'entretiens, il a été difficile de varier systématiquement d'autres caractéristiques (âge, origine, etc.) des personnes en question (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Nombre et type d'entretiens

Entretiens d'expert_e_s	CH romande*	CH alémanique	Total
Femmes	1	2	3
dont migration à l'âge adulte	1	2	3
Hommes	3	2	5
dont migration à l'âge adulte	3	1	4
<i>Focus groups</i>	4	4	8
Femmes	5	6	11
dont migration à l'âge adulte	4**	1	5
Hommes	5	6	11
dont migration à l'âge adulte	1	4	5
	10	12	22
<i>Total</i>			30

* Y compris un entretien d'experte du Tessin. ** Dont une femme née en Suisse, ayant passé son enfance dans un autre pays.

Au total, 14 femmes et 16 hommes ont participé formellement à la recherche. En dehors de ces entretiens, des échanges plus brefs ont eu lieu lors de la prise de contact avec différentes personnes sollicitées qui n'étaient pas disponibles aux dates fixées, par exemple, pour les entretiens collectifs. Tous les interlocuteurs/trices manifestaient un intérêt pour les questions touchant au raN et en avaient déjà fait l'expérience personnellement. Une seule personne sollicitée ne souhaitait pas participer à la recherche, en raison de demandes similaires fréquentes et compte tenu qu'aucune indemnité, en dehors du défraiement des frais de voyage, n'était proposée pour les entretiens d'expert_e_s. Une autre personne a consenti à participer, malgré des réserves similaires. Plusieurs participant_e_s s'interrogeaient également sur les suites que connaîtra cette étude, notamment en termes de mesures pratiques permettant de lutter contre le raN.

2.3 Focus groups

Les « *focus groups* » sont des entretiens collectifs réunissant quatre à huit personnes débattant d'un sujet. La modération des discussions est assurée par les chercheur_e_s, à l'aide d'une grille thématique. A la différence d'une interview, il s'agit d'un échange entre plusieurs participant_e_s

¹⁰ A notre connaissance, le Collectif Afro Suisse, le CRAN, MuReDin et Sankofa sont actuellement les associations s'occupant spécifiquement de raN, ce qui n'exclut pas que d'autres s'en préoccupent ou participent à des activités dans ce domaine.

permettant la confrontation directe de différents avis. La durée des discussions, qui ont eu lieu à Berne et à Genève, était d'environ trois heures et demie en moyenne, une petite pause incluse. En raison du cadre plus rigide (date fixée, durée) et comme les personnes devaient se déplacer, une indemnité de participation était proposée.

Un groupe de discussion est en principe constitué en veillant à une certaine homogénéité pour faciliter la prise de parole, sans entraves hiérarchiques ou liées à l'appartenance socio-économique. Avec le souci d'approfondir l'intersection entre racisme et sexisme et partant de l'hypothèse que le raN se manifeste de manière différente selon le genre, nous avons décidé de former dans chaque région linguistique principale – romande et alémanique – un groupe de femmes et un groupe d'hommes¹¹. Ce *setting* de recherche, bien accueilli par l'ensemble des participant_e_s, s'est révélé favorable à la dynamique et au climat des discussions, même si à défaut de point de comparaison (groupes mixtes), il reste difficile de se prononcer de manière conclusive.

Les thèmes soulevés durant les discussions collectives ou individuelles (entretiens d'expert_e_s) ont suscité un grand intérêt. Plusieurs personnes ont souligné combien elles avaient apprécié l'occasion donnée de s'exprimer sur un sujet régulièrement évité ou abordé dans des situations stressantes ou désagréables. Il était flagrant de noter que pour les certains participant_e_s au *focus groups* cette prise de parole était réellement précieuse, et le besoin de réitérer l'expérience a été exprimé à plusieurs reprises.

2.4 Triangulation des résultats

Les entretiens de spécialistes et les discussions collectives étaient, après accord des participant_e_s, enregistrés et retranscrits de manière résumée, suivant la grille d'entretien. Enfin, nous avons procédé à la triangulation des données obtenues par les différents biais décrits, y compris l'analyse des articles de presse et témoignages recueillis dans le rapport du CRAN (cf. annexe). Pour ce faire, nous avons procédé à un codage thématique des transcriptions des entretiens individuels et collectifs. Les codes se fondent sur le guide d'entretien développé pour les entretiens.

2.5 Défis rencontrés et limites

Notons d'abord que la grande majorité des personnes contactées pour les entretiens s'est montrée particulièrement intéressée et coopérative. Toutes celles qui ont été consultées font état de comportements, de situations et d'attitudes racistes dont elles-mêmes et des proches ont fait l'objet ou y ont été impliqués. Il n'est pas à exclure que la participation à l'étude constitue un biais à cet égard, mais même parmi les personnes contactées qui n'ont pas pu ou voulu participer, personne n'a explicitement avancé l'argument de n'avoir jamais rencontré le phénomène. Quasiment tous les refus de participer étaient liés aux contraintes d'une planification relativement serrée (notamment pour les *focus groups* impliquant une date unique pour plusieurs personnes). D'éventuels biais systématiques liés au recrutement par une méthode dite boule de neige ont pu être minimisés grâce à la pluralité des portes d'entrées (listes disponibles auprès du SLR et de la CFR, contacts personnels de différents chercheur_e_s, bouche-à-oreille). Pour des raisons d'économie de la

¹¹ Pour des raisons budgétaires et de temps, il n'a pas été possible de prévoir un plus grand nombre d'entretiens collectifs.

recherche, le nombre d'entretiens individuels et collectifs n'a pas pu être étendu autant que souhaitable face à la palette relativement large des profils et des situations rencontrées, mais cette limite reste inhérente à une démarche exploratoire, qui consiste à indiquer des besoins d'approfondissement ultérieur. Dans le même ordre d'idées, les témoignages récoltés n'ont pas pu être confrontés à une perspective étique, c'est-à-dire extérieure au groupe étudié, n'ayant pas fait l'objet de notre étude. Dans ce domaine quelques données quantitatives issus de sondages récents existent (Longchamp et al. 2015 ; enquêtes VeS 2014/2016).

En l'absence de statistiques (ethniques) et en raison d'un nombre limité d'autres données concernant la population afro-descendante, il n'a donc pas été possible de confronter les témoignages récoltés à d'autres informations orales ou écrites, pour procéder à des vérifications. L'analyse du rapport du CRAN a néanmoins fourni des observations, confirmées par les témoignages récoltés.

3 Appréciation générale de l'expérience du racisme

Une constatation s'impose d'emblée lors des entretiens : toutes les personnes rencontrées ont fait l'expérience du racisme, plus ou moins régulièrement, et en sont marquées d'une manière ou d'une autre. Il s'agit manifestement d'un phénomène répandu et récurrent. Avant d'aborder ses expressions concrètes, notons que la plupart des interlocuteurs/trices sont animés par le souci de partager leur expérience et d'échanger avec d'autres personnes concernées au sein des *focus groups*. Néanmoins, certain_e_s manifestent également une attitude critique envers notre démarche et revendiquent des actions pour faire face au phénomène : une spécialiste considère qu'il est temps de prendre des mesures concrètes plutôt que de faire encore une étude, tandis qu'un autre interlocuteur considère également « que le savoir existe et qu'il est temps de le mettre en application ». Pourtant, peu d'études concernant le racisme subi existent à ce jour, du moins en Suisse, mais les personnes interviewées se réfèrent sans doute à une littérature internationale plus large ainsi qu'à leur propre expérience ou expertise.

3.1 Perceptions contrastées

L'opinion exprimée est révélatrice, car elle souligne combien, du point de vue de la population concernée, la nécessité d'agir relève de l'évidence. Cette attitude semble contraster avec celle de la population non noire, qui n'était pas prise en compte (interviews) dans le plan de la recherche.¹² Cependant, la plupart des spécialistes interviewés font remarquer que la question est largement minimisée et parfois banalisée, par exemple, parmi les travailleurs/euses sociaux en Suisse romande ou parmi les jeunes activistes intéressés par des questions post-migratoires¹³, qui considèrent spontanément qu'il s'agit d'un problème de luxe (« Luxusproblem »). L'attitude est très différente quand ces militant_e_s sont noir_e_s : même celles ou ceux qui n'ont effectué un travail systématique relatif à la question, comprennent l'importance de l'enjeu de par leur vécu. L'expérience directe, ou indirecte par le biais de la famille ou d'amis proches, semble donc décisive dans ce contexte, même si les sondages montrent qu'une proportion non négligeable de la population résidente reconnaît l'existence du racisme. En effet, selon une enquête récente, deux tiers des sondé_e_s résidant_e_s en Suisse (66%) considèrent que le racisme est un problème social sérieux, ce qui signifie aussi qu'un tiers n'est pas de cet avis.¹⁴

Comment expliquer ce décalage de perception ? Plusieurs personnes rencontrées pensent qu'une certaine méconnaissance ou indifférence par rapport au raN s'explique par le fait que le pays n'a pas connu de grands affrontements ou des manifestations anti-racistes à *large échelle*, malgré des protestations récurrentes. Elles évoquent la question sociale et le fait que la population noire – à l'instar d'autres collectivités migrantes – est moins fortement précarisée que dans d'autres pays européens. En effet, le phénomène est parfois associé à des banlieues françaises ou britanniques,

¹² Pour des raisons méthodologique et d'économie de la recherche.

¹³ Les membres de cette mouvance dite « postmigrantisch » en Suisse alémanique (et en Allemagne), issus ou non de la migration, insistent sur l'importance des transformations socio-culturelles liées aux enjeux migratoires (cf. Foroutan 2010).

¹⁴ Enquête OFS « Vivre ensemble en Suisse » 2016 : www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Population > Migration et intégration > Vivre ensemble en Suisse.

alors qu'en Suisse, les concentrations géographiques de minorités défavorisée visibles sont rares (Jain 2011). L'absence de connaissances de l'impact de l'histoire coloniale en Suisse¹⁵ et de volonté d'en débattre, ainsi que le nombre relativement restreint de personnes noires¹⁶ sont d'autres explications parfois avancées. Ces observations incitent à penser que le raN embarrasse considérablement la population non directement concernée (cf. Di Angelo 2011 sur la situation aux USA¹⁷). Ainsi, la question reste largement taboue et le débat est éludé à la fois par les individus et la plupart des institutions (Michel 2015).

Davantage qu'aux Etats-Unis, la question du racisme est en Suisse étroitement liée aux enjeux migratoires relativement récents. Ainsi, l'émergence, depuis la fin des années 1980, d'une population noire établie, a souvent été occultée par la dimension migratoire très débattue, dans le contexte d'un paysage d'immigration très hétérogène. Le fait que le *mainstreaming migration* n'implique pas automatiquement une prise de conscience des enjeux liés au raN a été souligné à plusieurs reprises. A titre d'exemples évoqués lors des entretiens, on peut citer le cas d'une mentore hautement qualifiée, ressortissante d'un pays de l'UE, qui ne souhaite pas s'occuper d'une jeune mentee noire, ou d'un responsable d'une œuvre d'entraide active auprès de migrant_e_s qui remet systématiquement en cause les compétences d'une conseillère sociale noire. La plupart des personnes interrogées sont de l'avis que le raN se retrouve dans des milieux très variés et traverse l'ensemble du spectre professionnel, voire même politique.

Comme le résume une des expertes, vivant depuis 30 ans en Suisse, il faut se rendre à l'évidence que ce sont d'abord les personnes blanches qui ont un problème avec différence « raciale », et non les Noir_e_s récoltant les difficultés qui en découlent (cf. Rushdie 1982)¹⁸, par exemple, en termes de non-reconnaissance à l'école ou dans le monde du travail. Le fait que le raN n'est pas un problème *des* personnes noires, comme on a parfois tendance à le présenter, mais de la majorité blanche, est partagé par plusieurs spécialistes. Un autre fait remarquer que le raN est souvent intériorisé par les Noir_e_s et qu'il s'agit d'un problème réciproque, car affectant le vivre-ensemble.

3.2 Quelle spécificité du raN ?

Il convient de noter que lors des entretiens, il n'a pas toujours été possible de clarifier précisément s'il était question de raN ou d'autres formes de racisme, pour plusieurs raisons qui sont liées. Les acceptions des deux termes peuvent varier de manière considérable d'une personne à une autre, tout

¹⁵ De nombreux documents et débats attestent que l'avis selon lequel la Suisse n'a pas été marquée par le passé colonial reste assez répandu de nos jours (Purtschert et al. 2012).

¹⁶ Il n'existe aucune enquête permettant de recenser le nombre de résident_e_s se considérant comme noirs en Suisse. Les statistiques existantes se basent exclusivement sur les nationalités – notamment africaines – de personnes migrantes, avec les biais que l'on peut imaginer (nationalités ne permettant pas d'extrapoler, personnes naturalisées ou issues d'unions mixtes, etc.). Il est néanmoins pertinent de considérer que seule une minorité assez restreinte des deux millions de ressortissant_e_s étrangers, et à fortiori des six millions de Suisse_esse_s, est concernée. Il est aussi raisonnable de penser que cette proportion est en augmentation.

¹⁷ L'auteure montre que nombre de personnes blanches préfèrent éviter la confrontation avec le thème du raN, qui suscite fréquemment un malaise teinté de colère, d'insécurité, de peur ou de culpabilité, tandis que les Noir_e_s tendent à s'abstenir de confronter les Blanc_he_s avec ce « stress racial », susceptible de se retourner contre Noir_e_s (DiAngelo 2011).

¹⁸ « [...] racism, of course, is not our problem. It's yours. We simply suffer from the effects of your problem ».

comme la question de principe de savoir s'il existe une spécificité du raN et en quoi elle consiste au niveau des motivations sous-jacentes et aussi des manifestations. Et si les spécialistes du racisme défendent généralement des positions élaborées, nourries de débats et de connaissances théoriques, d'autres personnes rencontrées n'ont pas forcément des notions conceptuellement réfléchies. Certaines d'entre elles considèrent, par exemple, que le raN est particulièrement prononcé entre Africain_e_s en Suisse ou ailleurs (Rwanda), même si on est amené à penser que les expériences citées ne sont pas forcément de même nature que le raN de la population blanche.

Malgré l'intérêt que la recherche, ainsi que nombre d'activistes y attachent, la question de la spécificité du raN apparaît comme relativement secondaire pour certaines personnes, tout en étant importantes pour d'autres. Il s'avère en tous les cas que ce sujet fait débat parmi les interlocuteurs/trices, sauf pour ce qui est de la visibilité des Noir_e_s : il s'agit là d'un aspect d'autant plus important pour ses membres qu'il leur est précisément impossible de passer inaperçus. Une personne interviewée résume de la façon suivante la situation, décrite par nombre d'autres répondant_e_s :

Quand tu es italien ce n'est qu'une origine. (CHR0X)

Racism is very present for a person whose skin is different. It is daily and in varying degrees. The challenge is not to do away with racism, but how to live with it! Migrants from the former East bloc countries are not immediately recognized unless they say their name. For darks skinned people it is so prevalent that even before you open your mouth somebody has made their minds up about you. (...) You can go into a shop and people speak to you as if you are stupid or deaf. (CHA04)

Tout se passe comme si, dans les relations, la perception de la couleur prenait complètement le dessus sur toute autre considération. Ainsi, des jeunes ayant grandi en Suisse, parlant la langue avec l'accent local, éprouvent parfois des difficultés à se faire comprendre par leur vis-à-vis qui leur répond en anglais ou en français. Si la visibilité ne concerne pas uniquement les personnes noires, elle est, dans leur cas, particulièrement prononcée ou, comme l'exprime une interlocutrice : « Déjà, nous faisons tache » (CHR02).

En outre, cette visibilité plus grande est associée à des images négatives, et selon maints témoignages, à un degré supérieur que pour d'autres *persons of colour*, asiatiques par exemple. La littérature parle aussi d'hypervisibilité corporelle s'accompagnant d'invisibilité sociale (Ellison 2010 ; Fanon 2015). Il s'agit d'un trait distinctif supplémentaire, relevé par bien des interlocuteurs/trices : les Noir_e_s sont davantage que d'autres minoritaires renvoyés à une différence dévalorisante qui les place tout en bas de l'échelle des statuts d'humains, c'est-à-dire à la limite du genre humain. Cette réaction largement irréfléchie, voire « inconsciente » comme le dit un interlocuteur, peut s'expliquer par l'intériorisation de l'histoire de l'esclavage et l'expérience coloniale, qui à son apogée permet de s'interroger si le Noir n'est pas, plutôt que d'être un autre homme, « un autre que l'homme » (Mbembe 2013: 112).

D'après notre travail exploratoire, ce sont donc principalement cette visibilité incontournable, la centralité du corps et l'intensité du rejet qui caractérisent la spécificité du raN, qui s'exprime souvent par une référence à l'animalité et l'invocation de l'odeur. Un spécialiste ajoute la particularité que le raN est, à l'instar du sexisme, internalisé par un mécanisme « d'auto-racisme » (« Les Noir_e_s sont acteurs de leur propre dépréciation. »). Sans être aussi affirmatives, d'autres

personnes reconnaissent avoir parfois des réflexes de raN, dont elles prennent conscience quand elles éprouvent, par exemple, une inquiétude de prendre le premier bus conduit par un chauffeur noir.

Tandis que sur la visibilité incontournable, les avis de nos interlocuteurs/trices convergent largement, les autres traits distinctifs font davantage l'objet de discussions : quelques migrant_e_s notamment font remarquer que la mauvaise odeur est un trait classiquement attribué à des personnes étrangères – ou paraissant étranges – et que les références à l'animalité sont des stratégies connues pour déshumaniser l'ennemi quel qu'il/elle soit. Sur l'intensité du rejet les avis sont également partagés.

En ce qui concerne la spécificité du raN, qui serait plus marqué chez nous, si on devait faire une pyramide du racisme, je ne suis pas sûr, en prenant l'intensité selon laquelle les gens le vivent, j'ai l'impression que celui qui est dirigé envers les gens de l'Est ou des Balkans est autant fort que celui qui s'adresse aux Noir_e_s. (CHR_FG02)

En raison du grand nombre de manifestations racistes abordées durant les entretiens, il n'a pas été possible d'approfondir la toile de fond de ces comparaisons et des opinions exprimées ; en outre, l'échantillon de personnes interviewées ne permet pas de tirer des conclusions définitives. Il reste que parmi les insultes évoquées, le nombre de témoignages faisant référence aux singes est tout de même frappant. Nous ne citerons que deux témoignages à titre d'exemples, qui rappellent aussi des dérapages connus du monde politique ou sportif, assimilant des personnalités connues directement à des singes (Christiane Taubira, ministre française, respectivement Mario Ballotelli, footballeur italien).

Allez danser avec les macaques dans la forêt, on n'a pas besoin de vous ici ! (CHR01)

Quand je sors et je signale à un type qui me drague, que je ne suis pas intéressée, il arrive souvent qu'il commence à proférer des insultes qui passent par le singe, la pute et d'autres qualificatifs plus improbables. (CHA_FG01)

La récurrence de l'imaginaire simien plaide, à l'instar des catégorisations pseudo-scientifiques des « races », en faveur de la thèse que le raN revêt une forme particulièrement stigmatisante par rapport à d'autres racismes ou manifestations xénophobes, ce qui rejoint l'analyse de plusieurs spécialistes rencontrés et se trouve largement étayé par la littérature postcoloniale (Michel 2014 ; Purtschert et al. 2012). Malgré ce constat, la composante de raN est parfois difficilement décelable en contexte migratoire, car des dimensions statutaires, xénophobes et politiques se superposent. Ainsi, la question de la spécificité du raN est souvent supplantée par une discussion plus générale de l'expérience de faits ou de situations racistes, liées à l'origine (nationale).

Pour citer un exemple concret : une jeune femme, élevée en Suisse par des parents originaires d'Afrique, dénonce le racisme fréquent subi de la part d'une clientèle principalement immigrée d'Afrique subsaharienne, qui – dit-elle – la blesse tout particulièrement. Cet exemple montre la prégnance de l'internalisation du racisme, particulièrement symptomatique du raN évoquée par un spécialiste ci-dessus. Dans le même ordre d'idées, plusieurs jeunes, issus de familles mixtes, désignent spontanément l'assignation à non-appartenance, écopée dans le pays d'origine du parent africain, par ce même qualificatif de raciste. Doit-on réellement dans ces cas parler de raN ou

avons-nous affaire à un racisme sociologiquement et psychologiquement différent, car les interprétations sont variables quant aux systèmes ou motifs racistes (plus ou moins organisés, politisés ou historisés) ? S'il restera difficile d'apporter une réponse globale et définitive à cette question, nous y reviendrons après avoir évoqué les manifestations concrètes et espaces d'expression du raN abordés dans le prochain chapitre.

4 Expressions principales

Les expériences de raN rapportées au cours de la recherche se déclinent sous de nombreuses facettes évoquées dans ce chapitre, qui aborde également les espaces de la vie quotidienne qui sont concernés. La majorité des témoignages mettent l'accent sur des expériences de racisme en tant qu'expression idéologique, se référant à une supériorité blanche, parfois explicite et assumée par les auteur_e_s, mais également souvent intériorisée et inconsciente. Il s'agit donc principalement d'attitudes et de pratiques hostiles ou vexantes, émanant de personnes ou de groupes identifiables, qui agissent à titre individuel ou au sein d'une institution. Certaines de ces pratiques sont considérées par les interlocuteurs/trices comme plus problématiques, quand d'autres le sont moins, car davantage attribuées à l'ignorance ou l'indifférence, même s'il n'est pas toujours possible de faire nettement la part des choses.

Les formes d'expressions du racisme évoquées dans ce chapitre ne sont bien entendu pas exhaustives, mais nous reviendrons ultérieurement sur les mécanismes du racisme structurel et les discriminations objectives ou institutionnelles, qui ont principalement été évoquées lors des entretiens de spécialistes. L'analyse des cas récoltés et articles du CRAN fait apparaître les formes d'expressions suivantes, que nous retrouvons dans les témoignages rapportés lors des entretiens collectifs et individuels. Elles ont été inspirées par la catégorisation, plus détaillée, de l'analyse préalable de Pétrémont & Michel (2016) :

- Agressions et atteintes ou contrôles physiques
- Discriminations situationnelles ou institutionnelles
- Expressions de dégoût, injures, insultes, négation de la présence
- Mise à l'écart, rejet, refus de contact, assignation de non-appartenance
- Moqueries, plaisanteries

Ces types de manifestations sont indicatifs et non pas délimités de façon précise et définitive, mais peuvent, selon les situations, se combiner ou se recouper de manière différente. Sans avoir l'ambition de se prononcer sur un ordre d'importance des différentes expressions de raN, notre échantillon permet de déceler quelques tendances générales caractérisant les enjeux.

4.1 Agressions et autres atteintes ou contrôles physiques

Les agressions physiques perpétrées par des quidams sont rarement citées par les personnes que nous avons rencontrées. Un apprenti suisse, dont les parents sont originaires d'Erythrée, fait état d'une rixe parmi de jeunes ouvriers d'un chantier, qui a éclaté suite à une insulte répétée, le traitant de « sale nègre ». Un autre participant relate le cas d'un requérant d'asile tabassé par des extrémistes de droite et un homme âgé fait remarquer que la pire atteinte raciste qu'il a subie venait d'un Suisse de l'étranger ayant bouté le feu à son poste de travail. Sinon, une certaine convergence se dessine autour du constat que les atteintes physiques directes par des quidams sont globalement peu fréquentes, ce qui n'exclut pas que le rapport du CRAN en répertorie un nombre considérable, dont les auteurs affichent, dans la moitié des cas, une idéologie raciste. Un spécialiste est de l'avis que la Suisse se distingue par une moindre importance des atteintes physiques si l'on compare avec les pays voisins et se demande si ce fait ne participe pas d'une certaine banalisation du raN ; en Allemagne les attaques physiques répétées ont poussé les minorités à prendre conscience de la

problématique et à se fédérer au sein de divers mouvements de solidarité, ce qui a engendré des retombées médiatiques.

En revanche, plusieurs personnes rencontrées se plaignent de subir des attouchements et doutent que les gens oseraient les mêmes gestes envers des Suisses ou des migrant_e_s blancs. Ce phénomène concerne plus souvent des femmes, mais le témoignage suivant provient d'un participant à un entretien collectif.

Souvent dans la rue, les gens veulent me toucher les cheveux ! Je les vois arriver, écarquiller leurs yeux et faire une espèce de bruit (mime une exclamation) en montant la main vers ma tête, le fait de toucher les cheveux et de les comparer. Alors qu'on vit dans une société où on ne touche le corps que dans l'intime normalement, je me pose la question. (CHR_FG02)

La situation se présente encore sous un tout autre jour en évoquant les contrôles d'identité parfois accompagnés de violences policières, qui sont assez régulièrement rapportés par la presse et occupent une place prépondérante dans le recueil du CRAN (Mutombo 2015). Nous n'y reviendrons pas en détail, d'autant qu'il s'agit de la manifestation du raN la plus médiatique et débattue dans plusieurs cantons suisses (tables rondes, enquêtes, traitement médiatique, littérature internationale)¹⁹. A relever pourtant que ces contrôles récurrents et des traitements perçus comme dégradants ou discriminatoires, sont considérés par bon nombre d'hommes interviewés comme le cas de figure le plus choquant et répandu de raN en Suisse : en dehors des atteintes physiques, c'est l'abus de pouvoir institutionnel qui est incriminé par plusieurs interlocuteurs et également par des interlocutrices, même si elles sont plus rarement concernées directement.

Il y a cinq ou six ans, je ne pouvais quasiment pas traverser deux gares sans me faire contrôler. C'est difficile à décrire : Tu es avec des amis blancs et ils te contrôlent : C'est une sorte ... d'humiliation qui te signifie : tu n'es pas comme les autres ! ... Tu as l'impression que la police fait ce qu'elle veut, sans avoir à s'expliquer. (CHA_FG02 ; 24')

A peu d'exceptions près, tous les hommes rencontrés font état d'expériences de contrôle, qu'ils considèrent comme d'autant plus déconcertantes que leur profil se distingue parfois nettement de celui des dealers de rue que la police vise dans ses opérations ciblées. Voici les témoignages d'un septuagénaire, originaire d'Haïti, qui souhaite que la police délivre des quittances pour permettre aux personnes interpellées de se retourner contre des contrôles répétitifs, et d'un lycéen qui insiste sur les conséquences gênantes qu'un « simple » contrôle peut avoir.

En voulant chercher mon petit-fils à l'école, j'ai également été pris à partie par la police de manière abrupte : « Sortez de la voiture ! » Peut-être que quelqu'un m'a observé et appelé la police. J'étais pris de court, mais mon petit-fils est arrivé et a dénoué la situation, en précisant que j'étais son grand-papa ; il s'est même vanté plus tard en disant qu'il m'a sauvé ! (CHA_FG02)

L'épisode de contrôle le plus marquant pour moi est survenu un jour sur le chemin de l'école. Tous mes camarades m'ont regardé comme si j'étais coupable, un criminel ! Ils savent très bien qui tu es, mais ils ont tout-de-même le soupçon, ils m'ont demandé pourquoi je m'étais fait contrôler. (CHR_FG02)

¹⁹ Cf. également le site de l'Alliance contre le profilage racial : <http://www.stop-racial-profiling.ch/fr/racial-profiling/>, accédé le 14.05.17.

Face aux témoignages évoqués, le soupçon du délit de faciès, tout comme celui d'être considéré comme citoyen de seconde classe en tant que Noir, peut paraître difficile à écarter, d'autant que certains policiers ont – comme cela été rapporté – recours à des injures racistes. Un participant remarque que dans certains corps de police, ce serait un véritable sport de contrôler des Noirs. Un jeune participant d'un *focus group*, qui n'a jamais été contrôlé, rappelle que son père d'origine africaine avait exhorté ses fils à « ne jamais, jamais sortir sans vos papiers d'identité ! », un réflexe qu'aucun de ses amis blancs ne s'était vu inculqué.

Plus généralement, un expert observe un « besoin de contrôle associé aux Noir_e_s (drogue, menace sécuritaire) soupçonnés d'être réfractaires au respect des règles » ; il évoque plusieurs petites entreprises (magasin spécialisé et restaurant), gérées par des personnes originaires d'Afrique, ayant fait faillite, entre autres, en raison de contrôles incessants, qui ont fini par détourner la clientèle noire. Et à l'interlocuteur de se demander pourquoi de tels contrôles ont rarement lieu dans les « géants oranges ».

Les exemples cités illustrent des facettes du raN, qui peuvent être perpétrées à titre individuel ou institutionnel, si elles se manifestent au sein d'une institution, qui de surcroît détient le monopole légitime de l'ordre. Conjointement, plusieurs personnes interviewées évoquent que suite à des initiatives dans diverses villes (Bâle, Berne, Lausanne, Genève, etc.), un dialogue entre associations africaines et autorités a pu être instauré. A Zürich, pour ne citer qu'un exemple, la situation s'est considérablement améliorée, même si ailleurs des régressions [backlash] sont observées, suite à des changements des responsables politiques.

4.2 Discriminations situationnelles ou institutionnelles

Depuis la fin du millénaire, le débat autour de la discrimination « raciale » – en tant que traitement défavorable en raison de l'origine « raciale » (ou du genre, etc.) – a partiellement supplanté celui du racisme-idéologie, en raison de l'évolution de ses formes d'expressions (racisme culturel et racisme sans « race »). Les liens entre discriminations et racisme sont particulièrement complexes et font l'objet de nombreux débats liés aux définitions divergentes et parfois controversées au sein et entre disciplines de recherche (sociologie, psychologie sociale, droit, etc.). Cela explique que l'utilisation des termes varie aussi considérablement selon les personnes rencontrées.

Précisons à cet égard que l'intentionnalité d'un acte n'entre pas en considération en droit privé, alors que cela est le cas pour la norme anti-raciste en droit pénal (art. 261 CP). Ainsi, en droit privé, la notion juridique de discrimination permet de poursuivre des actes, sans qu'il soit nécessaire de statuer sur une intentionnalité raciste, pouvant être occultée (Zschirnt et Ruedin 2016)²⁰. Il en découle qu'en principe, la plupart des actes et faits racistes peuvent être considérés comme discriminatoires, dans un sens relativement large. A l'inverse, des conséquences manifestement

²⁰ Du point de vue juridique le terme de « discrimination raciale » est relativement bien établi par la jurisprudence suisse, même s'il n'existe pas de véritable définition concrétisant la définition internationale (Naguib 2014: 44). En principe, la plupart des actes et faits racistes peuvent être considérés comme discriminatoires, dans un sens relativement large.

discriminatoires ne résultent pas nécessairement de mobiles racistes de la part des acteur_e_s ou des institutions qu'ils/elles représentent.

Parmi les discriminations récurrentes, les plus souvent évoquées concernent l'accès à l'emploi et au logement, ainsi que la situation à l'école (inscription, attribution des niveaux, promotion, etc.), qui seront traités en rapport avec les domaines fréquemment évoqués (cf. chapitre 5). En dehors des contrôles d'identité par la police déjà mentionnés, d'autres contrôles par des gardes-frontières à l'entrée ou à l'intérieur du pays ou encore l'examen de titres de transports sont également mis en cause. Enfin, il est à plusieurs reprises question d'administrations publiques (office la population, Etat civil, etc.). Un exemple révélateur est rapporté par un originaire d'un pays de la Corne de l'Afrique, qui cherche systématiquement une clarification de la situation s'il soupçonne être confronté à des mobiles racistes.

J'avais vu qu'il restait deux cartes journalières CFF sur le site de ma Commune où je vivais quand j'étais encore requérant d'asile, mais une fois arrivé au bureau communal, un jeune fonctionnaire assez arrogant m'a dit qu'il n'en restait plus. De retour à la maison, j'ai vérifié et demandé à une collègue si elle pouvait m'acheter une carte – sans lui expliquer ce qui s'était passé pour ne pas la mettre mal à l'aise. Elle est revenue avec le titre de transport et j'étais fixé sur l'attitude de raN du fonctionnaire en question. (CHA_FG02)

Dans le cas cité, le jeune homme doit conclure que l'employé le traitait de manière discriminatoire et bien que, par la suite, des compatriotes lui ont rapporté des expériences similaires, il ne tentera pas de dénoncer le fonctionnaire. En demandant des comptes, il fait souvent face à une fin de non-recevoir, mais il arrive qu'un dialogue s'engage. Un autre interlocuteur témoigne d'un incident lorsqu'il se présente à un guichet du service communal pour demander une attestation de résidence. Avant même d'avoir fini sa phrase, l'employée lui annonce que la Commune ne délivre pas d'aide sociale aux étrangers/ères. Quand il demande si cette réponse en décalage complet avec sa demande est motivée par sa couleur, la fonctionnaire présente des excuses confuses.

Dans une optique de recherche, il serait intéressant de savoir si les actes discriminatoires cités sont le fait d'un comportement isolé ou relèvent d'une pratique récurrente – plus ou moins explicite – dans le service en question : ce doute est assez caractéristique des contextes où les relations interpersonnelles sont régulées par une institution (administration, employeur, police, école), qui a une responsabilité particulière envers les usagers/ères. Sans procéder à chaque fois à une enquête approfondie, il paraît assez difficile de faire la part du racisme individuel et institutionnel ainsi que des motifs sous-jacents (raN, xénophobie envers les requérants ou les migrants). Il est d'autant plus important que des enquêtes de satisfaction, que mènent certains services publics ou privés, n'évident pas la question délicate du traitement discriminatoire et permettent, s'il y a lieu d'enregistrer les plaintes (Diekmann et al. 2014).

4.3 Expressions de dégoût, injures, insultes et autres stigmatisations

Une spécialiste interviewée, active dans une œuvre d'entraide, fait état d'une expérience marquante, intervenue lors de la campagne « pour le renvoi des criminels étrangers » (2007), qui a vu fleurir des affiches représentant un mouton noir expulsé du territoire suisse par des moutons blancs. Avec quatre collègues, dont deux autres noires, elle monte dans un tram à Zürich pour se rendre à une réunion.

Un groupe de jeunes gens entre 18 et 23 ans s'est approché de notre petite équipe, de façon assez menaçante, et a commencé à bêler comme des moutons : baabaabaaa. Le tram était bondé et cela a duré plusieurs instants, mais *personne, personne* n'a manifesté la moindre réaction, sauf une dame âgée qui a fini par interpeller les types : Un peu de respect, les jeunes ! Du coup, ils ont commencé à l'insulter et nous sommes toutes descendues au prochain arrêt avec elle, qui s'excuse pour eux. (CHA04).

On conçoit assez aisément que les femmes visées sont presque davantage interpellées par l'absence de réactions des autres passagers/ères que par le comportement inqualifiable des bêleurs. Cette expérience résume à elle seule nombre d'autres témoignages qui couvrent toute une palette d'insultes, qui vont de l'injure frontale – sale nègre, macaque, *Schoggibueb*, onomatopées etc. – à des affronts plus discrètement sournois, qui ne sont parfois pas directement adressés aux personnes visées, mais aux autres passagers/ères (regards exaspérés, remarques désobligeantes, pincements de nez), parfois sous les yeux d'autres Noir_e_s. Le siège vide à côté d'un voyageur noir dans le bus ou des individus qui se lèvent sont assez fréquemment évoqués. Le témoignage évoqué est aussi révélateur pour ce qui est de l'absence de réactions, qui peut être particulièrement mal vécue dans la mesure où elle laisse planer un doute sur la désapprobation des témoins et peut être renforcée par le climat politique ambiant.

Enfin, plusieurs interlocuteurs expriment l'impression que les campagnes politiques ou médiatiques ont une influence assez directe sur ce type d'expression du raN. En effet, une affiche de votation UDC montrant des mains noires qui attrapent des passeports suisses, intitulée « naturalisations en masse ? » ou une autre montrant un mouton noir, intitulée « pour plus de sécurité », permettent de raccrocher l'actualité politique ciblée (étrangers/ères noirs criminels) à un imaginaire anachronique plus enfoui, dont les effets sont probablement d'autant plus puissants qu'il agit souvent sans être conscient et débattu (cf. Michel 2015).

Les récits illustrent qu'une même insulte peut avoir un impact assez différencié selon la personne qu'elle vise et la situation dans laquelle elle se déroule. Une jeune femme, de père noir et sénégalais et de mère blanche, décrit de manière poignante comment une microagression raciste peut susciter la honte de manière persistante, d'autant que la « gamine » qu'elle est à l'époque, n'ose importuner personne avec un souci qu'elle perçoit alors comme si ridicule.

A l'école, une amie m'a demandé pourquoi j'avais des parties de la peau du cou plus foncées. Ne peux-tu pas te laver correctement !? J'ai tenté de frotter au maximum à maintes reprises, sans succès, mais c'était une réelle préoccupation. Mon père étant noir, ma mère blanche, je ne savais pas que c'était normal d'avoir des parties de la peau plus foncées. (CHA_FG01)

Un autre jeune, qui a grandi en Suisse, évoque que sa différence a été renforcée par des dents obliques qu'il assimilait à son origine africaine, puisque ses frères les avaient aussi. Du coup, il devenait, « dans un quartier de Berne où on ne mâche pas ses mots, le Nègre avec les dents étranges » (« der schwarze Neger mit den komischen Zähnen »). Il ajoute qu'une activité régulière dans un atelier d'art – et la correction de ses dents – lui ont redonné une confiance en lui, qui avait été passablement écornée.

Ces différents témoignages et bien d'autres nous incitent à penser que certaines insultes sont vécues de façon différenciée selon les situations et trajectoires des victimes. Ils soulignent aussi que des

expressions à caractère raciste, mais difficiles à qualifier pour les personnes qui les subissent, peuvent dans certains cas entamer le développement psychosocial de la (jeune) personne visée. Cette constatation vaut tout particulièrement pour des atteintes qui se produisent de manière récurrente (racisme au quotidien), comme cela est souvent observé avec les moqueries, que nous abordons dans la section suivante.

4.4 Moqueries, plaisanteries

Plusieurs témoignages illustrent la difficulté à démêler moqueries et insultes ou autres discriminations, qui vont souvent de pair. En effet, il n'est pas rare qu'une insulte soit mal dissimulée sous le manteau de la badinerie ou de la boutade, comme le remarque cet expert :

On dira à un employé à la plonge qu'il « travaille comme un bon nègre », sans oublier d'ajouter que « ce n'est pas méchant, c'est juste pour rigoler ». Soucieux de garder son poste, il répondra, qu'il n'y a pas de souci, qu'il ne le prend pas mal, même s'il vient de faire l'objet une attaque raciste. (CHR04)

Relativement peu d'interlocuteurs/trices ont souligné cette expression ou témoigné avoir fait l'expérience de mauvaises plaisanteries, ce qui est précisément lié au fait que les stratagèmes moqueurs se déclinent souvent sous d'autres formes de raN plus fréquemment évoqués (insultes, discriminations). Les plaisanteries ne s'adressent d'ailleurs pas nécessairement aux personnes noires (en particulier), mais à d'autres témoins censés partager les mêmes idées (regards moqueurs ou autres mimiques insultantes) ; dans un tel processus, les Noir_e_s sont réduits au statut d'objet d'une communication supposée renforcer une forme de complicité blanche.

J'ai observé dans les transports publics des mimiques moqueuses accompagnées de commentaires exaspérés mais relativement discrets au sujet de Noirs « qui parlent trop fort dans les transports publics et n'ont rien d'autre à faire dans ce pays ». (CHA01)

Une autre difficulté pour aborder la question des plaisanteries de manière générale tient sans doute au fait qu'il est parfois délicat de distinguer entre l'humour libérateur, de part et d'autre, et ses expressions plus douteuses, car il est impossible de se prononcer en dehors d'un contexte particulier de rapports de forces. Ou comme l'exprime un humoriste français : « on peut rire de tout, mais pas avec tout le monde » (Pierre Desproges).

A cet égard, il est intéressant de noter que l'humour peut également constituer une stratégie efficace pour faire face au racisme, tendant un miroir à ses agent_e_s, en démasquant des préjugés ; en témoigne le succès de plusieurs comédiens noirs sur la scène suisse ou internationale²¹. Comme le démontre Jain (2014), les pratiques humoristiques sont en mesure de créer un espace de liberté protégé qui favorise une prise de conscience des rapports de pouvoir. L'auteur rappelle également que si l'humour permet de créer des liens, il peut aussi avoir l'effet d'exclure comme nous venons de l'évoquer.

4.5 Mise à l'écart, rejet et refus de contact

²¹ L'on peut penser entre autres à Trevor Noah, Charles Nguela, Pie Tshibanda. Cf. également la revue CFR Tangram no 34 et Preite (2016).

Un grand nombre de témoignages, de la part des spécialistes et autres participant_e_s à la recherche font état d'expériences qui consistent à interroger la légitimité de leur appartenance à la société résidante ou de leur participation en tant que concitoyen_ne_s suisses. Les mises à distance évoquées se déclinent de différentes manières qui vont des injonctions ouvertement racistes du type « Qu'est-ce que tu fais ici, je suis sûr que tu es Congolais, rentres chez toi, on ne veut pas des Noirs ici. (CHR01) » à des remarques telles que celles rapportées dans la situation décrite par un doctorant, né en Suisse de parents originaires d'Afrique centrale :

Lors d'une discussion entre amis, à la suite des votations du 9 février 2014 contre l'« immigration de masse », plusieurs amis mathématiciens commentent les résultats des votations. La conversation est en anglais, car tous sont des étudiants étrangers, à part M., seul porteur de la nationalité suisse. Un des amis déclare spontanément : « M., you're gonna be kicked out ! ». « Tout-à-coup, l'étranger, c'était moi ! Alors que j'étais le seul Suisse autour de la table, mais aussi le seul Noir ». (CHR_FG02)

Un autre interlocuteur se souvient qu'un copain lui avait parlé d'un assez grand nombre « d'étrangers » observés lors du recrutement pour l'armée (Rekrutenaushebung). Surpris, il demande si la Suisse est en train de créer une légion spéciale, avant de se rendre compte que son ami, bafouillant en évoquant « enfin des gens... comme toi », parlait des recrues noires. Dans les deux exemples évoqués, les amis en question se réfèrent spontanément à une norme dominante selon laquelle citoyenneté suisse rime avec couleur blanche. Les deux participants précisent qu'ils ne soupçonnent pas leurs amis de faire preuve d'intentions racistes, mais constatent que ces derniers sont, en quelque sorte, les vecteurs d'un raN structurel, qui véhicule des représentations voulant qu'un citoyen ou soldat suisse soit nécessairement blanc.

Des cas de figure similaires se compliquent encore, si les personnes impliquées ne se connaissent pas, car le doute sur l'intentionnalité raciste brouille la relation. Parfois les interlocuteurs/trices blancs auront le réflexe de s'excuser et de relativiser aussitôt, car n'étant pas raciste, tout va bien (de leur point de vue, s'entend). La charge de la preuve du contraire revient alors à celui ou celle qui pourrait être tenté de parler de racisme – conscient ou non – et se voir à son tour accusé d'allégation malveillante. Ce mécanisme explique que la plupart des Noir_e_s s'abstiennent de chercher systématiquement le dialogue, de peur de s'attirer des ennuis, même si cette stratégie d'évitement n'est pas satisfaisante, à la fois du point de vue des personnes impliquées et dans une perspective de sensibilisation au problème.

Sans nécessairement être malveillant comme l'exprime une interlocutrice, ce type de réactions est surtout désagréable quand il se présente de manière répétitive (racisme au quotidien). La déclinaison la plus fréquemment observée, et largement documentée dans la littérature (Sow 2008), concerne des questions relatives à l'origine (extra-européenne). Une technicienne médicale, employée dans un hôpital de la région zurichoise, consultée pour participer à la recherche, dit songer sérieusement à porter une blouse indiquant son origine congolaise. Elle ajoute qu'elle ne se sent pas importunée, tant que la question se borne à connaître le pays d'origine, où elle a vécu durant les 20 premières années de sa vie et qu'elle visite régulièrement. En revanche, elle trouve désagréable quand les patient_e_s veulent tout savoir : depuis quand elle vit en Suisse et si elle compte retourner au Congo. On imagine facilement que la fille de cette interlocutrice, née en Allemagne, trouvera le même type de questions plus agaçant, ayant l'impression d'être invitée à rendre des comptes sur sa présence. Il est également établi que l'adolescence est une période

caractérisée par un souhait de conformité aux pairs, mis à mal si les jeunes sont constamment renvoyés à leur différence supposée.

Bref, la question de l'origine – ou l'assignation à une origine africaine – peut être vécue comme une exclusion, mais est parfois aussi ressentie – particulièrement par des migrant_e_s – comme innocente voire bienveillante, si elle marque un réel intérêt (certains interlocuteurs/trices sont d'avis que la différence se ressent dans le ton de la question). En revanche, la répétition peut être pénible, de même que la question du départ envisagé (pensez-vous-rentrez-vous dans votre-pays ?). A cet égard, une étude autrichienne montre que 43% des personnes considèrent que le fait d'être perçues comme étrangères (*fremd*) entame leur qualité de vie (Philipp et Starl 2013: 43).

Une autre déclinaison de ce type de raN concerne l'ignorance intentionnelle de la présence d'une personne noire, en la traitant comme si elle n'existait pas ou en s'adressant aux partenaires blancs qui l'accompagnent.

Parfois j'entre dans un magasin et le personnel de vente ne fait aucune mine de me servir, tandis qu'un autre client qui arrive est accueilli avec un large sourire et un mot de bienvenue. Récemment j'en avais les larmes aux yeux, tellement cela m'a touchée : J'attendais à la caisse du 2^{ème} étage de ma librairie préférée, quand j'ai été apostrophée par une jeune vendeuse depuis l'autre côté de la salle : « Hé toi, toi, là-bas. Hé, hé, je te parle ! Descends au rez ! » Je suis descendue vers la caisse principale, évoquant ma mésaventure. La vendeuse s'est confondue en excuses et voulait m'offrir un bon d'achat, que j'ai refusé pour qu'il soit investi dans une meilleure formation du personnel. (CHA03)

Le fait de se voir soupçonné de ne rien avoir à faire à l'endroit où l'on se trouve, peut être particulièrement destructeur, selon le contexte et les ressources de la personne visée au moment de l'agression. Il est vraisemblable que l'effet de surprise renforce le sentiment d'humiliation. Qu'il s'agisse d'ignorance intentionnelle ou d'une insinuation de non-appartenance au lieu de résidence non délibérée (soldat suisse noir), ces gestes sont ressentis comme une forme de raN et qualifiés par des auteur_e_s spécialisés de racisme quotidien ; ils semblent d'autant plus motivés par des traits physiques perçus comme noirs que la victime en question ne présente pas d'autres caractéristiques distinctives (par le parler, son habillement, passeport, naissance, etc.).

Les témoignages de plusieurs femmes – les hommes ayant moins abordé ce sujet – concordent pour observer qu'il est quasiment impossible d'anticiper le surgissement de cette expression du raN, qui peut se produire autant dans un établissement de luxe, dans un lieu branché, un rassemblement alternatif ou au sein d'une organisation caritative, sans parler des institutions (université, administration, etc.). Ce constat est lié au fait que le raN traverse l'ensemble de la société et, en tant que fait social total, il est susceptible d'affecter l'ensemble des espaces de la vie quotidienne, dont nous abordons quelques facettes dans le chapitre suivant, avant d'évoquer l'évolution et l'ampleur des phénomènes.

5 Domaines concernés

Les témoignages récoltés montrent que les manifestations du raN concernent presque toutes les sphères de la société. Partant, nous avons voulu savoir quels domaines de la vie et quels lieux étaient particulièrement mis en cause selon l'appréciation de nos interlocuteurs/trices. Tout comme pour les expressions du raN, le nombre et le type d'entretiens menés ne nous permettent pas de quantifier les réponses, mais quatre domaines ressortent assez clairement, dans la mesure où ils sont souvent évoqués en priorité et rarement omis dans les témoignages : il s'agit des espaces publics, du monde professionnel, de l'école et du logement.

Si l'on se réfère à des études françaises relativement récentes, qui permettent de quantifier les réponses, ces résultats concordent avec les domaines les plus fréquemment cités, puisque les lieux publics suivis, à distance, du travail et de l'école apparaissent largement en première ligne, selon l'appréciation des personnes noires respectivement provenant d'Afrique subsaharienne (Hamel et al. 2016 ; Ndiaye 2008).

5.1 Espaces publics et administrations

Les espaces publics au sens large²², c'est-à-dire indépendamment des statuts juridiques, incluant les transports ainsi que les autres lieux d'accès public (parcs, bibliothèques, musées), les administrations publiques et les commerces, restaurants, cinémas, etc., constituent des lieux d'exposition au raN particulièrement fréquents, dans la mesure où ils sont quasiment incontournables. Les acteurs qui y interviennent sont multiples : fonctionnaires et représentant_e_s des institutions, entreprises pour ce qui est des établissements privés (commerces, restaurants, lieux de loisirs), mais aussi Monsieur et Madame tout le monde.

Comme il a déjà été souligné au sujet des manifestations principales du raN, la police occupe une place prépondérante au sein de ce « conglomérat » d'acteurs et de situations diverses (cf. 4.1) rencontrés dans les espaces publics. Mais d'autres protagonistes – qu'ils soient individuels, institutionnels ou symboliques (publicités, médias) – sont également évoqués. Les incidents dans les transports publics sont ainsi fréquemment mis en cause : changements de place, regards désapprobateurs si le siège n'est pas cédé à une personne âgée, alors que d'autres passagers/ères plus jeunes restent assis, remarques ironiques, etc. Cette constatation est confirmée par une autre étude, menée il y a environ 12 ans en Suisse (Fröhlicher-Stines et Mennel 2004a) et par une enquête auprès d'environ 700 personnes noires vivant dans quatre centres urbains autrichiens (Graz, Linz, Salzburg et Innsbruck) : cette dernière indique que 52% des répondant_e_s ont fait l'objet de harcèlement ou d'insultes racistes dans des lieux publics, au cours des douze derniers mois (Philipp et Starl 2013: 29). Les études-pilotes suisses concernant le raN ont démontré que 14% de répondant_e_s se disent dérangés par la présence de personnes d'une « couleur de peau différente » dans les espaces publics (Longchamp et al. 2014 ; SLR 2015)

²² Dans ce sens, « les espaces publics sont ceux que le public – ou des publics – fréquente indépendamment de leurs statuts juridiques. Ainsi, des lieux privés ouverts à un certain public sont qualifiés d'espaces publics, comme par exemple un centre commercial ou une galerie marchande. » (Paquot 2010: 3)

Tout comme dans le cas des magasins ou restaurants, l'accueil ou le traitement au sein des administrations ont été évoqués. Une personne originaire d'un pays d'Afrique de l'Ouest, qui se rendait auprès du service de l'Etat civil pour inscrire son nouveau-né dans son passeport suisse, se fait d'emblée éconduire sous prétexte qu'elle doit se rendre dans un office relevant du domaine de l'asile (sic). Un expert explique que des collègues somaliens font état de nombreux couacs avec les autorités d'aide sociale, destinée aux requérant_e_s d'asile ou aux autres résident_e_s, mais sont plus rarement inquiétés par la police, qui cible particulièrement des Noirs qui s'expriment en anglais, dont parfois des Américains. Tout se passe comme si certains fonctionnaires s'appuyaient sur un nombre limité d'expériences – ou de préjugés – pour extrapoler ces représentations à l'ensemble des personnes présentant certains phénotypes, caractéristiques culturelles ou nationales, sans prendre la peine d'entendre l'interlocuteur/trice. Ce type d'attitudes au sein d'un service public est évidemment d'autant plus problématique que les usager/ères sont en quelque sorte captifs et n'ont pas la possibilité, par exemple, de le boycotter comme dans le cas des entreprises privées.

Comme l'explique un spécialiste, le fait de confronter le/la fonctionnaire avec le constat qu'il/elle vient de faire preuve de raN, est paradoxalement vécu comme une agression plutôt que comme une incitation à la réflexion, et peut déclencher des représailles. L'analyse de Petrémont & Michel (2016) et l'étude de Probst (2015) permettent d'étayer le fait que très peu de démarches juridiques contre la police n'aboutissent. Au lieu de dénoncer de telles attitudes, la plupart des personnes ont tendance à faire profil bas, comme le constatent plusieurs auteurs européens et, à titre d'exemple, Wekker (2016: 39) en parlant des Pays-Bas : « It is a system where both whites and blacks are overwhelmingly invested in denying and disavowing racism ». L'auteure ajoute cependant qu'une nouvelle génération de jeunes Noir_e_s prend des distances par rapport à cette banalisation. Aussi, nous avons constaté que plusieurs parents réagissent assez systématiquement quand une discrimination concerne leurs enfants (cf. 5.3).

5.2 Domaine du travail

Quasiment toutes les personnes interviewées évoquent l'emploi et le travail comme un domaine qui pose problème et les expériences concrètes citées sont nombreuses. La plupart concernent l'accès à l'emploi, mais aussi les relations au sein des entreprises avec les collègues ou supérieur_e_s ou les petits commerces soumis à des contrôles récurrents.

En l'absence de statistiques sur les discriminations à l'embauche (Zschirnt et Ruedin 2016), par exemple, ces observations peuvent être étayées par des données, moins précises, sur le taux de chômage. Une étude consacrée aux ressortissant_e_s étrangers de pays d'Afrique subsaharienne montre que le taux de chômage est beaucoup plus important que pour l'ensemble des migrant_e_s issus de l'UE/AELE, mais dépasse aussi largement celui des personnes de pays du Sud-Est européen et, dans une moindre mesure, de Turquie, alors que le niveau de formation – en particulier des hommes africains – est supérieur (Efionayi-Mäder et al. 2011: 31).

Des études européennes (Nwabuzo 2016: 19) et des statistiques récentes sur le chômage en Suisse confirment ces tendances, même si certaines sont difficiles à interpréter en raison de marges

d'erreurs importantes²³. Il serait évidemment erroné de conclure que la surreprésentation des ressortissant_e_s de pays africains soit entièrement due à une discrimination sur le marché du travail, puisqu'elle s'explique certainement par une conjonction de raisons qui ont trait aux caractéristiques socio-professionnelles des employé_e_s, aux types de permis, aux fonctions professionnelles occupées qui peuvent se caractériser par une précarité élevée (chômage par branche d'occupation)²⁴. Au regard de nos résultats, nous pouvons confirmer que des discriminations interviennent dans ce contexte, comme cela a été démontré pour d'autres groupes minoritaires (Fibbi et al. 2003). Un leader communautaire, qui entretient de nombreux contacts, fait observer que l'accès au marché de l'emploi constitue une véritable course d'obstacles pour la plupart des Noir_e_s, se référant particulièrement aux personnes africaines, indépendamment de leur niveau de qualification :

La règle veut qu'un Noir trouve un travail parce qu'il connaît quelqu'un qui soit le recommande, soit l'engage et seulement exceptionnellement sur la base d'un bon dossier et de ses compétences ! (...) J'ai aussi observé que parmi ces exceptions, les Noirs formés en Grande-Bretagne – banques, pharma – ont plus facilement accès à l'emploi que les candidats formés en Suisse. (CHA01)

Plusieurs témoignages étayaient sa première constatation et, même si les raisons des réticences à engager des personnes noires sont relativement difficiles à saisir, plusieurs indications incitent à penser que ces réserves sont liées à la méconnaissance pouvant induire un malaise dans les premiers contacts, la méfiance et au « besoin de contrôle » déjà évoqués, qui est souvent renforcé par l'association avec la criminalité – du moins en ce qui concerne les hommes – également démontrée dans nombre de recherches (Efionayi-Mäder 2006 ; Fröhlicher-Stines et Mennel 2004b ; Salentin 2008). Mais les difficultés d'accès à l'emploi s'expliquent sans doute aussi par l'influence de stéréotypes tenaces, issus de l'histoire coloniale, qui peuvent se révéler particulièrement préjudiciables dans le domaine professionnel : nonchalance pour ne pas dire fainéantise, intelligence limitée et impulsivité. Ces préjugés ne sont jamais évoqués ouvertement et éventuellement peu conscients, ce qui ne les rend pas moins opérants. Dans le cas emblématique suivant, l'objection est cependant explicite :

Il y a plusieurs années, j'avais eu un bon entretien téléphonique avec la responsable d'un EMS. Quand je lui ai annoncé que j'étais noir et demandé : c'est ok n'est-ce pas ? Elle a répondu, à ma surprise, que ce n'était pas possible, car les personnes risquaient d'avoir peur de moi. Sur le moment, je l'ai crue, et c'est seulement bien après, expliquant à une travailleuse sociale qu'un tel emploi n'entraînait pas en ligne de compte pour moi que j'ai pris conscience du caractère raciste de cette réponse. Par la suite, j'ai travaillé avec des personnes âgées, dont certaines atteintes de démence, et je n'ai pas eu plus de difficultés que d'autres collègues blancs. Il peut arriver un étonnement au départ, mais cela reste anecdotique. (CHA_FG02)

Plusieurs autres exemples de ce mécanisme bien connu ont été évoqués : les réserves face à la personne noire sont projetées sur la clientèle ou les collègues, ce qui permet au sujet raciste d'émettre des réserves « valables », tout en gardant une image positive de soi²⁵. Une autre

²³ Les réserves méthodologiques qu'il faut émettre en raison de la petite taille des échantillons, des fluctuations importantes de la population de base (dénominateur) et d'autres facteurs (interdiction de travail pour certaines catégories relevant du domaine de l'asile) expliquent que ces données ne sont pas publiées telles quelles par nationalité.

²⁴ L'étude évoquée montre ainsi que le taux de chômage des originaires d'Afrique naturalisés est de moitié moindre que celui des étrangers/ères (id.).

²⁵ Conjointement, une autre interlocutrice rapporte le cas où, en tant que stagiaire dans un EMS, elle se trouve face à

expérience, qui a particulièrement amusé les membres d'un *focus group*, concerne un propriétaire qui veut employer un jardinier sans le déclarer : rendez-vous pris par téléphone, l'employeur, convaincu d'avoir affaire à un Kosovar, est pris au dépourvu, quand il se trouve face à un jeune homme noir. Dans ces conditions, il ne souhaite pas prendre le risque d'un engagement si « visible », mais un dialogue s'engage entre les deux hommes, débouchant sur un échange constructif, ce qui – comme on l'imagine facilement – est plutôt exceptionnel. Très souvent le raN est passé sous silence, ce qui empêche de l'aborder et d'enclencher un processus réflexif²⁶, permettant de changer les représentations.

Un spécialiste de l'insertion professionnelle, interviewé dans le cadre d'une autre étude, souligne le lien étroit entre intégration professionnelle et relations sociales permettant, particulièrement dans le cas des migrant_e_s qui ne peuvent pas attester d'une expérience professionnelle en Suisse, de prendre pied dans le monde du travail. Les entreprises étant réticentes à prendre un risque en engageant un_e candidat_e difficile à juger (à leurs yeux), une première étape passe souvent par l'acceptation d'un travail relativement peu attractif, pour faire ses preuves et créer des contacts, même si cela peut être considéré comme discriminatoire. Cet avis rejoint largement l'observation d'un leader communautaire, évoquée en début de chapitre. Il est également étayé par des recherches empiriques concernant l'intégration professionnelle. En revanche, le même spécialiste et leader communautaire remarque que le recrutement par les pairs dans les entreprises, c'est-à-dire des travailleurs/euses qui introduisent des compatriotes au sein d'équipes largement albanais- ou lusophones, par exemple, ne fonctionne pas pour les Africain_e_s, puisque « ce serait trop visible et un Noir doit être content d'avoir trouvé un emploi ».

Nous avons récolté moins de témoignages de raN de la part des jeunes de 2^{ème} génération souvent encore en études, concernant le domaine professionnel, mais il serait intéressant d'examiner dans quelle mesure certaines réticences les concernent également. Les études internationales montrent que les jeunes ayant grandi dans le pays ressentent plus fortement les discriminations qui ne peuvent pas être mises sur le compte de la migration (cf. chapitre 9). Par ailleurs, les témoignages nous incitent à penser que les obstacles rencontrés par les femmes diffèrent quelque peu de ceux auxquels font face les hommes, ce qui fait référence au racisme genré, amplement thématiqué dans la littérature (Crenshaw 1993 ; Wekker 2016), ainsi qu'à des intersections avec l'âge.

J'avais une fonction de cadre dans un restaurant, ce qui impliquait que je prenne assez souvent des décisions. Quand je tranchais, je me voyais une fois sur deux opposer une hésitation comme si je ne pouvais pas être habilitée à prendre une décision toute seule, sans en référer à quelqu'un d'autre. J'étais donc obligée d'expliquer que j'avais bien le droit de signature. (CHA_FG01)

Cette interlocutrice, née en Suisse, ajoute que face à des situations telles qu'évoquées, elle n'était pas toujours en mesure de distinguer la part de racisme, de sexisme ou éventuellement des réserves

une résidente refusant explicitement qu'une Noire lui prodigue les soins. Sa collègue, d'origine arabe, propose de prendre la relève et lui conseille de ne pas y prêter attention. Si ce geste procède sans doute d'une bonne intention, la situation soulève également la question de l'absence de réponse institutionnelle dans ce type de situations.

²⁶ Une attitude réflexive (ou auto-réflexive), c'est-à-dire critique sur ses propres pratiques professionnelles vise à prendre conscience de ses propres représentations, cadres de références et leurs limites. Il s'agit aussi d'une démarche indispensable dans le domaine de la recherche en sciences sociales (Bourdieu, Giddens, etc.).

face à son jeune âge (apparent). Un autre témoignage illustrant également cette intersectionnalité²⁷ était assez poignant : dans son activité de conseil aux migrant_e_s, une trentenaire ayant grandi en Suisse, remarque qu'un avocat avait mal défendu sa cliente, qui risquait de perdre son permis d'établissement. Elle rend le juriste attentif à son erreur, ce qui semble doublement l'énervé, puisqu'agacé, il commence à hausser le ton, en lui intimant de se taire. Persuadée de la pertinence de son propos, elle le contre en élevant la voix à son tour, mais « soudain je me suis sentie si honteuse ! » (émotion palpable), comme prise en faute, en tant que femme noire au bénéfice d'un simple apprentissage, qui a osé contredire un juriste blanc. Elle expliquera qu'elle a pris soudain peur des conséquences de son propre courage.

Pour résumer, les témoignages couvrent une palette d'expériences large qui va d'une défiance frontale face à des supérieur_e_s noirs, dont la fonction de responsabilité est inconcevable pour certains collaborateurs/trices, jusqu'au dénigrement professionnel plus sournois, laissant planer un doute sur la véracité des dires des professionnel_l_e_s noirs. Les indépendant_e_s ne sont pas épargnés : plusieurs cas concrets de commerces ou restaurants fréquentés par une clientèle noire, ciblés par des contrôles stricts et répétitifs de la police, ont été évoqués (4.1).

5.3 L'école et la formation

Nombre de parents, ainsi que d'autres personnes rencontrées, évoquent spontanément l'école en parlant des espoirs en matière de lutte contre le raN, mais ils/elles associent l'institution scolaire également à des discriminations, d'autant plus graves qu'elles touchent des enfants vulnérables par définition. Une série de situations concernant des élèves noirs stigmatisés ou mis à l'écart, sont évoquées. L'une a eu lieu il y a bientôt 30 ans à Genève ; pourtant plusieurs participantes du *focus group* sont d'avis qu'elle reste d'actualité.

Mon aîné, à l'école, une fois le maître lui a dit : « toi, retourne dans ta cage ! » Il avait été insupportable, puni ! Il nous a raconté ça en riant, content parce que tout le monde dans la classe avait ri en trouvant le maître con, mais mon mari et moi n'avons pas ri du tout. On a compris le degré de gravité de ce qui s'était passé ! Le maître a voulu le comparer à un singe ! Mon mari a écrit une de ces lettres, qui le mettait face à ses responsabilités et en évidence la signification de son acte. (CHR_FG01)

Quand ma fille [née en 2003 et la seule Noire de sa classe] était en 1^{ère} enfantine, les copines lui disaient : « tu n'as pas le droit de jouer avec nous, parce que tu as la peau noire ». Elles lui faisaient aussi des remarques sur ses cheveux bouclés. (CHR_FG01)

Les témoignages récoltés démontrent que l'école n'est pas ce lieu exemplaire que beaucoup appellent de leurs vœux. Elle est susceptible de véhiculer les tendances racistes observées au sein de la société, ce qui vaut pour les élèves et aussi pour le corps enseignant. En revanche, un trait distinctif de la sphère scolaire pourrait être lié à une moindre tolérance parentale envers les attitudes racistes exprimées parfois de manière assez explicite. Même des parents qui tendent à passer l'éponge pour un acte raciste à leur encontre réagissent quand il s'agit de leurs enfants. Dans les deux exemples cités ci-dessus, les responsables scolaires ont été contactés et un dialogue s'est

²⁷ Ce terme désigne des situations où plusieurs formes de domination ou de discriminations, liées au genre, à l'origine, l'âge, la couche sociale, etc. s'articulent, pouvant se renforcer ou se compenser réciproquement et ainsi donner lieu à des combinaisons multiples.

engagé, mais sans prendre à bras le corps la question du racisme. Dans le premier cas, l'interviewée explique qu'elle a dû faire jouer son statut d'enseignante au Cycle d'orientation pour obtenir réparation. Dans le deuxième cas, lorsque nous demandons à l'interviewée si l'incident a été identifié comme du racisme de la part de l'institution, elle répond par les remarques suivantes :

Je pense qu'ils ont voulu mettre fin à l'histoire. Je ne suis pas dans leur tête, mais j'ai simplement vu qu'il n'y avait plus de mots qui sortaient de l'école comme « Noir » « Blanc ». J'étais contente. (CHR_FG01)

Certaines écoles semblent peu préparées pour faire face au raN et n'osent pas prendre les devants pour en débattre ouvertement. C'est pourtant ce qu'une enseignante noire, qui a participé à un *focus group*, avait décidé de faire il y a bien des années : suite à un incident raciste dans son établissement en Suisse romande, elle aborde le sujet du raN de front avec les élèves, par un atelier avec des jeux de rôles, malgré les réserves exprimées par plusieurs collègues, qui ont peur pour elle, craignant que l'initiative ne dérape. L'expérience se révèle plutôt concluante. Une spécialiste alémanique qui observe l'évolution depuis de nombreuses années tire un bilan nuancé :

Schools have adopted a more diverse curriculum now, but there are hardly any Black teachers. It is one thing to learn about diversity and that people are equals, but quite a different one to see Blacks in a position of authority, learning in real life. The lack of Black teachers is not about lack of qualifications. (CHA04)

Plusieurs personnes interviewées font aussi état de situations difficiles ou même franchement conflictuelles entre parents noirs et enseignant_e_s, qui soupçonnent parfois les parents d'être responsables du comportement inadapté de leurs enfants. Une participante rapporte qu'une institutrice l'avait accusée de droguer son fils qui devait suivre un traitement pour autisme, persuadée qu'elle n'aurait pas réagi de la même façon face à une mère blanche. Simultanément, elle concède que nombre de parents africains suspectent à tort l'école de faire preuve de raN, quand des orientations vers des classes spéciales ou d'autres mesures sont recommandées. Ces faits rappellent d'autres expériences similaires, constatées de façon récurrente dans le cadre des relations de familles migrantes aux autorités scolaires, avec cette fois une dimension supplémentaire liée au raN (Fibbi et Efiñayi-Mäder 2007).

Plusieurs personnes font état de situations, dans lesquelles des responsables scolaires ont cherché à barrer leur avancement en tant qu'élèves noirs, sous divers prétextes. Si l'intention est ouvertement raciste dans un cas évoqué, des arguments d'ordre administratifs (reconnaissance des diplômes) dissimulent le raN supposé dans un autre. Un spécialiste donne également l'exemple d'un enfant métis brillant en maths qui s'est désinvesti de l'école au point que ses parents s'en sont inquiétés : le garçon a fini par avouer qu'il était sûr que cela ne servait à rien de travailler, car les Noirs étaient nuls, révélant ainsi l'effet du harcèlement de son professeur. Selon les témoignages, les garçons semblent faire face à plus de difficultés (hyperactivité, bêtises, décrochage scolaire, etc.) que les filles ; une telle tendance est corroborée par des études internationales sur l'échec scolaire des enfants noirs (Nwabuzo 2016: 24)²⁸.

²⁸ En d'autres termes, l'écart entre garçons et filles en termes d'échec scolaire est plus important que chez les enfants blancs.

A l'école j'avais toujours l'impression que je devais travailler beaucoup plus que les autres. Les Noirs doivent se donner à 1000%. J'étais constamment sous pression de la part des enseignants. (CHA_FG01)

Mon papa nous a toujours répété depuis très petits qu'étant noirs, nous aurons constamment à faire plus que les autres pour prouver que nous étions capables. (CHR_FG01)

Une série de recherches permettent d'étayer que le corps enseignant a tendance à sous-estimer le potentiel des enfants de milieux considérés comme culturellement et socialement défavorisés ; ces élèves seront donc, parfois avec les meilleures intentions, orientés vers des filières peu prestigieuses, selon l'adage qu'il vaut soi-disant mieux devenir un maçon épanoui qu'un avocat raté, participant ainsi à la reproduction du racisme institutionnel.

5.4 Logement

Pour un participant d'un *focus group*, arrivé en Suisse à la fin des années 1960, la première expérience raciste a lieu lorsque, après avoir appelé une propriétaire pour une chambre et arrivé sur place dix minutes plus tard, il est informé que la chambre en question n'est plus disponible : « C'était un choc, quand j'ai réalisé qu'on me refuse le logement à cause de ma couleur ! » Plusieurs autres personnes interviewées soulignent combien il est difficile de trouver un logement, sur un marché particulièrement tendu. Tout en concédant que d'autres collectivités migrantes font face à des obstacles similaires, les Noir_e_s sont encore une fois particulièrement concernés.

La discrimination dans le domaine du logement est forte. On demande aux Noir_e_s d'être parrainés pour déposer un dossier, même s'ils remplissent les conditions et ont un salaire régulier. Les gérances et communes sont complices quand il s'agit de n'attribuer que des logements dans des quartiers peu attractifs et bruyants. (CHR04)

Plusieurs stratégies d'évitement sont évoquées, par exemple, de demander à un ami blanc de faire les premières démarches pour une chambre, mais pour les appartements, les procédures de sélection des dossiers sont déterminantes. Tandis qu'en France ou en Grande-Bretagne, des recherches intéressantes ont permis d'examiner les mécanismes institutionnels des politiques de logement social (Pala 2013), il n'existe à notre connaissance que deux sondages sur l'attribution des logements par les régies privées ou publiques en Suisse, effectués en 2014 par l'Université de Berne et le National Coalition Building Institute (NCBI) : sur la base d'un échantillon limité de 100 demandes fictives en réponse à des logements (annoncés sur Immoscout24.ch et tuti.ch), les possibilités de visiter l'appartement étaient de 21% inférieures pour les personnes avec des noms à consonance érythréenne, respectivement de 15% et 6% pour les noms albanais et tamouls que par rapport à celles des autres groupes étudiés²⁹.

5.5 Autres domaines

Si d'autres sphères de la vie quotidienne n'ont pas ou peu été évoquées, comme par exemple le système de santé ou les universités, cela peut être lié aux types d'expériences des personnes rencontrées, plutôt qu'à l'absence de raN. La nature du phénomène plaide peu pour l'existence

²⁹ Cf. <http://www.humanrights.ch/de/menschenrechte-schweiz/inneres/rassismus/studien/diskriminierung-wohnungssuche-schweiz> et (Jann et Seiler 2014), accédé le 14.05.17.

d'espaces complètement exempts de raN, même si certaines disciplines artistiques ou sportives sont davantage investies par des personnalités noires qui ont une fonction de modèles, ce qui peut inciter à penser que les domaines en question seraient moins concernés par le raN. Le football fournit un contre-exemple patent d'un sport où raN et adulation de stars noires font bon ménage.

En rapport avec le sport, un spécialiste remarque que dans son équipe de foot, très unie, d'un quartier populaire, seuls deux joueurs n'étaient pas issus de la migration ou noirs. En tant que métis, il ne s'était jamais senti stigmatisé, à la différence de son meilleur ami noir, qui avait délibérément opté pour l'équipe de hockey fortement dominée par des Suisses blancs. En tant que jeune dans la vingtaine, ce dernier avait fait l'objet de nombreuses attaques racistes d'autres joueurs, ce qui l'avait poussé à se pencher sur le raN, le rendant amer, au point de songer à l'émigration.

6 Caractéristiques sociales associées aux expériences racistes

Parmi les questions importantes ayant motivé le lancement de cette étude figurent celles qui concernent les caractéristiques sociales des victimes du raN et, le cas échéant, des auteurs_e_s identifiés du raN. Est-ce que certaines catégories de personnes, en fonction de l'âge, du genre ou du statut de séjour sont particulièrement touchées ?

On peut constater, qu'en dehors d'une apparence assignée à la catégorie « noire », le genre et l'appartenance socioéconomique sont généralement mis en évidence, mais selon les contextes d'autres traits distinctifs peuvent également être déterminants ; c'est, par exemple, le cas du statut légal des réfugiés³⁰ en Suisse. Un intérêt particulier porte sur l'articulation entre différentes dimensions sociodémographiques, qu'on désigne sous le nom d'intersectionnalité, dans le jargon scientifique. Ce concept (cf. note de bas de page 27) permet de donner un peu la mesure de la complexité des intersections entre catégories (genre, âge, classe, etc.) possibles et le lectorat comprendra que notre analyse se contentera de mettre à jour quelques tendances très générales, qui se sont dégagées des entretiens.

Avant d'aborder la question du genre, il est à noter que, selon les expériences rapportées, tous les groupes d'âge sont concernés par le raN, dès la petite enfance. Dans l'ensemble, les auteurs_e_s sont également de tout âge et de toutes les origines nationales confondues, sans ou avec expérience migratoire.

6.1 La question du genre

Il est intéressant de remarquer que la question de l'exposition au raN en fonction du genre, suscite des réponses assez divergentes, qui ne sont pas déterminées par l'appartenance à l'un ou l'autre sexe ne se départagent aucunement par genre. En d'autres termes, certaines interlocutrices et certains interlocuteurs sont convaincus que les hommes – ou à l'inverse, les femmes –, font nettement plus souvent l'objet de raN, comme l'illustre cet avis d'un spécialiste, né en Suisse :

Certainement le teint de la peau joue un rôle important et le genre. Sans aucun doute, les femmes noires sont les plus touchées, j'en suis convaincu, mais beaucoup dépend également de la situation !
(CHA02)

La précision ajoutée par cet interlocuteur est évidemment d'importance, car il concède que les contrôles policiers très fréquents sont plus rares dans le cas des femmes. Cette nuance attire l'attention sur les limites propres au fait de tirer des parallèles entre des types d'expositions largement incomparables. En effet, les attitudes racistes s'expriment différemment envers les hommes, qui semblent aussi plus fréquemment faire l'objet d'attaques physique à la personne, de manifestations de peur et d'évitement, alors que les moqueries et autres insultes sont plus facilement adressées à des femmes, envers lesquelles il y a peut-être moins de retenue. Ce résultat rejoint les nombreuses recherches permettant d'étayer qu'en raison de structures patriarcales persistantes, « l'homme étranger » fut-il noir ou maghrébin constitue un danger social bien plus

³⁰ Le terme de réfugié est utilisé dans l'acception de l'UNHCR en tant que terme générique désignant toute personne en quête de protection ; il dépasse donc la catégorie des réfugiés reconnus selon le droit suisse.

important que la « femme étrangère » (Hamel 2005), même s'il faut différencier selon les contextes. Ce phénomène n'est pas étranger aux représentations différenciées des hommes tamouls³¹ et africains, qu'évoque une participante d'un *focus group* de manière assez pointue :

Les hommes tamouls ne prennent pas les femmes suisses ! L'homme noir prend les femmes suisses, ce qui est très différent ! (CHA_FG01)

Des études permettent d'illustrer le fait que les couples binationaux sont relativement nombreux parmi des ressortissants – et dans une moindre mesure des ressortissantes – de pays africains et des partenaires suisses d'origine et comparativement rares parmi la collectivité sri lankaise, qui constitue l'une des plus importantes populations non-européennes établies en Suisse (Efionayi et al. 2011 ; Moret & Efionayi 2007) ; or, ces unions mixtes sont considérées comme une menace potentielle pour l'institution du mariage et ses corollaires (Lavanchy à paraître). Ces considérations attirent l'attention sur un autre trait distinctif mis en avant par nombre d'interlocuteurs/trices : il s'agit des stéréotypes sexualisés qui sont associés aux femmes noires, donnant fréquemment lieu à des commentaires sexistes et racistes, et de manière moins ouvertement exprimée, aux hommes noirs (hypersexualisation).

Les remarques adressées aux femmes sont pseudo-positives renvoyant à une représentation particulière de la féminité (beauté, excellentes cuisinières, bonnes mères, etc.), et elles virent aussi à la franche insulte sexiste (chaude négresse), demande de prix, etc. Il suffit de citer un exemple d'une jeune femme qui annonce qu'elle s'est « assagie » depuis :

Il m'est arrivé, quand j'avais 19 ans, d'enlever les chaussures pour taper sur la tête du type ou de lui cracher à la gueule. Ceci est lié au fait que beaucoup de prostituées à Berne sont africaines. Cela dépend aussi des habits. Le mieux est de préciser : « Désolée, je ne suis pas une pute ! », mais parfois j'ai honte.

Une autre remarque choquante que plusieurs interlocutrices ont également entendue : « tu es belle pour une Noire ! » Certaines jeunes femmes se disent circonspectes concernant les compliments sur leur beauté qui sont souvent exotisants et ambigus, ce qui n'exclut pas que d'autres soient exempts de raN. Dans ce cas, c'est plus généralement le fait d'être réduites à leur seule apparence physique qui dérange particulièrement les jeunes femmes métisses, fréquemment érigées en idéal de beauté ; mais elles admettent aussi pouvoir parfois bénéficier de cet atout :

Je me rends compte que les hommes ne me regardent pas forcément à cause de ma couleur. Ma mère [blanche] réagit de manière plus sensible à ma place, cela va jusqu'aux larmes de colère. Entre jeunes femmes, il y a souvent une immense concurrence de la part d'autres femmes noires, blanches ou métisses comme moi. (CHA_FG01)

Qu'il s'agisse des lieux publics ou du monde professionnel, plusieurs interlocutrices insistent sur la difficulté de démêler sexisme, racisme et âgisme (envers les jeunes), quand elles ne se sentent pas prises au sérieux dans leur fonction de cadres professionnelles (cf. 5.2). Ce sont là des facettes que nous avons effleurées, sans pouvoir les approfondir, mais les recherches permettent d'étayer l'étroite intrication entre sexisme et racisme modernes, y compris en Europe (Essed 2005 ; Wekker

³¹ Rappelons que plusieurs personnes rencontrées se réfèrent aux réfugiés tamoul_e_s en parlant de la première collectivité noire numériquement significative en Suisse (cf. 1.2).

2016). Pour résumer, on peut retenir que les deux genres sont probablement autant concernés par le raN quotidien, même si les formes diffèrent parfois considérablement et que les discours publics tendent davantage à cibler les hommes noirs, souvent associés à la criminalité (cf. chapitre 8). C'est probablement l'une des raisons qui amène certaines personnes rencontrées à considérer, de manière assez catégorique, que ces derniers sont davantage touchés par le raN que les femmes³².

Enfin, qu'en est-il des auteurs_e_s d'attitudes ou de pratiques de raN ? Parmi les personnes rencontrées, aucune ne s'est prononcée spontanément à ce sujet, ce qui laisse supposer qu'il existe peu de différences fondamentales, même si un homme contacté pour participer à l'étude répond à la question expresse, sans aucune hésitation, que les auteurs masculins sont majoritaires. Les expériences rapportées sont dans l'ensemble un peu plus souvent attribuées à des hommes et une tendance qui s'en dégage est lié au fait que la configuration victime masculine – auteure est moins fréquente que l'inverse. En outre, comme pour d'autres agressions physiques, les atteintes racistes sont plus fréquemment perpétrées par des hommes.

6.2 Nuances de teint ou la question du „colorisme“

Dans les entretiens avec les participants masculins, la question esthétique n'a pas été abordée, ce qui n'est probablement pas un hasard. En revanche, celles du teint et des traits du phénotype ont été thématiques aussi chez eux, en marge des débats toutefois. Pour simplifier, un léger consensus se dégage pour constater que les personnes métisses ou/et plus claires sont globalement moins stigmatisées que celles perçues comme très typées en tant qu'originaires d'Afrique de l'Ouest ou centrale, par exemple. Tout se passe donc comme si la ressemblance avec les Blanc_he_s, et éventuellement une plus grande familiarité des traits, seraient tendanciellement perçues comme plus favorables. Une participante, dont les parents sont originaires d'Erythrée, l'exprime de la façon suivante :

C'est vrai que les Erythréens sont stigmatisés dans les médias actuellement, mais les personnes de l'Afrique de l'Est sont phénotypiquement plus proches des Blancs, ce qui fait moins peur. Je le ressens fortement. (...) On me dit : oui tu es noire, mais tu as une bouche, un nez et des yeux européens, nous sommes similaires. Ensuite, je ne sais pas ce qu'en faire, mais je pense effectivement que cela aide, même si le nombre nous est maintenant défavorable. (CHA_FG01)

Deux interlocuteurs, nés en Suisse et au teint très clair, précisent également qu'ils sont « moins concernés » par le raN que des personnes facilement assimilées à des Noirs. Leur apparence étant parfois attribuée à une quelconque origine migrante, elle dépend aussi d'attributs directement influençables (barbe, coupe de cheveux, habillement typé). Conjointement, ils peuvent se retrouver dans des situations assez imprévisibles, car si certains individus s'arrêtent sur leurs traits physiques associés aux Noir_e_s, d'autres ne les perçoivent pas spontanément. Il arrive également qu'ils soient confrontés au déni de leur appartenance noire revendiquée.

³² On pourrait également poser l'hypothèse que les femmes sont plus facilement dissociées de leurs attributs « racialisés » représentant l'altérité, dans le regard des non-Noir_e_s et à certaines conditions, en raison des rapports de pouvoir genrés. Cela a été démontré dans le cas des femmes maghrébines par Hamel (2005) au sujet de la « Beurette émancipée » par opposition à l'homme arabe affublé d'une « altérité non-intégrable » (p.93 ss). Cette hypothèse pourrait faire l'objet d'études ultérieures, même si son intérêt ne fait pas l'unanimité au sein de l'équipe de recherche.

Le stigmate d'être issu_e d'une union mixte, thématiqué dans la littérature spécialisée, entre autres, sous l'angle d'un franchissement des « frontières raciales » – se basant sur des idées de pureté – n'a que brièvement été évoqué. La question ne fait pas complètement l'unanimité, une interlocutrice noire partant du principe que toutes les *persons of colour* se voient largement traitées de la même façon, en Suisse. Les nuances apportées à cette opinion sont principalement exprimées par des métis·se_s, comme l'illustrent les deux remarques suivantes :

Une métisse ne va pas vivre des situations aussi discriminantes qu'une femme noire. (CHR_FG01)

Le racisme a énormément de visages en Suisse, ce qui complique la chose. Les Albanais sont discriminés à cause de leur nom, c'est une réalité, ensuite des Noirs vraiment foncés ont de grandes difficultés, mais qui suis-je en tant que métisse pour dire qu'il y a du racisme en Suisse, qu'il faut faire une révolution ! (CHA_FG01)

Des études tendent à confirmer que les stéréotypes et représentations associées aux personnes métissées sont moins prononcées que dans le cas des noires (Song et Gutierrez 2015).

Une interlocutrice de père noir et de mère blanche considère que sa propre situation est compliquée, car n'étant ni blanche ni noire, ses enfants (potentiels) sont susceptibles d'être très différents selon le partenaire qu'elle choisit, ce qu'elle ressent comme passablement troublant. Un autre interlocuteur également de cet avis, s'interroge sur sa réaction si ses enfants étaient blancs, car il ne pourrait pas partager l'expérience de sa situation minoritaire.

6.3 Simplement d'ici

Plusieurs personnes interviewées considèrent que le raN est particulièrement problématique pour les jeunes qui ont grandi en Suisse et y ont été socialisés, à la différence des migrant_e_s de première génération ayant fait un choix, avec avantages et inconvénients.

Nous sommes venus pour le travail, mais ceux qui subissent le plus le raN, ce sont nos enfants, noirs ou métis, c'est pareil ! Ils ne ferment pas les yeux et c'est bien normal, car ils sont citoyens d'ici et ont été à l'école suisse, où le parent du camarade leur rappelle qu'ils sont étrangers, qu'ils ont moins de droits. Garçons ou filles, ils sont plus victimes. (CHR04).

Il est vrai que certains parents – surtout noirs – tentent de les préparer à leur exposition au raN, en leur rappelant qu'ils auront davantage à prouver que leurs camarades. Pourtant, dès l'adolescence les jeunes aspirent à ressembler à leurs pairs, adoptent leurs habitudes et sans doute aussi l'insouciance des Blanc_he_s par rapport à la couleur de leur peau, que leurs ami_e_s ne voient pas/plus : « Pour mes copines [blanches], je suis juste Jenny ! ». D'où l'étonnement et le sentiment d'injustice, quand ils/elles font face au raN, qui consiste précisément à ne les renvoyer *qu'*à leur apparence marquée par la différence « raciale », le reste ne comptant plus. Il est alors facile d'imaginer que la déception est à la mesure de l'effort déployé pour participer pleinement, à l'instar du jeune hockeyeur noir évoqué plus haut.

6.4 Milieux socio-économiques

S'il est permis de penser que des personnes issues de couches socioéconomiquement privilégiées sont globalement mieux armées pour faire face aux raN, elles n'en font pas moins l'expérience, puisqu'il a été souligné qu'aucun domaine ni milieu n'est épargné. Disons-le d'emblée, les liens entre raN et milieu social, un sujet également impopulaire en Suisse, n'ont pas été explicitement

discutés, si ce n'est qu'un interlocuteur se réfère au langage assez cru ayant cours dans un quartier défavorisé de Berne. Un autre interlocuteur fait remarquer que l'environnement ouvrier et multiculturel où il a grandi était relativement ouvert, tandis qu'en grim pant l'échelle de formation, il s'est retrouvé de plus en plus isolé. Plusieurs spécialistes observent également que le raN s'exprime souvent de manière moins fruste dans les milieux privilégiés, ce qui peut être un avantage, mais aussi un piège, tant que l'on ne s'y attend pas, s'estimant à l'abri.

Le racisme caché et subtil est trompeur et d'autant plus insidieux qu'il frappe là où on ne l'attend pas, quand on imagine par exemple pouvoir compter sur quelqu'un. (CHA01)

Des études ont démontré que moins les individus possèdent de bagage scolaire, plus la tendance d'exprimer des préjugés et représentations ouvertement est marquée (Kunstman et al. 2013), ce que certains de nos témoignages corroborent. Un interlocuteur fait le parallèle entre sexisme et raN, les deux phénomènes étant niés dans des cercles progressistes ou de gauche, tout en s'exprimant de façon « subtile » et tenace. A cet égard, les analyses de Weiß sont assez éclairantes : certains jeux de rôle permettent de montrer comment des membres éduqués de la classe moyenne agissent en tant qu' « entrepreneurs moraux », se liant stratégiquement avec les minorités noires au motif de dénoncer les structures de domination et stigmatiser le chauvinisme des couches inférieures, pour en fait consolider leur position dans un monde globalisé (Weiß 2013: 278).

6.5 La question de l'asile

Bien que les participant_e_s à la recherche soient essentiellement suisses ou établis, à l'exception d'un requérant d'asile, plusieurs témoins abordent, d'une manière ou d'une autre, la situation particulière des personnes en quête de protection. Ils soulèvent entre autres le raN institutionnel de la politique d'asile et des traitements perçus comme indignes des requérant_e_s, particulièrement des déboutés. Il s'agit d'une question très pertinente qui forge au moins partiellement la perception des personnes noires et leurs relations avec la population non noire, notamment par le biais du débat médiatico-politique. Cette problématique complexe mériterait un examen approfondi.

Il est vrai que la demande d'asile (hors réfugiés reconnus), concerne une proportion non-négligeable de la population étrangère provenant de pays africains³³. Force est également de constater que la question de l'asile a fortement marqué la perception des Noir_e_s en Suisse (Batumike 2006 ; Efonyi-Mäder 2005). Un spécialiste qui a suivi de près ces développements revient dans son témoignage aux origines :

Le raN a commencé en Suisse avec l'arrivée des premiers requérants d'asile au début des années 1980. Puis, une diabolisation par des campagnes « afflux de réfugiés » ont eu lieu où on montrait des photos de Noirs dans la rue. Ceci a commencé à créer une division interne de la galaxie noire, entre Africains et autres Noirs, Africain de l'Ouest versus Zaïrois, etc. Cette division créée par ces campagnes de diabolisation a eu un effet boomerang persistant jusqu'à aujourd'hui. (CHR03)

Jusqu'aux années 1970, la population noire en Suisse était numériquement très marginale et fortement mobile, car il s'agissait principalement d'étudiant_e_s et de fonctionnaires

³³ Il s'agit d'un 13% en 2012.

internationaux. Avec l'arrivée de réfugié_e_s³⁴ d'Afrique – d'abord du Zaïre et d'Angola, ensuite de pays ouest-africains et de la Corne (Ethiopie, Erythrée, Somalie) –, l'amalgame entre politique d'asile et personnes noires a donné lieu à des débats politiquement controversés, plus émotionnels que factuels, d'autant que les requérant_e_s d'asile de pays africains étaient longtemps très minoritaires, ce qui n'est plus actuellement le cas.

Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la Suisse tout comme la stigmatisation que subissent les personnes relevant du domaine de l'asile – qu'elles soient blanches ou noires – dans certaines franges de la population, la question de « l'abus de l'asile » faisant l'objet d'un débat politique récurrent. Pour compliquer la donne, la question de la criminalité et notamment du trafic de drogue de rue, s'est depuis longtemps invitée dans ces débats, car certains réseaux criminels font appel à des requérants inoccupés pour alimenter le trafic. Il en résulte que les requérants d'asile sont souvent triplement stigmatisés, en tant que abuseurs³⁵, Noir_e_s et criminels présumés, comme le relèvent plusieurs personnes interviewées et des études consacrées à la question de l'asile, qui soulignent que particulièrement les réfugiés dans les centres d'accueil échappent difficilement à ces images négatives (Efionayi-Mäder 2006: 106). Un interlocuteur, qui s'occupe de jeunes requérants, est de l'avis que la situation s'est dégradée et que les requérants noirs font face à un « racisme plus violent » qu'à l'époque de son arrivée en 1990. Ces perceptions négatives affectent également les autres personnes noires, dont certaines se solidarisent avec la population concernée, tandis que d'autres prennent, dans la mesure du possible, des distances ou attirent l'attention des amalgames fréquents dans l'opinion publique.

A chaque fois qu'une collectivité est stigmatisée comme les Erythréens depuis quelques années, ou les Nigériens (drogue) précédemment, cela rejaillit sur l'ensemble des Noirs et ravive les préjugés latents. L'impact des médias et de la politique est assez important et même s'ils ne sont pas intentionnellement racistes, ils mettent forcément davantage en avant des problèmes, ce qui rapport bien plus que les dépêches positives. (CHA01)

Ce témoignage est étayé par nombre d'études empiriques s'intéressant à la couverture médiatique des différentes thématiques abordées ; le chapitre 8 consacré au racisme structurel reviendra sur le sujet. Auparavant seront passées en revue des informations concernant l'occurrence et l'évolution du raN dans différents contextes.

³⁵ L'abus de l'asile et la criminalité sont particulièrement associés aux hommes, mais touchent également des femmes.

7 Evolution et occurrences

Tout comme les facettes du raN, les situations incriminées et le vécu des personnes qui en font l'expérience sont variées. En l'absence de données empiriques sur l'évolution dans le temps, nous avons cherché à savoir comment le développement au cours des (deux) dernières décennies est perçu par les interlocuteurs/trices qui sont en mesure de se prononcer avec un certain recul. Par la même occasion, ont été abordées les différences dans l'espace, notamment entre parties linguistiques mais aussi la question de savoir si le raN se manifeste différemment en ville par rapport à des régions rurales. La comparaison avec d'autres pays a plus rarement pu être évoquée.

Une première observation qui se dégage de façon concordante des témoignages concerne le fait que l'ampleur du raN a globalement été stable et, selon l'impression de quelques personnes rencontrées, la tendance serait plutôt, sinon nettement, à l'augmentation³⁶. Ce résultat doit aussi être apprécié au regard de l'évolution de la population noire de Suisse, dont la taille est restée très marginale jusqu'aux années 1980³⁷. « Après les Italiens, c'était l'époque de l'arrivée des réfugiés tamouls, que beaucoup de Suisses alémaniques considéraient comme des Noir_e_s », rappelle une interlocutrice, qui précise à cet égard que chaque génération a vécu une étape différente de l'immigration, l'ayant marquée par la suite. Et de poursuivre qu'il y a « plusieurs Suisses par rapport au raN » qui coexistent.

A cet égard, des personnes interviewées font remarquer qu'elles comprennent que des seniors ont parfois des idées arrêtées ou un peu paternalistes et se posent des questions inopportunes sur les Noir_e_s, ce qui n'est pas directement « malveillant », même si cela peut véhiculer des préjugés (par exemple, de savoir si la personne noire sait lire des notes, si elle aime la musique classique ou encore utilise de la crème solaire). Une originaire d'un pays d'Afrique de l'Est ajoute qu'à son arrivée il y a plusieurs décennies, des voisin_e_s ne savaient pas très bien comment interagir avec elle. Par la suite, elle avait appris par des confidences que sa couleur était moins en cause que le fait qu'on l'ait trouvée assez loquace et un peu bruyante, ce qui contrastait avec l'attitude réservée des habitant_e_s. Plusieurs affirmations similaires nous amènent à penser que ce type d'expression de raN est largement lié à l'ignorance.

En revanche, l'analyse des témoignages indique combien il est erroné d'imaginer que les manifestations du raN diminueraient par un simple effet de progrès des connaissances et grâce à des contacts plus nombreux. Les résultats incitent plutôt à penser que, d'une part, l'information, certes

³⁶ Les remarques concernant l'évolution dans le temps sont parfois difficiles à interpréter, car elles sont susceptibles de refléter des biais de mémoire qui peuvent consister, comme des études l'ont étayé, à écarter des expériences négatives d'un passé plus lointain, pour autant que ces expériences n'aient pas été trop choquantes. Certains témoignages indiquent également que la sensibilité face aux discriminations a probablement augmenté. Cet effet avant-c'était-mieux peut aussi être lié au ressenti d'un impact cumulatif des expériences racistes, qui entraîne une moindre tolérance.

³⁷ Nous ne disposons que de données très approximatives, extrapolées à partir des seuls ressortissant_e_s de pays africains, incluant l'Afrique du Nord: ils étaient environ 11'000 en 1980 (cf. Efonyi-Mäder 2006: 28). A fin 2015, environ 101'000 ressortissant_e_s de pays d'Afrique subsaharienne vivaient en Suisse (population résidente permanente) et environ 118'000 personnes de la population résidente sont nées en Afrique subsaharienne. Ces chiffres n'indiquent évidemment qu'un seuil inférieur du nombre de personnes concernées, auquel il faudrait ajouter les enfants nés en Suisse et/ou d'au moins un parent originaire d'Afrique et les personnes de pays d'Amérique (dont le Brésil) ou de l'UE. Source : OFS.

beaucoup plus importante, véhicule aussi une bonne part de représentations racistes et que, d'autre part, les contacts souvent superficiels – pour autant qu'ils existent – ne sont pas nécessairement de nature à favoriser une meilleure connaissance réciproque et à faire diminuer le raN. Une interlocutrice fait remarquer à ce sujet que la Grande-Bretagne n'est pas moins raciste que la Suisse, malgré une population noire plus importante dans ce pays. Enfin, plusieurs spécialistes insistent sur l'évolution du climat politique qui tend à exacerber, voire même à susciter des manifestations racistes (voir chapitre 8).

I was really surprised to see it [raN] it is not reducing, even among young people. (CHA04).

Dans les années 1960-70, il n'y avait pas de narcotrafic [donc peu de contrôles]. On avait le contrôle de l'habitant ! Des fonctionnaires qui nous recevaient vraiment mal du genre « tu ne dois pas être Suisse, toi ! » On n'osait pas réagir. Dans les années 1980, il y a eu une massification de l'immigration. La police a été formée pour traquer les Noirs. (CHR_FG02)

On peut vraiment distinguer la période d'avant l'élection du conseiller fédéral Blocher [2003] et celle d'après, marquée par une parole raciste libérée et des plaisanteries de mauvais goût banalisées, sous le couvert du franc-parler, puisqu'il est à chaque fois précisé : « je-ne-suis-pas-raciste-mais-ces-Noirs-ont-quelque-chose-de-criminel ». (CHA04).

D'autres témoignages confirment l'influence des milieux politiques, et insistent aussi sur les rôles joués par la police et les médias. En ce qui concerne les contrôles policiers réguliers et autres opérations spéciales, qui ciblent particulièrement les dealers de rue noirs, le développement connaît des fluctuations temporelles au niveau local, parfois liées aux orientations politiques des autorités compétentes. Tout se passe comme si l'imbrication entre politiques publiques (sécuritaires et d'asile) et résonance médiatique tendait à raviver les dispositions latentes au raN, en affectant les représentations et la perception des collectivités noires dans leur ensemble (cf. chapitre suivant).

Pour résumer, on peut retenir que les formes du raN et les mécanismes qui les alimentent évoluent au cours du temps, mais une diminution globale du phénomène n'est constatée par personne. A cet égard, la situation peut donc être inscrite dans la continuité des observations de l'étude mandatée par la CFR (Fröhlicher-Stines et Mennel 2004a), il y a une quinzaine d'années, même si par ailleurs des changements sont intervenus en ce qui concerne la prise de conscience dans certains milieux de la population.

7.1 Contextes de vie : ville – campagne

Selon l'état des connaissances, il est assez clair que la plupart des résident_e_s noires, tout comme la population migrante dans son ensemble, vit dans les grandes villes ou dans les agglomérations, même si des données précises font défaut pour les raisons déjà évoquées. A titre de comparaison, une étude basée sur des statistiques de 2007 montre qu'environ la moitié de la population résidente étrangère subsaharienne³⁸ vit dans les trois centres urbains de Genève, Lausanne et Zürich (Efionayi-Mäder et al. 2011: 12). A noter que la plupart des personnes rencontrées résident actuellement en ville, parfois après avoir grandi à la campagne.

³⁸ C'est-à-dire des ressortissant_e_s étrangers de l'un des 49 pays d'Afrique subsaharienne.

La moitié des spécialistes estiment que le raN se manifeste de façon un peu plus directe à la campagne, ce qui peut également être dû au contexte socioéconomique des auteur_e_s, et qu'il est parfois assorti de slogans xénophobes à connotation politique, moins fréquents dans l'anonymat des villes. Une personne interviewée décèle dans les attitudes hostiles également un rejet des citadin_e_s, parfois perçus comme arrogants. La palette des expériences décrites est assez large : elle va du chat que sa maîtresse appelle à tue-tête « Negerli » sous le regard ébahi d'un visiteur noir en passant par des interpellations dans la rue, jusqu'au refus net de fournir une prestation.

La grande différence est celle entre la ville et la campagne. Sans avoir la peau très foncée, je vis fréquemment des attitudes ouvertement hostiles dans le pays d'Enhaut, par exemple. Ce n'est pas agréable de se faire éjecter d'un local, sans raison, mais je ne prends pas cela au sérieux. Simultanément cela ne doit pas être rigolo pour les jeunes qui y grandissent. (CHA04)

Une jeune femme métisse, ayant grandi à la campagne rapporte un épisode récurrent qu'elle ne vit jamais dans les lieux branchés des grandes villes :

Si je suis à une table avec d'autres personnes et quelqu'un arrive, j'attire immédiatement l'attention : « Tiens, tu es vraiment un mélange intéressant (interessante Mischung) ! D'où viens-tu ? » Ceci m'agace terriblement, car j'ai plein d'autres qualités, mais l'intérêt se réduit souvent à celle-là. A Zurich, je ne suis plus une exception, mais les pedzouilles de l'Entlebuch ont parfois peur de moi ! (CHA_FG01)

Il est assez intéressant de constater que personne ne va jusqu'à conclure que le raN est plus fort à la campagne, même s'il se manifeste de manière plus ouverte, ce qui n'est pas forcément pire que le raN sournois (cf. 6.4). Deux spécialistes relèvent également des avantages liés aux contacts dans les régions rurales.

A la campagne cela se passe souvent mieux, car les gens font partie d'un réseau social et l'on se connaît, ce qui est aussi lié au fait que beaucoup d'Africains qui vivent à la campagne sont mariés à des Blancs, alors que la grande majorité des collectivités noires habitent en ville. (CHA01)

Une experte évoque un village grison, qui représente un endroit quasiment idyllique pour elle, tant elle s'y sent à l'aise et bien acceptée. Il se trouve que son époux, originaire de Suisse et blanc, y a passé une partie de son enfance, ce qui n'est probablement pas étranger à son expérience agréable. Dans l'ensemble l'impression qui se dégage des comparaisons villes-campagne évoquées est assez nuancée, d'autant que les contextes ruraux ne forment pas un bloc cohérent. Il apparaît néanmoins que la confrontation avec le raN ne se passe pas tout à fait de la même façon dans les deux univers, qui chacun offre à la fois des avantages et des inconvénients en termes de participation et d'acceptation de la présence noire. Dans ce même contexte, nous avons également cherché à savoir si la situation diffère à l'échelle des régions linguistiques, au-delà de leur degré d'urbanisation variable.

7.2 Régions linguistiques et autres pays

A l'exception du Valais, la présence de personnes noires est significativement plus importante dans les cantons romands que dans le reste du pays, ce qui s'explique, entre autres, par des raisons linguistiques, des opportunités professionnelles et de formation, mais une analyse plus fine des statistiques disponibles s'imposerait. Au Tessin, en revanche, la part de la population noire est encore plus faible que dans les deux autres régions linguistiques.

La recherche de Fröhlicher-Stines & Menzel (2004a) conclut à une plus grande ouverture envers les personnes noires en Suisse romande et un mieux-vivre de leur part. Cette constatation n'est pas confirmée par nos observations³⁹, même si un expert, qui a lui-même vécu dans les deux parties linguistiques, reconnaît qu'au sein des collectivités africaines « on considère parfois qu'il y a un peu plus d'ouverture dans les cantons latins ». Ceci vaut, à son avis et selon d'autres personnes interviewées, principalement pour les institutions et les services publics : en Suisse romande, ils emploient également davantage de personnel noir : transport public, police, enseignement, etc. Il s'agit là certainement d'un atout pratique et symbolique non-négligeable pour le vivre-ensemble.

Je me sens à l'aise dans le canton de Neuchâtel. J'étais très fière et contente de voir des réceptionnistes noires à l'hôpital et des médecins noirs en blouse blanche soigner les patient_e_s. (CHR02)

En ce qui concerne les attitudes envers des personnes noires au sein de la population générale, les spécialistes ne constatent pas de différences fondamentales entre la Suisse romande et alémanique, ce que les discussions au sein des entretiens collectifs tendent *grosso modo* à confirmer. Les expériences décrites dans le domaine professionnel et dans certaines administrations sont également similaires. Néanmoins, le raN d'obédience partisane est, selon deux spécialistes avertis et d'autres indications, plus affirmé en Suisse alémanique et au Tessin, ce qui est sans doute lié au paysage politique local, l'UDC et la Lega jouant un rôle non négligeable dans ce domaine.

En Suisse alémanique le raN s'exprime dans certains milieux sans complexe, alors qu'il est beaucoup plus politiquement correct en Suisse romande, même si le maillage raciste au fond reste similaire. (...) En revanche, quand on s'adresse à des activistes tiers-mondistes, c'est le jour et la nuit entre les deux parties linguistiques : ceux qui s'engagent contre le raN en Suisse alémanique sont beaucoup plus affirmés et conséquents, faisant réellement le pas de la déconstruction raciste. (CHR03)

Un autre spécialiste est impressionné par le nombre d'universitaires, résidents réguliers, et d'activistes noirs à Genève comparé à Berne ou Zürich. Cela facilite l'organisation de débats qui dépassent des cercles confidentiels, et facilite la mise en place des activités contre le raN. Le tissu associatif des collectivités noires est également plus dense à Genève et dans le canton de Vaud.

Quant à la situation au Tessin, quelques parallèles se dégagent avec des cantons en Suisse alémanique, selon les informations dont nous disposons⁴⁰. Une spécialiste considère que ce canton reste encore « très en arrière dans la prise de conscience du problème », ce qui est, entre autres, lié à la forte polarisation de la politique cantonale. Les autorités restent bras ballants face au climat politique qui inspire la crainte d'être épinglé dans les journaux du dimanche. Malgré l'engagement des collectivités africaines et de multiples contacts avec le bureau d'intégration, aucune initiative proposée par les représentant_e_s du monde associatif africain – maison d'associations, centre d'aide aux victimes de raN, sensibilisation à l'école, etc. – n'a vu le jour. En raison d'un raN qui s'exprime sans complexe dans la sphère publique et fait fréquemment l'amalgame entre

³⁹ Il est vrai qu'à une ou deux exceptions près, les personnes interviewées n'ont pas eu l'occasion de vivre dans l'autre partie linguistique et basent leurs affirmations sur des échanges avec des connaissances de l'autre côté de la barrière linguistique.

⁴⁰ Malheureusement ces données sont limitées, puisque nous n'avons pu interviewer qu'une leader associative et les autres spécialistes ne se réfèrent pas à la situation tessinoise.

réfugié_e_s, Noir_e_s et criminel_le_s, il serait, de l'avis de cette experte, particulièrement important de prendre des mesures. En même temps, les associations se découragent et n'osent plus se battre, un véritable cercle vicieux s'est installé. Il est également très rare que des personnes noires occupent des postes dans l'administration.

Nous avons également demandé aux personnes rencontrées comment la Suisse se situe en comparaison internationale, par rapport au raN. La plupart des réponses se réfèrent aux mesures politiques de prévention des discriminations et de prises en charge des victimes, peu développées en Suisse, qui seront évoquées dans le chapitre 9. En ce qui concerne les expressions du raN au sein de la population ou dans les institutions, les spécialistes sont, à une exception près, de l'avis que la Suisse ne se distingue pas fondamentalement des pays voisins ou de l'Ouest européen, même si des Noir_e_s provenant d'autres pays européens la considèrent parfois comme plus raciste, en raison des votations populaires anti-immigration. D'autres observateurs/trices considèrent, au contraire, que le pays reste relativement épargné par le raN, pour cause d'une certaine « retenue suisse » dans les manifestations racistes ou en raison de l'absence de quartiers défavorisés, qui concentrent des populations d'origine africaine.

Un certain consensus se dessine par rapport à la prise de conscience de la présence d'une population noire, quasiment inexistante dans un pays qui se targue de ne pas avoir participé à l'entreprise coloniale. Plusieurs spécialistes insistent sur la nécessité de mettre en avant l'atout de la diversité de la population suisse avec conviction, au lieu de la présenter seulement comme un problème : et de préciser qu'il est dommage d'attendre 200 ans pour célébrer la diversité dans le rétroviseur, plutôt que dès maintenant en regardant le présent et le futur. Un autre spécialiste fait remarquer que la Suisse n'a jamais entrepris de réforme fondamentale en la matière, tandis que d'autres pays n'ont, pour diverses raisons, pas pu échapper à un débat autour de leur identité nationale aux multiples visages, en évoquant aussi la relativité de la « *color line* » (De Genova 2016), soit la reconnaissance que leur population ne se caractérise plus par sa blancheur. Le grand voisin du Nord aussi a fini par entreprendre une réflexion à ce sujet, après la réunification.

8 Racisme institutionnel et aspects structurels

Pour différentes raisons, les dimensions institutionnelle et structurelle du raN (notions cf. 1.2) ont été discutées essentiellement lors des entretiens d'expert_e_s, tandis qu'au sein des *focus groups*, les expériences interpersonnelles ont occupé une place centrale des propos échangés, même si des questions d'ordre politique, médiatique ou symbolique y ont aussi été soulevées. Tout comme d'autres questions de société, les phénomènes racistes sont plus facilement traités sous l'angle individuel et psychologique, ce qui est pertinent, mais ne devrait pas, selon l'avis des spécialistes, occulter les enjeux structurels souvent plus déterminants. Les propos suivants résument un avis plus largement partagé :

Une des pires formes du raN est certainement la discrimination institutionnelle et, en même temps, la conscience à ce sujet manque complètement. Prenons les enseignant_e_s : des études ont démontré que la catégorisation des élèves selon leur potentiel présumé – et là un raN souvent inconscient intervient – influence massivement l'égalité des chances de ces élèves. Ce mécanisme est ignoré d'une grande majorité des responsables scolaires. (CHA04)

La problématique scolaire, qui a également été abordée dans plusieurs groupes de discussion, concerne bien entendu d'autres catégories d'élèves que les enfants noirs (jeunes de milieux défavorisés, migrant_e_s, etc.) et il serait intéressant de comparer les effets respectifs. Le raN institutionnel a systématiquement été abordé en relation avec tous les domaines de vie évoqués précédemment : marché de l'emploi, administrations, logement (chapitre 5), mais aussi en relation avec la politique migratoire et le rôle des médias.

8.1 Actions policières et politiques

A l'égard du racisme structurel, la police occupe une place particulière, qui a trait à son rôle central au sein de la société, en raison de ses fonctions de gardienne de l'ordre, de protection des faibles, de prévention et de répression du crime. En outre, et même s'il s'agit de corps distincts, la police intervient dans le contrôle des flux migratoires ; de ce fait, elle est aussi étroitement associée à l'Etat dans sa fonction politique, représentant notamment pour des personnes issues de la migration, la société d'accueil. L'exemplarité de cet acteur et la confiance que devraient pouvoir lui faire les citoyen_ne_s sont ainsi des pièces maîtresses du vivre-ensemble entre personnes blanches et noires. Par conséquent, tout abus perpétré par des agent_e_s de la police, en tant que détentrice du monopole légitime de la violence, peut avoir des répercussions très concrètes mais aussi fortement symboliques, et ceci indépendamment du fait que l'acte soit attribuable à un individu, à son institution ou à la politique de manière plus générale.

Force est de constater qu'au-delà de ceux et celles qui sont effectivement contrôlées, d'autres personnes noires se sentent visées et symboliquement fragilisées, ayant l'impression que les contrôles ciblent en priorité les collectivités noires. Nombre d'interlocuteurs/trices, représentant pourtant une frange de la population bien établie en Suisse, ressentent l'action de la police comme faisant preuve de raN. C'est ce sentiment qui a incité plusieurs spécialistes à s'engager dans un dialogue avec la police et les autorités, mais les résultats de leurs démarches restent mitigés. Fort de son expérience, l'un d'entre eux a acquis la conviction que de véritables solutions à ce problème ne peuvent être trouvées qu'au niveau de la gouvernance politique.

C'est au niveau politique qu'il faut agir ! Les plus hauts niveaux décisionnels – locaux, cantonaux et idéalement fédéraux – donnent le ton et forgent les réponses au niveau administratif et juridique comme dans toutes les sphères de la société. (CHR04).

Si les propos cités reflètent la dimension structurelle du problème, qui dépasse le corps policier, plusieurs témoignages attirent également l'attention sur les dynamiques au sein de cette institution, pour mettre en exergue la distinction entre les représentations individuelles et les pratiques institutionnelles (cf. 4.1). Des études françaises ont montré que le racisme policier relève davantage d'une culture policière propre que du racisme ambiant ou caractérisant les couches sociales dont sont issus les policiers/ères (Lévy et Zauberman 1999). Pour une intervention efficace, il est donc essentiel de désenchevêtrer les différents niveaux de représentations et de pratiques (individuel/interpersonnel, institutionnel ou structurel).

Nous ne reviendrons pas en détail sur les politiques partisanes et les orientations de politiques publiques, dont l'impact sur les résident_e_s noirs a été évoqué au travers d'actes quotidiens de raN. Même si aucun des champs politiques en question – asile, migration, criminalité, sécurité – ne vise pas spécifiquement les résident_e_s noirs, des mesures promues et messages diffusés ont des effets indirects sur la perception de cette frange de la population, facilement repérable et historiquement stigmatisée. Ceci vaut d'autant plus qu'il s'agit d'une collectivité non-organisée en tant que groupe d'intérêts communs, même si elle est aussi fréquemment perçue à tort comme une entité qui rime avec Afrique (« les Africains »), dont les communautés sont mal connues (Efionayi-Mäder 2010). D'ailleurs, deux spécialistes considèrent que la collectivité noire devrait prendre exemple sur les communautés juives, qui réagissent systématiquement et publiquement aux actes antisémites.

Les articulations relativement récentes entre politiques migratoires et la question de la « race » apparaissent à plusieurs reprises en filigrane dans les témoignages⁴¹, mais un examen approfondi de ces dynamiques, liant identité nationale et apparence corporelle lue comme noire, en Suisse dépassent de loin le cadre de cette étude. Rappelons simplement que des chercheur_e_s replacent cette question dans le contexte de la politique européenne, à laquelle participe notre pays, malgré sa position particulière en tant qu'Etat non-membre de l'UE.

« Hence, the generic figures of 'immigration' and the diffuse politics of 'foreignness' suffice to reanimate race in terms that commonly, and perhaps increasingly, are articulated as nation: in terms of the 'national' identity of the 'natives' ». (De Genova 2016: 354)

A cet égard, Michel et Honegger (2010) montrent comment l'identité nationale suisse est liée à la blanchité. Plusieurs exemples évoqués soulignent que la communication politique – qu'elle soit partisane (par exemple, affiches politiques) ou qu'elle permette de promouvoir des opérations policières locales – joue, avec un certain succès, des symboles qui permettent d'instrumentaliser des craintes existantes au sujet de l'altérité, représentée par les Noir_e_s (Michel 2015). Ainsi, la lutte contre le trafic de drogue est actuellement, pour le grand public, associée à des requérants d'asile noirs, dont une minorité est active dans le petit deal de rue. Si ces trafiquants ne représentent aucun danger particulier pour la population (non-consommatrice), ils cumulent plusieurs stigmates qui

⁴¹ On peut penser aux exemples cités en rapport avec l'initiative sur « l'immigration de masse » ou les recrues « étrangères », évoquées à titre de non-appartenance dans le sous-chapitre 4.5.

donnent lieu à des amalgames, quitte à rejaillir sur l'ensemble des personnes noires. Deux spécialistes évoquent à cet égard le rôle de « bouc émissaire idéal » : l'une rapporte le cas d'une voisine âgée qui l'avait littéralement suppliée de ne pas se rendre en ville avec son fils, car il y avait « tellement de Noirs, des dealers ; ne fais pas cela ! ». Troublée par l'attitude excessive de cette connaissance de longue date, elle est restée bouche bée ; ce n'est qu'à l'occasion d'une autre discussion qu'elle s'est rendue compte que la dame ne percevait pas sa couleur, ce qui l'amenait à dissocier des criminels noirs (hommes) qui lui inspiraient tant de craintes, d'une voisine bien connue.

Soit dit en passant, plusieurs témoignages similaires soulignent également le fait que des contacts superficiels entre personnes noires et blanches ne suffisent pas nécessairement à réviser des attitudes racistes ou à développer une meilleure compréhension du raN, si la question n'est pas abordée de front. C'est pourquoi, les personnes rencontrées souhaitent quasiment à l'unisson qu'un débat sur le raN soit promu à différents niveaux, ce qui implique entre autres les écoles, mais aussi les médias qui jouent un rôle important à l'interface entre la sphère politique et le grand-public.

8.2 Rôle des médias et symboles publics

Plusieurs spécialistes rapportent que l'image présentée des Noir_e_s dans les médias a un effet néfaste sur le vivre-ensemble. Particulièrement les informations, les campagnes publicitaires et « l'idéologie du Blanc-sauveur » diffusées au sujet de l'Afrique, véhiculent à leur avis non seulement une image faussée, mais perpétuent encore un paternalisme et des rapports de pouvoir à dépasser.

Je suis inquiète en raison des images négatives des Noir_e_s véhiculées par les médias. Ils sont associés au vol et à la violence. Il y a aussi les campagnes politiques avec les moutons noirs et les organisations soi-disant humanitaires qui montrent des images misérabilistes. (CHR02)

The media are full of stereotypes: Black women always carry something on their heads, kids are always malnourished (e.g. charity appeals before Christmas). There are images of violence. These are the "African" images in the media, and they are so removed from reality, this is not "normal" Africa. The images in the media need to change and represent reality. The media need to move away from a singular story about Africa and Blacks⁴², and reflect diversity. (CHA04)

Un autre spécialiste attire l'attention sur le fait qu'indirectement ces campagnes, parfois relayées par les institutions, forgent aussi un sens de supériorité blanche, notamment par les discours humanitaires et d'aide à l'Afrique qu'on demande aux enfants d'investir dès leur plus jeune âge.

La littérature spécialisée internationale permet d'étayer l'influence des médias que les témoignages abordent. Elle confirme également que les articles, et particulièrement leurs titres, associent les minorités noires, entre autres catégories, essentiellement à des problèmes – menaces pour la sécurité, l'état social, la culture – et véhiculent des descriptions lourdes de préjugés, y compris dans la presse de qualité qui informe les élites : Une comparaison intéressante entre journaux allemands

⁴² Ce passage fait écho à ce que l'écrivaine Chimamanda Ngozi Adichie désigne de « The danger of a single story » lors d'une conférence en 2009 où elle évoque de façon poignante les clichés courants au sujet de l'Afrique : https://www.ted.com/talks/chimamanda_adichie_the_danger_of_a_single_story.

et sénégalais montre que, dans les journaux de qualité allemands, les Noir_e_s sont décrits de manière stéréotypée et associés aux connotations symboliques principalement négatives du continent africain (Assopgoum 2011: 303). S'il est vrai que dans certains domaines la presse a un impact tout relatif dans la formation des opinions, elle est, dans ce cadre, particulièrement importante pour différentes raisons. C'est le cas notamment lorsque le lectorat a peu d'expériences directes, permettant de prendre du recul par rapport aux modèles mentaux exprimés (Van Dijk 2016).

Les spécialistes entendus souhaitent quasiment à l'unanimité une autre et meilleure information sur les Noir_e_s et les enjeux du raN, à l'école surtout, dans les médias aussi, et en politique. Ils/elles y voient une condition indispensable pour changer la qualité des rapports de pouvoir « racialisés » en tant que terreau du raN. Cette revendication part du principe que plus de connaissances riment avec reconnaissance (des Noir_e_s) et un autre regard qui remplace celui marqué par l'hypothèque de l'esclavage et l'histoire coloniale. Cette tâche de revoir l'information et la couverture médiatique peut paraître titanesque, notamment face aux résistances dont il est également fait état à maintes reprises.

La question des symboles de raN dans l'espace public a encore relativement peu fait l'objet de débats en Suisse, mais un exemple, replacé dans ce contexte de raN structurel, a été abordé par un spécialiste, également membre (PS) du parlement de la Ville de Berne : il demande, en 2014, qu'un blason représentant une tête de maure de manière caricaturale, appartenant à un corps de métier en ville de Berne, soit enlevé. L'initiative fait beaucoup de bruit et soulève une véritable querelle d'historiens :

J'ai confronté le Conseil municipal avec le caractère raciste de ce symbole appartenant au corps des métiers du Nègre (*Zunft zum Mohren*) en vieille ville de Berne. Je n'aurais jamais imaginé que cela soulèverait des réactions aussi nombreuses et virulentes ; j'ai été ridiculisé, compromis, remis à ma place de différents côtés, dans mes propres rangs politiques, par des professeurs qui savent ce que c'est que le raN, etc.

Une remarque intéressante que ce spécialiste ajoute concerne le fait que la plupart de ses amis d'enfance noirs, issus de milieux modestes, qui ne se sont jamais penchés sur la question du raN d'un point de vue théorique, ont compris sa démarche et y ont adhéré spontanément, tandis que d'autres compagnons de lutte (politique) se sont distancés, lui reprochant de s'occuper de problèmes de luxe. Quant au soutien qu'il a reçu suite à avoir lancé le débat, il est venu plutôt, mais pas uniquement, d'intellectuel-le-s et d'historien-ne-s qui s'inscrivent dans la mouvance des études postcoloniales. On pourrait citer un autre débat autour d'un symbole qui enflamme régulièrement les esprits : il s'agit du jeu « Qui a peur de l'homme noir ? ». Il se jouait encore récemment dans les écoles de différentes villes de Suisse (cf. Pétrémont & Michel 2016 en annexe) et est également évoqué par deux jeunes participantes à un *focus group*, qui admettent avoir pris un certain temps pour s'en distancer⁴³. Dans une optique de lutte contre le raN, ces symboles – blason et jeux évoqués – sont perçus comme des vecteurs d'un raN structurel (persistant), ce qui discrédite une argumentation invoquant des « traditions » à préserver (de par leur valeur historique).

⁴³ Voir également un chapitre révélateur consacré au Zwarte Piet/Black Pete, une figure folklorique très appréciée au Pays-Bas : « For even though I am black as soot, my intentions are good » (Wekker 2016: 19).

Ces exemples sont à notre avis très révélateurs du grand décalage de perception face au raN existant entre les populations noires et non-noires. Il est vrai que l'étude a adopté une démarche basée exclusivement sur l'écoute de la minorité, mais les témoignages récoltés permettent indirectement de se faire une idée de la conception divergente du phénomène qu'en a la majorité. Au-delà de l'expérience vécue forcément très différente de part et d'autre, cet écart est aussi signe d'un cloisonnement certain des univers de vie et de pensée, ainsi que d'une relative absence d'échanges à ce sujet⁴⁴.

Si la nécessité d'un débat au sujet du raN est une évidence pour la plupart des personnes rencontrées, tout incite à penser que la population majoritaire ne partage pas nécessairement cette appréciation, pour diverses raisons déductibles des témoignages, dont beaucoup sont aussi discutées dans la littérature spécialisée : indifférence par rapport au phénomène ou sous-estimation de l'ampleur du raN – par rapport à l'appréciation des personnes concernées –, évitement et « *white fragility* » (DiAngelo 2011)⁴⁵, craintes (inconscientes) de perdre des privilèges et, enfin, convictions racistes suprémacistes d'une frange réduite de la population majoritaire.

La conception même du raN varie en fonction du marquage « racial » des personnes : suivant notre hypothèse, la population blanche conçoit le phénomène principalement sous son acception étroite d'idéologie raciste assumée, et n'y inclut pas forcément les manifestations relevant du racisme au quotidien, ainsi que les dimensions institutionnelles et structurelles, qui sont plus difficiles à déceler pour des personnes qui n'y sont pas confrontées elles-mêmes. Ainsi le raN est souvent considéré comme un système de pensée individuel et conscient, sinon assumé en tant que tel, qui enfreint la norme (pénale) anti-raciste au sens étroit. Comme nous espérons l'avoir démontré par les témoignages récoltés, les spécialistes rencontrés et nombre de participant_e_s aux *focus groups* ont, au contraire, une acception plus exhaustive du raN ou se montrent intéressés par une approche prenant en considération des formes voilées et structurelles. La distinction faite entre conceptions majoritaires et minoritaires se rapporte évidemment à des tendances générales, décrites de façon simplifiée, car la ligne de partage entre ces deux acceptions qu'on pourrait dire « idéaltypiques »⁴⁶ ne peut bien entendu pas être tracée de façon nette. Son analyse est à notre avis cruciale pour comprendre les nombreux blocages, processus de délégitimation et intérêts ou simples malentendus divergents dont les implications doivent être prises en compte, quand on souhaite réfléchir à la manière de faire face au raN, que nous abordons dans le prochain chapitre.

⁴⁴ Selon un sondage de 2014, seulement un tiers de la population estime que la Suisse devrait davantage sensibiliser la population résidante concernant la situation de la population étrangère, de manière générale (Longchamp et al. 2014).

⁴⁵ A propos des Pays-Bas, Wekker (2016 ; 16 ss) parle également de « *white innocence* », une attitude d'ignorance voire de déni de l'existence du raN et de ses corollaires, nourrie de la conviction qu'une telle posture ne peut exister au sein d'une société ouverte et tolérante comme la hollandaise.

⁴⁶ L'idéaltype relève d'une simplification pour les besoins de l'analyse et ne reflète jamais la complexité de traits ou de situations que l'on trouve dans la réalité.

9 Manières de faire face

Au terme des entretiens individuels et collectifs, nous avons sondé le regard que portent les participant_e_s sur les manières de faire face aux défis du raN et cherché à connaître les recommandations qu'ils/elles émettent à ce sujet sur la base de leurs observations ou de leur vécu. Il a également été question des stratégies et pratiques de différentes associations actives dans le domaine de la lutte contre le raN, pour en dégager des expériences communes, sans évoquer les cas particuliers. Les témoignages cités dans les chapitres précédents donnent une idée de la large palette des comportements que les personnes adoptent face aux manifestations racistes.

9.1 Stratégies individuelles

Les réactions face au raN peuvent varier en fonction du type de préjudice, des circonstances du moment, des individus impliqués et de l'état d'esprit de la personne qui y fait face. Ceci explique aussi pourquoi personne n'a su ou voulu qualifier les expressions racistes suivant leur gravité, même si certaines sont plus ou moins virulentes, ouvertes ou voilées. Même des personnes avec une longue expérience de vie en Suisse peuvent être décontenancées face à un acte raciste, car personne ne s'y habitue jamais : une atteinte à la dignité n'est jamais banale, mais la manière d'y faire face, que les psychologues désignent de « coping » (Fröhlicher-Stines et Mennel 2004a), est d'importance pour la personne concernée. D'ailleurs, les parents le savent bien et réagissent assez systématiquement quand un enfant rapporte une expérience raciste.

D'après les souvenirs de plusieurs jeunes adultes rencontrés, le soutien familial apparaît comme primordial pour digérer la surprise, et dépasser le sentiment d'injustice et l'humiliation vécus. Il s'avère aussi que le fait d'avoir été préparé au défi raciste, ou au moins averti, peut être un support et un réconfort considérables. Qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes, le partage et l'écoute des proches, des amis ou des collègues sont essentiels.

Il m'arrive d'être choquée et je cherche une confirmation autour de moi, mais souvent on me réplique que ce n'est pas grave : n'en rajoute pas ! (*Tue doch nicht so !*) Donc, je me demande : est-ce moi qui exagère ? Je pense que beaucoup de personnes n'ont même pas conscience que ce qu'ils disent puisse être mal reçu. Dans ces cas, il vaut mieux les interpeller calmement et leur expliquer plutôt que de s'offusquer, mais c'est un exercice difficile. (CHA_FG1)

Il arrive fréquemment que des témoins généralement blancs, tentent de relativiser le problème, par méconnaissance, par crainte ou pour éviter le stress lié à l'interaction « raciale », ce qui peut avoir des répercussions négatives supplémentaires sur la victime, qui se retrouve à réagir seule. Simultanément, certains protagonistes sont suffisamment à l'aise pour confronter les auteurs racistes. A titre d'exemple, une enseignante retraitée fait remarquer que l'humour est parfois une excellente réponse : à un élève qui lui dit qu'étant noire, elle pue, elle rétorque simplement que le déodorant a été inventé par les Blancs.

Une collègue qui va ostensiblement redemander l'information précise que je viens de lui donner à une autre collègue : c'est humiliant ! Je me suis adaptée, je suis vaccinée et je me permets de réagir pour me faire respecter. (CHR02)

Particulièrement sur le lieu de travail, des gestes ou remarques répétitifs de raN absorbent beaucoup d'énergie et la possibilité de les éviter est réduite. Dans plusieurs cas qui ont été rapportés, le phénomène est ignoré ou banalisé par des collègues témoins. En outre, un spécialiste remarque que des victimes de raN, qui ne sont pas en mesure de gérer les situations, peuvent de ce fait développer une hypersensibilité au phénomène, c'est-à-dire qu'elles tendent à percevoir du raN là où d'autres problématiques sont en jeu. Une autre interlocutrice abonde dans ce sens et nous amène à penser que des atteintes ignorées de manière récurrente, peuvent agir à l'instar d'une douleur réprimée qui devient chronique, pour oser une métaphore médicale. Dans ce sens, le raN représente un problème social non négligeable, qui génère également des coûts qu'on pourrait éviter.

Plusieurs personnes rencontrées font également état d'un soutien effectif d'amis, de collègues, de connaissances ou de personnes, qui réagissent à des actes racistes dans un lieu public. C'est ce qu'illustre l'exemple d'une jeune fille qui s'interpose spontanément, alors que des injures ont été proférées contre l'un des spécialistes, dans une gare romande. Quelques hommes et femmes rencontrés insistent sur le soutien sans faille de leurs partenaires ou parents blancs. D'autres ont fait l'expérience d'actes qu'on pourrait qualifier de discrimination positive, par exemple, dans le cas d'un propriétaire blanc qui choisit de vendre sa maison à un Noir.

9.2 Agir collectif

La plupart des participant_e_s aux *focus groups* étaient ravis de cette opportunité de discussion, parfois la première pour eux/elles, d'échanger autour d'un thème qui reste encore largement tabou, y compris dans des cercles qui s'intéressent aux migrations. En même temps, d'autres personnes sont depuis longtemps engagées dans des associations qui permettent précisément d'aborder cette thématique, notamment sous l'angle du racisme ou de la xénophobie plus largement. L'interlocuteur suivant insiste sur l'importance d'un échange entre pairs ; un autre faisant le parallèle avec le mouvement féministe.

Il existe trois manières de faire face au racisme : 1) nier le phénomène, 2) le contourner, l'éviter 3) trouver des espaces pour le discuter pour se rendre compte que le monde pourrait changer. [L'association] nous a aussi permis de dire que nous sommes là, nous avons notre mot à dire. Mon expérience montre que beaucoup sont résignés et disent qu'il n'y a rien à faire. C'est précisément pour cela qu'il est important d'avoir des lieux pour en parler entre personnes concernées. (CHA_FG02)

Lors des entretiens avec les spécialistes, il a été question de plusieurs associations, représentant principalement des groupements issus de la migration africaine, qui se sont constituées parfois à l'occasion d'un problème spécifique avec l'administration ou la police ou par souci de faciliter la participation sociale de personnes isolées. D'autres collectifs se sont organisés autour d'intérêts à débattre en commun, s'inscrivant parfois dans une mouvance politique. Le souci de sensibiliser le public aux enjeux du raN est généralement un dénominateur commun de ces différents acteurs.

Les organisations qui cherchent à résoudre des problèmes concrets de leurs communautés avec les autorités (police, écoles, administrations) ou des particuliers dépendent pour la plupart de l'engagement bénévole de leurs membres-fondateurs et ne peuvent que ponctuellement compter sur un soutien public pour certains projets. En somme, elles font face aux difficultés « classiques » du monde associatif bénévole, auxquelles s'ajoute dans le cas précis le fait que le raN ne constitue à l'évidence pas un problème social reconnu comme un autre. De plus, une partie non-négligeable des

membres ne disposent que de ressources matérielles et de relations sociales limitées et ont parfois des statuts de séjour précaires (asile).

Deux défis supplémentaires sont à relever : d'une part, les petites associations relativement homogènes peinent à faire entendre une voix légitime auprès des autorités ou du public, ne pouvant ambitionner de représenter différentes composantes des communautés noires ou seulement africaines. D'autre part, des collectifs qui regroupent des membres très différents sont précisément confrontés à la difficulté de gérer la diversité des origines, trajectoires et intérêts discordants de leurs adhérent_e_s, particulièrement dans le contexte du fédéralisme suisse (langues, institutions, sensibilités politiques, etc.). Les Blanc_h_es tendent parfois à oublier que l'existence d'une collectivité noire relève tout au plus d'une conscience émergente du regard discriminatoire porté sur elle – ainsi que de l'héritage des luttes menées par une diaspora transatlantique – et non pas d'une appartenance nationale, ethnique ou culturelle permettant de s'organiser facilement.

Plusieurs leaders communautaires soulignent que l'idéal est de chercher « l'union qui fait la force », et la constitution d'une organisation faîtière des associations africaines (CDAS), par exemple, est un pas dans cette direction. Simultanément, les avis concernant la manière d'aborder un thème aussi sensible que le raN divergent nécessairement entre acteurs associatifs : certains adoptent une approche plus combative par voie de communiqués aux médias, pour provoquer une prise de conscience dépassant les discussions qui semblent s'enliser sans grand effet. D'autres protagonistes trouvent précisément cette manière de faire peu stratégique, voire parfois « insultante » et y perçoivent le risque de fermer les portes du dialogue que la plupart des associations cherchent précisément à ouvrir. Au vu des défis constatés pour débattre sereinement du et combattre le raN, on imagine déjà facilement les difficultés auxquelles font face des associations pourtant implantées de très longue date et familières des rouages suisses dans la même situation.

La recherche du dialogue avec la majorité de la population et les autorités reste la devise de la plupart des leaders communautaires, car la lutte contre le raN a besoin d'alliances larges. Des échanges fructueux avec des responsables locaux et cantonaux sont évoqués, mais il s'agit d'un travail de longue haleine semé d'embûches. Une spécialiste porte aussi un regard très critique sur les églises qui empêchent les gens d'aller de l'avant et de communiquer sérieusement autour de ce sujet⁴⁷. Tout comme au niveau individuel, plusieurs interlocuteurs/trices rencontrés regrettent en outre le peu de réactions et l'engagement timide, voire inexistant, de la société civile majoritaire par rapport au raN et s'interrogent sur les raisons de cette retenue : indifférence, crainte d'une démarche inopportune ou paternaliste, peur d'empoigner un dossier impopulaire ou de perdre des subventions, racisme latent ? En effet, la gauche (alternative) se saisit seulement occasionnellement de ce dossier.

C'est sans doute dans ce contexte qu'il faut replacer les allusions à une certaine « résignation », qui reviennent fréquemment dans les témoignages provenant non seulement des représentant_e_s du

⁴⁷ Dans l'entretien, cet aspect n'a pas été poursuivi, mais connaissant l'influence considérable de la religion et des églises dans certaines collectivités africaines ou sud-américaines en Suisse, il serait intéressant de se pencher sur les discours tenus dans ce cadre au sujet de la question du raN (Levine et al. 1999 ; Röthlisberger et Wüthrich Matthias 2009).

monde associatif, mais aussi d'autres participant_e_s au *focus groups*. Quand des espoirs sont déçus, malgré le dialogue établi avec les autorités responsables de la police et de l'intégration aux niveaux municipaux et cantonaux (« ils ont les mains liées »), la tentation est de se tourner vers l'échelon fédéral, à la recherche d'un acteur plus influent. Notons également que d'autres voix se félicitent des avancées obtenues et des projets menés à bien par des associations noires dans le domaine de la participation sociale, mais il ne s'agit pas d'initiatives directement liées à la lutte contre le raN.

Enfin, un point sur lequel l'ensemble des spécialistes se rejoignent concerne le fait que les associations migrantes n'obtiennent que rarement des contrats de prestations pour lutter contre les discriminations, ce qui leur paraît révélateur du peu d'importance que les instances de décision accordent à cette question. Pour les milieux issus de la migration, la disparition du Forum pour l'intégration des migrantes et migrants (FIMM), en tant qu'organisation faîtière, tend à conforter cette constatation.

9.3 Centres de soutien et cadre juridique

Pour faire face au raN, les personnes rencontrées s'adressent surtout à la famille, aux amis et parfois à des collègues ou à des associations bénévoles que les victimes consultent dans un cadre où elles se sentent en confiance. Parfois l'expérience raciste peut aussi donner lieu à un engagement politique ou, au contraire, déboucher sur l'envie de se préserver et de s'entourer le plus possible de proches noires. Un jeune homme évoque également que son activité dans un atelier d'art l'a beaucoup aidé à digérer les expériences en question.

Même si un échantillon de 30 participant_e_s ne permet pas d'extrapolations par rapport à l'ensemble de la population noire, il est notable que personne n'a mentionné un recours – même d'une tierce personne proche – à un centre de conseil pour victimes de discrimination. Il est vrai qu'une large part de cette population ne connaît simplement pas l'existence de ces services, une tendance qui est confirmée par les spécialistes. L'une d'entre eux/elles contactée, mais n'ayant pas pu participer à l'étude, connaît relativement bien ces services et a un avis assez tranché, qui rejoint néanmoins plusieurs autres propos :

Il existe plusieurs centres de consultations fictives, qui ne sont pas d'un grand secours et vous donnent plutôt l'impression d'avoir commis une erreur. Ils tendent à vous dire comment vous devriez percevoir le raN, ce qui vous donne l'impression de devoir vous justifier. Je pense que c'est l'une des raisons qui poussent les victimes à s'arranger avec le problème et à renoncer à d'autres démarches, pour éviter de se sentir doublement discriminées.

Un autre spécialiste précise qu'il est très difficile pour les services publics d'offrir une aide efficace, ce qui est peu encourageant pour les victimes qui se montrent méfiantes envers tout organisme qui a un caractère officiel, ce qui est confirmé par d'autres études (Ambruso et al. 2017). Il estime également que peu d'individus peuvent se permettre d'entreprendre des démarches judiciaires assez coûteuses. Quant aux résident_e_s, assez nombreux parmi la population noire, qui ne sont pas naturalisés ou au bénéfice d'un permis d'établissement, ils n'osent généralement pas entreprendre de telles démarches, craignant, à tort ou à raison, de préteriter leur séjour.

[Notre association] encourage et soutient les personnes décidant d'entamer des procédures juridiques, mais les victimes savent qu'elles n'ont aucune chance face à un policier et un juge blanc, qui ont le pouvoir et le privilège blancs. Les personnes qui se plaignent à notre association le font par résistance au silence et dignité mais non pour obtenir gain de cause, car ils savent que c'est peine perdue d'avance. (CHR04)

Tout se passe comme si la méfiance d'une partie de la population noire envers les institutions se trouvait encore renforcée par le contentieux lié à une prévention du raN, jugée peu convaincante, et ceci aussi en comparaison à d'autres types de racisme. Un spécialiste résume ce sentiment de la manière suivante :

Il existe une différence de l'importance accordée au raN, qui est minimisé par rapport aux autres racismes, en particulier l'antisémitisme « comme si on n'a même pas droit au droit ». Il y a une résistance à résister contre le raN. (CHR03)

Si cette appréciation est assez largement partagée par les spécialistes rencontrés, le diagnostic posé varie : une spécialiste est convaincue que le cadre légal est excellent, mais que c'est sa mise en œuvre qui n'est pas satisfaisante, tandis que d'autres spécialistes considèrent que c'est le législateur qui n'a pas réellement souhaité lutter contre le raN (« Le raN n'est pas pris au sérieux par les personnes qui ont mis les lois en place. »), sinon contre le racisme en général selon l'avis d'un autre spécialiste. Ce dernier estime qu'un centre indépendant qui veille au respect des droits de l'homme et de lutte contre le racisme devrait être créé sous la responsabilité directe du parlement, à l'instar des organismes comparables en France et en Grande-Bretagne. A la différence du CSDH actuel actif dans la recherche-information, cet organisme aurait un rôle opérationnel de prévention et de répression à l'échelon fédéral.

En revanche, tous les spécialistes revendiquent que les services de consultation soient confiés au milieu associatif issu des communautés concernées, comme c'est le cas du Centre d'écoute contre le racisme à Genève. En outre, plusieurs expert_e_s estiment que ces centres doivent être spécialisés dans la lutte contre le raN et employer des collaborateurs/trices noires, pour assurer un climat de confiance à la clientèle potentielle. Il est également recommandé de faire appel à des personnes-clés des communautés pour le suivi des victimes. Enfin, une experte souligne que la lutte contre le raN doit impérativement s'adresser aussi aux auteur_e_s, qui ont un problème avec les personnes noires. Une autre spécialiste préconise le modèle de l'Ombudsperson en matière de racisme, avec de larges compétences et une spécialisation de raN, à l'échelon cantonal.

We also urgently need support for perpetrators. Where does a racist go who is stressed about the presence of Black people? There is a "Männerbüro" for men who beat women, and "Frauenhäuser" to give women a refuge. For racism, too, there are two sides, and both need support. Where does a person turn when he or she "doesn't understand the accent", or feels uncomfortable? Support is needed on both sides. (CHA04)

Plusieurs spécialistes évoquent des expériences, lors desquelles ils/elles ont pu parler à des personnes proférant des propos racistes et contribuer à désamorcer des conflits. Pour pouvoir identifier et confronter les auteur_e_s, il est crucial qu'un soutien majoritaire à de telles démarches soit clairement exprimé, ce qui ne saurait se faire sans une remise en question de la banalisation du racisme encore largement admise. Dans ce même ordre d'idées, plusieurs participant_e_s appellent

de leurs vœux des campagnes de sensibilisation ou des débats publics. Pour terminer sur une touche optimiste, nous citerons le bilan qu'un participant a tiré de l'échange au sein d'un *focus group* :

J'ai vécu dans plusieurs pays en Afrique et en Europe, mais pour moi la Suisse est un pays de droit. Beaucoup me convient ici ; j'ai fait peu souvent l'objet de réactions racistes, mais quand cela arrive, cela me dérange ! Il est important de faire face à ce problème et quand je peux dire aux personnes que leur comportement est raciste, que cela ne devrait pas exister, cela permet aussi de m'apaiser. Je n'ai jamais connu d'organisation ici qui s'occupe du raN, mais j'ai trouvé que cette discussion a été rafraichissante pour mes pensées et m'a permis d'y réfléchir. (CHA_FG02)

10 En guise de conclusion

A l'aune d'une société suisse de plus en plus diverse et mobile en ce premier quart du 21^e siècle, la finalité de cette étude exploratoire consiste à mieux saisir comment les personnes qui sont perçues – et/ou se perçoivent – comme Noir_e_s vivent le racisme à leur rencontre. Pour y répondre, une perspective émique a été retenue, c'est-à-dire le point de vue des personnes concernées, basée sur une trentaine d'entretiens. Cet angle d'approche permet également, par un effet de miroir, de mettre à jour des attitudes de la population blanche : ceci rejoint un deuxième axe de l'étude, destiné à fournir des informations pour la formulation de questions pour les enquêtes standardisées de l'OFS, mais également de révéler les besoins de recherche prioritaires.

Des recherches s'inscrivant dans les théories critiques de la race et de la postcolonialité soulignent la particularité du racisme envers les Afro-descendant_e_s, qui ont été retenues à titre de spécialistes et de participant_e_s aux *focus groups*, dans le cadre de notre démarche. Même si ce courant de pensée n'a donné lieu à des études en Suisse que relativement récemment, il suscite de plus en plus d'intérêt et de débats, bien au-delà des milieux directement concernés ou spécialisés. Les approches auxquelles il fait appel, permettent d'appréhender la persistance du racisme anti-Noir_e (raN), qui est, sans conteste, étayée nettement par cette étude, dans ses dimensions individuelle (interactions quotidiennes), institutionnelle (police, administration, écoles, etc.) et, plus largement, structurelle (société, politique). En outre, la perspective postcoloniale insiste sur l'importance de comprendre les phénomènes de « racialisation » à partir de l'histoire de l'esclavage et du colonialisme (cf. cadre conceptuel sous 1.2).

Types d'expressions

Toutes les personnes consultées font état de comportements, de situations ou d'attitudes racistes dont elles-mêmes ont fait l'objet ou ont été témoins, dans des domaines variés. Les stéréotypes du racisme, qu'on pourrait qualifier de « biologisant », renvoyant à une forme d'animalisation et ou de déshumanisation crue (singe, odeur, saleté, etc.) ont toujours cours, même si nombre de personnes se rendant compte du caractère indéfendable de tels propos, ont tendance à les éviter, en temps normal. La forme la plus fréquemment évoquée de raN se décline actuellement sous le couvert de prétendues différences culturelles qui singularisent les personnes noires, les mettent à l'écart, leur assignent des capacités inférieures ou inadaptées à la pleine participation citoyenne ou encore, remettent en question la légitimité de leur présence. Elle s'exprime par des attitudes, gestes, remarques ou plaisanteries stigmatisants que plusieurs interlocuteurs/trices qualifient de racisme « subtil », pour signifier le caractère parfois difficile à nommer et à contrer.

Ce type d'expression n'est pas considéré comme moins injurieux, mais il est difficile à anticiper, provenant parfois de collègues ou de personnes considérées comme proches ; en outre, il ne peut pas être mis sur le compte de l'ignorance, de la bêtise, voire de la méchanceté gratuite. Les théories critiques (de la race et de la postcolonialité) parlent dans ce cas de « racisme sournois » et/ou « quotidien » pour en traduire le caractère souvent récurrent : dans les deux cas, il exprime une assignation à l'infériorité ou à l'exclusion des Noir_e_s, qui renvoie en miroir à la supériorité blanche, parfois accompagnée de paternalisme. Si selon cette conception, les motivations des actes racistes, souvent difficiles à déceler, n'ont pas d'importance du point de vue analytique, plusieurs personnes interviewées font remarquer qu'ils/elles n'ont pas la même attitude envers un acte ou

qu'il leur importe bel et bien de savoir si une remarque est faite de manière intentionnelle ou si elle est liée à l'ignorance, la méconnaissance ou à une curiosité sans tonalité malveillante. Elles n'adopteront pas nécessairement la même attitude dans l'un et l'autre cas. La pertinence de prendre en compte les motivations a aussi fait débat au sein de l'équipe, composée de chercheur_e_s aux expertises, expériences et profils diversifiés, dont la pondération des résultats a parfois varié à certains égards.

Quelle spécificité du raN ?

Une autre question qui a donné lieu à des discussions nourries parmi les participant_e_s des focus groups, tout comme parmi les chercheur_e_s, concerne la spécificité du raN, qu'il n'a pas été possible de cerner sur une base empiriquement fondée, comme prévu lors du lancement de l'étude. Néanmoins, une particularité unanimement soulignée renvoie à la visibilité phénotypique (couleur de la peau ou autres traits distinctifs), souvent d'emblée repérable (ou présumée telle). Une deuxième spécificité, évoquée par une majorité des personnes interviewées – notamment en Suisse romande et parmi les spécialistes – se réfère aux reliquats du racisme pseudo-scientifique, partant d'une hiérarchisation de différences raciales ; comme le soulignent les théories postcoloniales, ces dernières s'ancrent dans une mémoire collective de l'histoire du colonialisme et de l'esclavage, souvent enfouie, qui place les Noir_e_s tout en bas de l'échelle des statuts d'humains.

Plusieurs personnes interrogent cette spécificité en rapprochant le phénomène d'autres types de racisme ou de xénophobie, en se référant, par exemple, aux résident_e_s tamouls originaires du Sri Lanka, perçus comme noirs sans être afro-descendants, voire à des populations blanches des Balkans. Ils/elles font valoir que nombre de discriminations évoquées les touchent de manière similaire. En référence à des théories sur le racisme sans race, on pourrait rétorquer qu'il s'agit d'une forme de raN extrapolée, par un effet de propagation, à des populations exemptes de traits distinctifs attribués aux afro-descendants (la culture faisant office de nature, mettant à distance le « naturellement différent »).

S'il est impossible de clore ce débat sur la base des témoignages récoltés, sa pertinence reste entière et appelle des études approfondies, se basant sur une démarche empirique et théorique plus large, et idéalement comparative, qui s'appuie également sur la littérature internationale grandissante. Il en va de la (re)connaissance du phénomène et du vécu des victimes, qui ne permet pas de faire l'économie d'un véritable état de la situation et des mécanismes en jeu, pour pouvoir envisager des stratégies de prévention et de lutte contre le raN adaptées. Or, dans le contexte suisse, la dimension liée aux migrations a donné lieu à un nombre considérable de recherches durant ces vingt dernières années (Haug et Kreis 2017), mais n'a que rarement pris en point de mire les Afro-descendant_e_s, même si le raN n'est évidemment pas réductible aux enjeux migratoires (actuels).

Sociologie du phénomène

En ce qui concerne la sociologie du raN, le premier constat qui s'impose est que le raN peut survenir dans toutes les couches sociales, à tous les âges, indépendamment du genre et des régions de la Suisse ; ceci à la fois en ce qui concerne les victimes et les acteurs du raN. Il apparaît aussi clairement que les modalités d'expressions diffèrent en fonction du sexe dans les interactions individuelles : selon un mode de comportements genré connu, les hommes sont davantage confrontés à des atteintes directes ou à des manifestations de craintes (vol, agression), tandis que les

femmes sont renvoyées à leur apparence physique et importunées sexuellement, parfois par des remarques sexistes pseudo-positives. D'autres types de discriminations, y compris institutionnels, ont autant été évoqués par des femmes que des hommes, même si les contrôles de police ciblent davantage ces derniers et sont plus médiatisés, notamment aussi par la présomption d'un rapport existant avec la criminalité liée aux stupéfiants (dealers de rue) ou l'abus d'asile. Les publicités sexistes et racistes ont, en revanche, plutôt été pointées par des femmes.

Certains spécialistes considèrent que le raN touche tout particulièrement les jeunes, nés et grandis en Suisse, peu susceptibles d'expliquer des discriminations par leur statut de séjour, un diplôme étranger ou encore une maîtrise du dialecte insuffisante, comme le font certains migrant_e_s interviewés. L'insinuation fréquente d'une non-appartenance à la Suisse (D'où venez-vous ?) semble d'autant plus liée à la couleur de la peau que quelqu'un_e se révèle manifestement comme autochtone (par le parler, son habillement, passeport, etc.). L'assignation à une origine africaine est dans ce cas vécue comme une exclusion, alors que pour des personnes récemment arrivées elle est parfois perçue comme innocente, voire bienveillante (certains interlocuteurs/trices sont d'avis que la différence se ressent dans le ton de la question). Pour des raisons de développement sociodémographique et sociétal, cet aspect mérite, à notre avis, une attention particulière et implique que les autorités, à travers leurs représentant_e_s dans les écoles, les administrations et les lieux publics, soient davantage préparées à faire face aux défis du raN.

Plusieurs témoignages vont dans le sens d'un raN plus ouvertement exprimé dans les régions rurales (éloignées et parmi les personnes âgées), mais les spécialistes refusent de qualifier la population des régions rurales comme globalement plus raciste. La grande majorité des Noir_e_s vivent dans les agglomérations urbaines et les différences géographiques peuvent, en partie, être liées aux contacts limités avec la population noire, mais aussi à la structure socio-économique et politique des régions rurales. Cet axe de recherche a jusque-là été négligé par la recherche en sciences sociales sur la diversité socio-culturelle du pays. Une meilleure prise en compte de la dimension ville-campagne permettrait aussi de mieux appréhender des différences entre régions linguistiques, la Suisse romande étant plus urbaine que la partie alémanique et la proportion de la population noire y étant plus importante (pour autant que les statistiques disponibles permettent d'en juger). Des spécialistes font également remarquer que des personnes noires sont, depuis plus longtemps, présentes dans la fonction publique (enseignant_e_s, chauffeurs/euses de bus, autres fonctionnaires, etc.) et dans les entreprises en Suisse romande, ce qui peut favoriser une meilleure reconnaissance. Le tissu associatif et le mouvement de lutte contre le raN y est en outre plus développé, ce qui est également à mettre en relation avec la présence relativement plus importante de la population noire. Sinon, nous avons décelé peu de différences entre les deux grandes régions linguistiques.

Domaines touchés

Pour ce qui est des domaines et sphères de vie concernés, la question du *racial profiling* (délit de faciès) sous forme de contrôles de police, parfois musclés, a été évoqué quasi systématiquement, même s'il concerne principalement les (jeunes) hommes. Cette forme de raN institutionnel est perçue comme d'autant plus choquante qu'elle émane d'une autorité publique et comporte, au-delà de l'humiliation individuelle, une charge symbolique, voire politique, affectant l'ensemble de la collectivité noire. Sinon des atteintes physiques violentes par des tiers sont plutôt l'exception. En

revanche, il a souvent été question de discriminations dans les lieux ou transports publics, dans les administrations, au travail et dans les écoles : remarques déplacées à un guichet, prestations communales refusées, obstacles d'accès à des logements ou refus de répondre dans un magasin, etc.

Pour faire face aux défis du raN, la plupart des personnes rencontrées se tournent essentiellement vers la famille et les cercles d'amis, parfois les collègues ; certain_e_s s'organisent dans des associations d'entraide et de lutte antiraciste. En revanche, très peu s'adressent à des services de lutte contre les discriminations, qui sont méconnus ou considérés comme peu efficaces. Le verdict des spécialistes concernant le dispositif de lutte contre le raN – bases légales et mise en œuvre – est sévère, mais rejoint les conclusions d'études comparatives en la matière. L'absence de réactions, individuelles ou publiques, et de sanctions du raN, ou du racisme en général, a fréquemment été abordée, de même qu'une certaine résignation face à l'absence d'action concertée.

Du raN institutionnel aux dimensions structurelles

Pour des raisons pratiques, les interactions à l'échelle individuelle ont davantage été abordées que l'aspect institutionnel du raN, principalement thématiqué en rapport avec la police, l'emploi et le logement. Quant aux dimensions plus largement structurelles, elles ont essentiellement été évoquées par les spécialistes en référence à la politique et aux médias : ils/elles attirent particulièrement l'attention sur les stratégies de politique partisane qui instrumentalisent des symboles représentant une altérité menaçante, à l'instar du mouton noir à expulser (Michel 2015). Les politiques publiques sont également passées au crible, notamment lorsqu'elles nourrissent des campagnes médiatiques fustigeant des « Noirs = Africains = requérants d'asile = dealers = problème = Noirs » (CRAN 2015: 10), dont l'effet sur l'opinion de la population peut être considérable, notamment quand le public dispose de peu de bases de comparaison. Or, les politiques sécuritaire, d'asile, de migration et de citoyenneté interagissent en reproduisant dans la vie quotidienne un raN historiquement ancré. Selon les expert_e_s interviewés, ce processus ne saurait se comprendre en-dehors de la situation particulière de la population noire en Suisse en tant que minorité – parmi tant d'autres – qui plus est visible, mais socialement – et statistiquement – largement inexistante ou tout au plus en devenir.

Perspectives d'actions à envisager

Tout comme l'héritage historique souligné par l'approche postcoloniale, cette condition minoritaire contribue à forger les rapports sociaux aux Noir_e_s au sein de la société et à expliquer un résultat qui s'est clairement dégagé au cours de l'étude : le décalage considérable entre les perceptions du raN par les Noir_e_s et les personnes blanches (ou non-afro-descendantes). Si la nécessité de mesures supplémentaires de lutte contre le raN est une évidence pour la plupart des personnes rencontrées, tout incite à penser que la population non-noire ne partage pas cette appréciation : en témoigne, entre autres, la banalisation – individuelle (« Ce n'est pas si important. ») ou institutionnelle (autres priorités) – du phénomène, relevée par les personnes interviewées.

Les témoignages récoltés nous amènent aussi à penser que c'est, entre autres, en raison de cet écart de conscience important que le raN n'est pas considéré comme un problème social par la population non-noire. Quant aux explications avancées au niveau individuel, elles sont multiples : ignorance, indifférence, sous-estimation de l'ampleur du raN, déni, malaise, voire refus de thématiquer le sujet par crainte de perdre des privilèges, convictions racistes suprémacistes. Au niveau structurel, plusieurs personnes rencontrées évoquent les rapports de pouvoir au sein de la société, qui

reproduisent le raN en tant que phénomène étroitement lié aux inégalités socioéconomiques à l'échelle planétaire. Dans cet ordre d'idées, combattre le raN (à la racine) rime nécessairement avec engagement associatif et action politique.

Dans la même perspective, une amélioration du cadre législatif, mais aussi pratique, de lutte contre le racisme en général et le raN en particulier est urgent. En attendant des mesures légales plus conséquentes, tous les spécialistes appellent à la prise en compte et la collaboration des communautés concernées aux services de consultation et le soutien au tissu associatif, pour assurer un dialogue continu et constructif avec les autorités ou d'autres acteurs-clés. En outre, ces centres doivent être spécialisés dans la lutte contre le raN et employer des collaborateurs/trices noires, pour assurer un climat de confiance à la clientèle potentielle. Nombre de participant_e_s insistent également sur l'information et la sensibilisation aux enjeux du racisme, de l'école primaire jusqu'au leaders d'opinions (médias, politique, etc.). Ils/elles sont également persuadés qu'une meilleure information sur l'Afrique puisse contribuer à prévenir la diffusion de clichés qui nourrissent le raN, mais il s'agit également de mieux renseigner la population blanche sur ses possibilités concrètes d'intervenir et de réagir face au raN.

Besoin de recherches et débat futurs

Quant aux besoins de recherches futures pour nourrir un débat constructif et factuel, les opinions exprimées divergent, car certain_e_s – y compris parmi les chercheur_e_s – estiment que face aux moyens limités à disposition, il est temps de privilégier l'action concrète aux débats forcément controversés. D'autres conviennent du besoin d'approfondir la connaissance des enjeux liés au raN pour envisager des politiques pertinentes. Dans ce sens, les lignes qui suivent reflètent davantage les conclusions des auteur_e_s que de l'ensemble des personnes interviewées.

Tout au long de la recherche, nous avons soulevé des questions à approfondir et des hypothèses à vérifier auprès de la population dans son ensemble, car même si nombre de résultats d'études internationales sont transposables à la Suisse, chaque contexte comporte aussi des éléments idiosyncratiques à prendre en compte (place dans l'Histoire globale, enjeux socioéconomiques, politiques migratoires). Pour ce faire, il convient d'envisager une analyse complémentaire entre sondages à large échelle, comme celles qui ont déjà lieu ou sont prévues dans le cadre des statistiques officielles de l'OFS (VeS), et des études plus approfondies s'appuyant sur des méthodes d'entretiens et d'observations participantes ciblées, mais aussi expérimentales (*practice testing*). Il serait également pertinent de réfléchir à la collecte de données statistiques permettant de rendre compte de l'importance des inégalités « raciales » sous une forme appropriée.

De manière plus générale, nous avons acquis la conviction que seule une prise en considération d'études et de recherches participatives complémentaires, basées sur des sources, des théories et des méthodes variées, permettra de nourrir et de clarifier le débat autour d'un phénomène dont l'acception reste si divergente au sein de la population. Le thème a tendance à fâcher, ce qui est sans doute l'indice qu'il touche à des enjeux fondamentaux, qui devraient être abordés de la façon la plus sereine possible. Une confrontation d'idées suffisamment nuancée, sans pour autant être trop « jargonnante », est indispensable pour y arriver. Dans ce même ordre d'idées, la recherche future doit s'inscrire dans une démarche plus large, qui ouvre le dialogue en impliquant (progressivement) toutes les parties concernées. En raison de l'écart de perception évoqué, il est

essentiel que les acteurs associatifs, les chercheur_e_s spécialisés et la population noire concernée au premier chef, puissent y prendre une part active, ce qui rejoint le souhait profond des personnes rencontrées. Nous espérons que cette étude contribuera, avec d'autres à venir, à donner une impulsion dans ce sens et surtout qu'elle incitera la population non-afrodescendante et les autorités à reconnaître l'existence bien réelle du raN en Suisse, pour prendre toutes les mesures qui s'imposent.

11 Références bibliographiques

- Ambruso, Martina, Denise Efionayi-Mäder et Didier Ruedin (2017). *Accès aux prestations municipales de proximité : collectivités migrantes dans les quartiers de la Ville de Genève*. Neuchâtel: Swiss Forum for Migration and Population Studies.
- Assopgoum, Florence Tsagué (2011). «Migration aus Afrika in die EU in deutschen und senegalesischen Zeitungen: eine Diskursanalyse», in *Migration aus Afrika in die EU: eine Analyse der Berichterstattung in deutschen und senegalesischen Zeitungen*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, p. 183-294.
- Barot, Rohit et John Bird (2001). «Racialization: the genealogy and critique of a concept.» *Ethnic and Racial Studies*, 24(4): 601-618.
- Batumike, Cikuru (2006). *Etre noir africain en Suisse - Intégration, identité, perception et perspectives d'avenir d'une minorité visible*. Paris: L'Harmattan.
- Crenshaw, Kimberlé Williams (1993). «Beyond racism and misogyny: Black feminism and 2 Live Crew», in Matsuda, Mari J. et al. (éd.), *Words That Wound: Critical Race Theory, Assaultive Speech, And The First Amendment*. Boulder, CO: Westview Press, p. 111-132.
- De Genova, Nicholas (2016). «The 'European' Question: Migration, Race, and Post-Coloniality in 'Europe'», in Amelina, Anna, Kenneth Horvath et Bruno Meeus (éd.), *An Anthology of Migration and Social Transformation - European Perspectives*. Cham, Heidelberg, New York, Dordrecht, London: Springer, p. 343-356.
- DiAngelo, Robin (2011). «White fragility.» *The International Journal of Critical Pedagogy*, 3(3): 54-70.
- Diekmann, Andreas, Ben Jann et Matthias Näf (2014). «Wie fremdenfeindlich ist die Schweiz?» *Soziale Welt*, 65(2): 185-199.
- Dorlin, Elsa (2005). «De l'usage épistémologique et politique des catégories de «sexe» et de «race» dans les études sur le genre.» *Cahiers du genre*, (2): 83-105.
- Efionayi-Mäder, Denise (2005). *Trajectoires d'asile africaines : déterminants des migrations d'Afrique occidentale vers la Suisse*. Neuchâtel: Swiss Forum for Migration and Population Studies.
- Efionayi-Mäder, Denise (2006). «Trajectoires de migrants d'Afrique en Suisse.» *Asyl*, 21(1): 11-17.
- Efionayi-Mäder, Denise (2010). «Facettes d'une minorité visible mais peu connue.» *Asyl*, 25(1): 16-21.
- Efionayi-Mäder, Denise, Marco Pecoraro et Ilka Anita Steiner (2011). *La population subsaharienne en Suisse : un aperçu démographique et socioprofessionnel*. Neuchâtel: Swiss Forum for Migration and Population Studies.
- El-Tayeb, Fatima (2011). *European others: queering ethnicity in postnational Europe*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Ellison, Ralph (2010). *Invisible man*. New York: Vintage.
- Essed, Philomena (1991). *Understanding everyday racism: an interdisciplinary theory*. London: Sage.
- Essed, Philomena (2005). «Racisme et préférence pour l'identique: du clonage culturel dans la vie quotidienne.» *Actuel Marx*, 38(2): 103-118.
- Fanon, Frantz (2015). *Peau noire, masques blancs*. Paris: Le Seuil.
- Fibbi, Rosita et Denise Efionayi-Mäder (2007). *Questions d'éducation dans les familles migrantes*. Berne: COFF.
- Fibbi, Rosita, Etienne Piguet et Bülent Kaya (2003). *Nomen est omen : Quand s'appeler Pierre, Afrim ou Mehmet fait la différence*. Bern: Direction du programme PNR43.
- Foroutan, Naika (2010). «Neue Deutsche, Postmigranten und Bindungs-Identitäten. Wer gehört zum neuen Deutschland?» *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 46-47: 9-15.
- Fröhlicher-Stines, Carmel et Kelechi Monika Mennel (2004a). *Les Noirs en Suisse : une vie entre intégration et discrimination*. Berne: Commission fédérale contre le racisme (CFR).
- Fröhlicher-Stines, Carmel et Kelechi Monika Mennel (2004b). *Schwarze Menschen in der Schweiz: ein Leben zwischen Integration und Diskriminierung*. Bern, Eidgenössischen Kommission gegen Rassismus.
- Hall, Stuart et Maxime Cervulle (2013). *Identités et cultures 2: Politiques des différences*. Paris: Éd. Amsterdam.

- Hamel, Christelle (2005). «De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire.» *Migrations société*, (99): 91-104.
- Hamel, Christelle, Maud Lesné et Jean-Luc Primon (2016). «Chapitre 15: La place du racisme dans l'étude des discriminations», in Beauchemin, Cris, Christelle Hanel et Patrick Simon (éd.), *Trajectoires et origines - Enquête sur la diversité des populations en France*. Paris: INED.
- Jain, Rohit (2011). «Negotiating Assimilation, Exoticism, and Global Indian Modernity: Transnational Subject-Making of Second Generation Indians in Switzerland.» *Asiatische Studien*, 65(4): 1001-1027.
- Jain, Rohit (2014). «Das Lachen über die «Anderen»: Anti-Political Correctness als Hegemonie.» *Tangram*, 34: 49–54.
- Jann, Ben et Simon Seiler (2014). *Ethnische Diskriminierung auf dem Schweizer Wohnungsmarkt*. Bern: Universität Bern.
- Kunstman, Jonathan W. et al. (2013). «Feeling in with the outgroup: Outgroup acceptance and the internalization of the motivation to respond without prejudice.» *Journal of Personality and Social Psychology*, 105(3): 443-457.
- Lashta, Erin, Loleen Berdahl et Ryan Walker (2016). «Interpersonal contact and attitudes towards indigenous peoples in Canada's prairie cities.» *Ethnic and Racial Studies*, 39(7): 1242-1260.
- Lavanchy, Anne (2014). *How does "race" matter in Switzerland?* Neuchâtel: Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS).
- Levine, Jeffrey, Edward G. Carmines et Paul M. Sniderman (1999). «The Empirical Dimensionality of Racial Stereotypes.» *The Public Opinion Quarterly*, 63(3): 371-384.
- Lévy, René et Renée Zauberman (1999). «De quoi la République at-elle peur? Police, Blacks et Beurs.» *Mouvements*, 4(42): 108.
- Lindemann, Anaïd (2014). «Reconnaître le racisme anti-Noir.» *Magazine Amnesty International Suisse*, 79.
- Longchamp, Claude et al. (2014). *Rapport succinct sur l'étude «Vivre ensemble en Suisse 2010-2014» Situation et évolution du racisme, de la xénophobie et de l'hostilité à l'égard des musulmans et des juifs*. Bern: Gfs.
- Mbembe, Achille (2013). *Critique de la raison nègre*. Paris: La Découverte.
- Michel, Noémi (2014). *Quand les mots et les images blessent : Postcolonialité, égalité et politique des actes de discours en Suisse et en France*. Genève: Université de Genève.
- Michel, Noémi (2015). «Sheepology: the postcolonial politics of raceless racism in switzerland.» *Postcolonial Studies*, 18(4): 410-426.
- Michel, Noémi et Manuela Honegger (2010). «Thinking whiteness in French and Swiss cyberspaces.» *Social Politics*, 17(4): 423-449.
- Miles, Robert et Malcolm Brown (2003). *Racism*. Psychology Press.
- Mutombo, Kanyana (2014). «Racisme anti-Noir : dix traits qui en font une spécificité.» *Tangram*, 33: 44-51.
- Mutombo, Kanyana (2015). *Rapport sur le Racisme anti-Noir en Suisse 2000 à 2014*. Berne: Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN).
- Ndiaye, Pap (2008). *La condition noire : essai sur une minorité française*. Paris: Calmann-Lévy.
- Nwabuzo, Ojeaku (2016). *Afrophobia in Europe - ENAR Shadow Report 2014-2015*. Brussels: ENAR.
- Pala, Valérie Sala (2010). «Faut-il en finir avec le concept de racisme institutionnel?» *Regards sociologiques*, (39).
- Pala, Valérie Sala (2013). *Discriminations ethniques: les politiques du logement social en France et au Royaume-Uni*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Paquot, Thierry (2010). *L'espace public*. Paris: la Découverte.
- Philipp, Simone et Klaus Starl (2013). *Lebenssituation von „Schwarzen“ in urbanen Zentren Österreichs - Bestandesaufnahme und Implikationen für nationale, regionale und lokale Menschenrechtspolitik*. Graz.
- Preite, Luca (2016). ««Mir sagt man, ich sei diskriminiert, nicht integriert; und dennoch spreche ich so, als hätte ich Germanistik studiert.»«Uslender Production» als Kulturerzeugnis von Jugendlichen mit Migrationshintergrund.» *Swiss Journal of Sociology*, 42(2): 381-401.
- Priester, Karin (2003). *Rassismus: eine Sozialgeschichte*. Leipzig: Reclam.
- Probst, Johanna (2015). «Teilstudie 7: Rassismus – Sozialwissenschaftliche Erhebungen», in Kälin, Walter (éd.), *Der Zugang zur Justiz in Diskriminierungsfällen*. Bern: SKMR.

- Purtschert, Patricia , Barbara Lüthi et Francesca Falk, éd. (2012). *Postkoloniale Schweiz - Formen und Folgen eines Kolonialismus ohne Kolonien*. Bielefeld: Transcript.
- Röthlisberger, Simon et D Wüthrich Matthias (2009). *Neue Migrationskirchen in der Schweiz*. Verlag Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund SEK.
- Rushdie, Salman (1982). «The new empire within Britain.» *New Society*, 9: 417-421.
- Salentin, Kurt (2008). «Diskriminierungserfahrungen ethnischer Minderheiten in der Bundesrepublik», in Groenemeyer, Axel et Silvia Wieseler (éd.), *Soziologie sozialer Probleme und sozialer Kontrolle*. Springer, p. 515-526.
- Schulz, Amy J. et Leith Mullings (2006). *Gender, race, class, and health: Intersectional approaches*. San Francisco, CA: Jossey-Bass
- SLR, Service de lutte contre le racisme (2015). *Discrimination raciale en Suisse - Rapport du Service de lutte contre le racisme 2014*. Bern: Service de lutte contre le racisme.
- Song, Miri et Caitlin O'Neill Gutierrez (2015). «‘Keeping the story alive’: is ethnic and racial dilution inevitable for multiracial people and their children?» *The Sociological Review*, 63(3): 680-698.
- Sow, Noah (2008). *Deutschland Schwarz Weiss : der alltägliche Rassismus*. München: C. Bertelsmann.
- Van Dijk, Teun A (2016). *Racism and the Press*. New York: Routledge.
- Weiß, Anja (2013). *Rassismus wider Willen: ein anderer Blick auf eine Struktur sozialer Ungleichheit*. Wiesbaden: Springer.
- Wekker, Gloria (2016). *White innocence: paradoxes of colonialism and race*. Durham, London: Duke University Press.
- Zschirnt, Eva et Didier Ruedin (2016). «Ethnic discrimination in hiring decisions: a meta-analysis of correspondence tests 1990–2015.» *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42(7): 1115-1134.

12 Annexes (Analyse du rapport du CRAN 2015 ; guide d'entretien)

Racisme anti-Noir.e en Suisse: formes, expressions et contextes

Analyse du rapport du CRAN (2015) et recommandations pour de futures enquêtes

Mélanie-Evely Pétrémont et Noémi Michel

4 avril 2016

Table des matières

Introduction	2
1. Synthèse des principaux constats du CRAN	3
2. Typologie et contexte des formes d'expression du racisme anti-Noir.e	3
Huit formes d'expression du racisme anti-Noir.e.....	4
Quatre facteurs contextuels du racisme anti-Noir.e.s en Suisse	9
3. Vers une grille de lecture postcoloniale et critique de la race	12
4. Conclusion : recommandations pour les entretiens d'experts et les focus group	20
Recommandations théoriques, conceptuelles et analytiques	21
Recommandations méthodologiques.....	22

Introduction

Ce rapport de 284 pages rend compte d'un travail sur la manifestation du racisme anti-Noir.e en Suisse sur une période de quatorze ans. Il est signé par le Carrefour de Réflexion et d'Action contre le Racisme anti-Noir (CRAN) acteur associatif principal sur la question du racisme anti-Noir.e depuis sa création en 2002, qui se présente aussi comme l'Observatoire du Racisme Anti-Noir en Suisse. Le document est composé de plusieurs parties présentant des données de différente nature. Une première partie, intitulée "Actualité du racisme anti-Noir en Suisse", s'appuie principalement sur des articles de presse pour proposer un recueil de faits et d'actes de racisme anti-Noir ayant eu lieu en Suisse. Ceux-ci sont présentés en fonction de la modalité de leur signalement et de leur recueil: *données d'enquête* menée par le CRAN entre 2000 et 2003 (chapitre 1), *revue de presse* menée par le CRAN et associations partenaires (chapitre 2), *témoignages* récoltés directement par le CRAN ou relayés par des associations partenaires (chapitre 3). La deuxième partie "Actualité de l'action du CRAN", présente les diverses actions du CRAN (chapitre 1) et les prises de position de l'association (chapitre 2).

Dans notre analyse, ce document est appréhendé autant comme une source de données sur le phénomène du racisme anti-Noir.e que comme une prise de position d'un acteur de terrain expert sur le racisme anti-Noir.e en Suisse. Ces deux dimensions seront prises en compte dans la présente enquête développée pour le Service de lutte contre le racisme en partenariat avec le FSM de l'Université de Neuchâtel. Cependant, dans le cadre de ce pré-rapport, notre analyse se concentre essentiellement sur la première partie du rapport du CRAN, qui présente une compilation de faits collectés au travers des diverses activités menées dans le cadre des buts de l'association¹. L'état des lieux établi par le CRAN présente un tableau alarmant sur le racisme anti-Noir.e en Suisse, qui se caractérise par une impunité quasi systématique des actes de racisme à l'égard des Noir.e.s de la part des autorités compétentes. Notre analyse poursuit ici trois objectifs : dégager les différentes formes d'expression du racisme anti-Noir, spécifier les modalités de leurs manifestations et, enfin, déduire les dimensions spécifiques au racisme anti-Noir.e en Suisse qui pourront par la suite guider les prochaines étapes de l'enquête. Nous développons ainsi notre analyse en quatre étapes. Après une brève synthèse des constats du CRAN, nous présentons une typologie et une analyse contextuelle des formes d'expression du racisme anti-Noir.e, cette analyse inductive est par la suite mise en perspective avec une grille de lecture postcoloniale et critique de la « race », ce qui nous permet, en conclusion de formuler des recommandations théoriques et méthodologiques pour l'enquête de terrain qualitative et exploratoire qui sera menée dans le cadre des prochaines étapes de l'étude menée pour le SLR.

1 De l'aveu même des auteurs, les faits et données rassemblées dans le rapport ne sont pas exhaustifs puisqu'ils ne sont pas le résultat d'une recherche mais ont été collectés au travers des diverses activités menées dans le cadre des buts de l'association (voir les activités de l'association sur leur site internet : <http://www.cran.ch/>). Ce matériau demeure néanmoins d'une importance capitale pour notre présente enquête en raison de l'importance numérique de l'inventaire des faits de racisme rapportés et de l'évaluation des besoins formulés en termes de lutte contre le racisme.

1. Synthèse des principaux constats du CRAN

A la lecture du rapport du CRAN, nous avons relevés les principaux constats suivants :

- Le racisme anti-Noir.e.s se manifeste de multiples manières et à travers toutes les sphères sociales.
- Les violences policières apparaissent comme la modalité principale de manifestation du racisme anti-Noir.e.s en Suisse. Ces violences ont principalement lieu lors de contrôles liés à la drogue et à l'asile. De plus, elles exposent au délit de faciès l'ensemble de la population Noire vivant en Suisse.
- Les occurrences du racisme anti-Noir.e.s sont en augmentation depuis le début des années 2000.
- Le contexte politique, marqué par des discours xénophobes et racistes dans le cadre des campagnes autour de la politique migratoire, aggrave l'exposition des Noir.e.s au racisme.
- Les institutions et les associations dédiées à la lutte contre le racisme ne ciblent pas le racisme anti-Noir.e en priorité et disposent de peu de ressources.
- Lorsque des cas de racisme anti-Noir.e sont portés en justice, ils ne débouchent que très rarement sur une condamnation. Conscientes de ce fait, les victimes ne déposent que rarement une plainte.
- Les Noir.e.s sont les personnes les plus discriminées en Europe et en Suisse, selon la Commission européenne², cette réalité contraste avec une mise sous silence et un manque de visibilité du phénomène en Suisse.
- Les hommes jeunes sont les plus touchés par le racisme anti-Noir.e.

2. Typologie et contexte des formes d'expression du racisme anti-Noir.e

Nous avons passé en revue l'ensemble des «Faits marquants d'actualité sur le Racisme anti-Noir »³ du rapport du CRAN afin de les regrouper sur la base des différents *types d'actes* relatés et d'établir inductivement une typologie des *formes d'expression du racisme*

2 Cf. rapport CRAN, cas : « Suisse : Selon la Commission européenne, les Noirs restent parmi les plus discriminés », p. 97.

3 « Chapitre 2 », *Rapport sur le Racisme anti-Noir en Suisse 2000 à 2014 (...)*, Le CRAN, Berne 2015.

*anti-Noir.e*⁴. Parmi ces formes d'expression, nous retrouvons celles décrites par les personnes interviewées dans le cadre de l'enquête du CRAN 2000-2003⁵, auxquelles nous avons ajouté de nouveaux types. Nous listons dans un premier temps les formes d'expression du racisme anti-Noir.e en huit catégories, puis, nous présentons quatre facteurs permettant la mise en contexte de ces actes et manifestations.

Huit formes d'expression du racisme anti-Noir.e

- **Atteintes physiques proférées par des civils**

Le rapport révèle que les violences sur le corps ne sont pas l'apanage exclusif de la police. De nombreux cas recensés présentent des personnes – hommes ou femmes – victimes d'agressions commises par des *quidams*. Le profil des acteurs est divers: certains affichent ou déclarent une appartenance à des groupes revendiquant une suprématie blanche (Nazis, extrême droite, etc...) comme le montre par exemple le cas survenu en 2004 du tabassage d'un Noir dans le stade de foot de Bâle par des supporters ayant préalablement fait le salut d'Hitler⁶, ou l'attaque par des Skinheads contre Ricardo Lumengo, alors candidat au Grand Conseil bernois, survenue en 2006 à la gare de Bienne⁷, ou encore l'agression d'un père blanc et de ses enfants métis à la gare de Baden en 2008 par des néo-nazis connus de la police⁸.

Cependant, il est intéressant de noter qu'au moins 50% des actes répertoriés dans cette catégorie sont commis par des personnes n'affichant ou ne déclarant pas d'appartenance à un groupe idéologique ou politique particulier. On peut relever notamment le passage à tabac d'un client du magasin Coop Pronto de la Place Chauderon à Lausanne en 2012 par plusieurs vendeurs qui l'avaient suspecté de vol à l'étalage⁹ ou celui d'un homme en fauteuil roulant à Bâle la même année, par un groupe l'ayant insulté puis tabassé en raison de sa couleur de peau (p. 90). Parmi les cas d'atteintes physiques, plusieurs sont perpétrés dans l'intention de donner la mort, notons notamment le cas d'un Valaisan Blanc ayant tiré à vue sur un requérant d'asile (p. 51) ou le cas survenu en 2014 d'un homme Noir poignardé dans le dos alors qu'il marchait, en pleine rue, sans motif expliqué par un homme qui le suivait puis a pris la fuite (p. 95). Relevons également que ce genre d'agression d'épargne pas les

4 Cette méthode s'inspire de la théorie enracinée (grounded theory) proposée par Juliet Corbin et Anselm Strauss dans *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Coll. Res socialis, vol. 22, Academic Press, Fribourg. Elle consiste à coder inductivement les données par thème en tenant compte de leur contexte d'apparition. Le nom des catégories peut être emprunté aux formulations des participant.e.s ou à la littérature existante.

5 À savoir : discriminations, moqueries, injures, mauvais regards et atteintes physiques, cf. « Chapitre 1 », *Rapport sur le Racisme anti-Noir en Suisse 2000 à 2014 (...)*, Le CRAN, Berne 2015.

6 « Bâle : un supporter brutalisé au stade par des supporters », p. 45.

7 « Bienne (BE) : Le politicien Noir Ricardo Lumengo victime d'une agression de Skinheads », p. 50.

8 « Baden (AG) : Des néo-nazis s'en prennent un Suisse Blanc et à ses deux enfants métis », p. 65.

9 « Lausanne : Un Noir soupçonné de vol à l'étalage à la Coop est violemment tabassé par des vendeurs », p. 88.

femmes, un cas présente le tabassage d'une fille brésilienne Noire de 18 ans par une bande de 4 à 6 filles dans un bus de Wetzikon en 2012. Celles-ci ont proféré des insultes racistes à son encontre avant l'agression physique (p. 89).

- **Abus de pouvoir de la part de la police, allant du délit de faciès au tabassage et à la mise à mort**

Les cas d'expression du racisme relatés les plus violents ont lieu dans le cadre de confrontation avec les forces de l'ordre, en particulier la police. Un cas illustre la triste ironie du délit de faciès survenu dans la gare de Saint-Gall en 2003 (p. 31). Un membre du comité du CRAN est en train de réaliser un entretien avec un requérant d'asile Noir (dans le cadre de l'enquête présentée dans le chapitre 1 de la première partie du rapport) lorsqu'ils se font interpellé par la police « *Eh Negger Ausweiss !* » alors qu'ils demandent aux policiers la raison du contrôle, ceux-ci répondent « *De toutes façons, les plupart des Noirs sont des dealers. Il faut les contrôler lorsqu'ils forment un attroupement, car cela peut nuire à l'ordre public* ». Outre les interpellations verbales, l'humiliation se fait souvent au moyen de la mise à nu du corps dans les lieux publics (voir par exemple les cas présentés en pp. 27, 37, 44) ou dans les postes de police, en témoigne le cas d'une jeune femme déshabillée intégralement devant des hommes policiers au commissariat de Thônex, à Genève en 2002. L'intervention de la police a eu lieu après un contrôle de titre de transport dans un tram, lors duquel la jeune femme accompagnée de son bébé de cinq mois avait été jugée agressive et justifié l'intervention violente de la police et sa conduite au poste (p. 27). Plusieurs cas relatent des confrontations entre des Noir.e.s et la police ou des agents de sécurité dans des centres pour requérants donnant se soldant par la mort (voir les cas « Lausanne : Aucun recours contre la mort en prison d'un requérant nigérian », p. 26 ; « Zoug : Décès d'un NEM, p.45 ; « Genève, Plainte classée dans l'affaire de la chute meurtrière d'une jeune Guinéenne, p. 59). Dans ces cas, les circonstances restent souvent non élucidées et dans le cas d'un dépôt de plainte, celle-ci se solde par un classement.

- **Discrimination**

Les cas répertoriés présentent plusieurs lieux/cadres de discrimination : l'empêchement d'accès à des lieux d'usage public (restaurants, bars et discothèques) qui représente la majorité des cas (cf. pp. 48, 68, 83, 90, 92); la discrimination à l'embauche ou en cours d'emploi cf. par exemple le cas d'une femme Noire qui s'est vue refuser un emploi à l'EMS de la Gottaz à Morges une fois que l'employeur a constaté qu'elle était Noire (p. 43), ou le licenciement abusif d'un jeune homme ayant refusé de servir une cliente l'ayant traité de « Sale Nègre » dans un restaurant MacDonald à Berne (p. 33). Nous constatons également plusieurs cas révélant un traitement différencié dans l'espace public, par exemple lors des contrôles de titres de transports dans les transports publics, où les personnes Noires sont plus systématiquement contrôlées que les non-Noires (cf. pp. 72, 82, 83). Pour cette catégorie comme pour les autres, les femmes ne sont pas en reste. Citons le cas d'une jeune femme dont l'inscription à une agence matrimoniale lausannoise a été refusée en raison de la couleur trop foncée de sa couleur de peau et pour laquelle sa directrice s'est défendue en déclarant qu'elle ne pouvait pas « forcer des clients à coucher avec des Noires » (p. 77).

- **Injures**

Il est difficile d'isoler cette catégorie, car les injures proférées à l'encontre de personnes Noires sont dans la plupart des cas accompagnées d'autres types d'actes, notamment des attaques physiques (voir « atteintes civiles proférées par des civils » et « abus de pouvoir de la part de la police ») ou dans la quasi-totalité des cas relevant des différents lieux/cadres de discrimination (cf. « discrimination »). Nous pouvons cependant remarquer une récurrence dans le *champ sémantique de l'insulte* utilisé par les acteurs, qui se restreint dans la plupart des cas aux deux termes « Noir » et « Nègre » accompagnés de qualificatifs dénigrants et négatifs et déclinés en fonction du genre de la victime : « sale Nègre », « Nègre de merde (ou « *Scheissnegger*) pour les hommes (cf. Cas pp. 35 ; 42 ; 50 ; 77-78 ainsi que les témoignages, pp. 106 et 111) et « sale Nègresse » pour les femmes (cf. cas pp. 26 et 72). C'est également le terme « Nègre » qui est choisi par un candidat du parti UDC pour ses tags inscrits sur les murs de Bex proches d'un centre pour requérants d'asile : « Nègres go homme » (pp. 55 et 56).

Il est intéressant de noter que ce terme cible des victimes noires sans distinction faite de leur origine culturelle, ethnique ou géographique. Ce n'est jamais la nationalité qui est visée, mais la supposée infériorité de la victime dont la couleur de peau serait le signe constitutif et la preuve. Cette indistinction a pour effet de renvoyer toutes les victimes de racisme anti-Noir.e à un groupe prétendument homogène : « les Noir.e.s ». Ceci se vérifie dans les innombrables amalgames commis dans le cadre des actes racistes recensés (toutes catégories confondues) entre la couleur de peau et des stéréotypes y associés. « Noir » serait ainsi synonyme d'illégalité, d'activité illicite (en particulier le trafic de drogue), de bêtise, d'ignorance pour les hommes ; de laideur, de promiscuité, de mauvaise odeur pour les femmes. Ce répertoire de stéréotypes infamants renvoie directement au registre de la « classification des races » établie dans le champ de l'anthropologie physique du XIX^{ème} siècle, par la suite connue sous le terme de « racisme biologique », dans lequel « Nègre » était un terme utilisé pour désigner les personnes Noires indépendamment de leur origine. La pérennité de l'utilisation de ce terme autant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique montre que l'idéologie et l'imagination raciales de la période coloniale sont toujours opérantes dans les formes de racisme anti-Noir.e contemporaines.

Un autre registre qui se dégage des insultes raciales recensées est celui du renvoi à l'animalité, en particulier le singe, pour les mêmes raisons historiques. En effet, l'anthropologie coloniale a appliqué la théorie des races humaines à la théorie darwinienne de l'évolution, plaçant l'homme et la femme Noir.e au bas de l'échelle de l'espèce humaine, voir en dehors de celle-ci, entre le singe et l'être humain. Ce registre est souvent à l'œuvre, par exemple lorsque le président du Parti UDC compare les dictateurs africains à des macaques (p. 26) ou que le parlementaire Lumengo se voit lancer des bananes à la figure (p. 64). De manière insidieuse, la confrontation cumulée à ce répertoire sémantique dés-humanisant est intégrée par les personnes Noir.e.s, qui peuvent aller jusqu'à douter elles-mêmes de leur pleine humanité, comme l'illustre le témoignage de N. Mutemba arrivée en Suisse en tant que réfugiée. S'exprimant sur le regard porté sur elle par sa famille d'accueil elle explique que celle-ci « *n'était pas ouvertement raciste, mais son attitude et ses propos nous faisaient bien comprendre que les Africains étaient des sous-hommes. Nous étions "les pauvres Africains". A un moment, je me suis vraiment demandé sur les Noirs étaient plus bêtes que les autres, si nous n'étions pas restés un peu des singes* » (p. 118).

- **Moqueries**

Les moqueries renvoient au même registre sémantique que les injures (déshumanisation, renvoi à l'animalité). Il est toutefois intéressant de noter une *mise en scène* qui accompagne ces moqueries. L'exemple le plus illustratif est celui d'un enterrement de vie de garçon d'un policier survenu à Genève en 2004, pour lequel ses collègues l'ont déguisé en Noir en grimant son visage et en le coiffant d'une perruque « afro ». Les collègues ont ensuite mimé une arrestation musclée de dealer, puis ont attaché le déguisé à une corde reliée à une voiture en l'obligeant à courir derrière elle. Dans ce cas, on se moque des Noir.e.s à travers le membre du groupe bizuté. Les ressorts du rire à l'œuvre sont multiples : notons la reprise de la pratique comique du "blackfacing" qui trouve son origine aux Etats-Unis, utilisée par des Blancs précisément pour singer les Noir.e.s de manière caricaturale et dénigrante au cinéma et au théâtre ainsi que la reprise de la pratique de punition des esclaves fugueurs (tirés par un véhicule). Ces deux pratiques historiquement révolues se télescopent dans l'imitation du contrôle d'identité violent. Par cette mise en scène, les différents espaces-temps de ces pratiques cohabitent, informent et renforcent les stéréotypes raciaux à l'œuvre dans le racisme anti-Noir.e de la Suisse contemporaine, révélant une continuité de l'imaginaire colonial dans l'appréhension des Noir.e.s en Suisse.

- **Expression de dégoût, refus de contact**

De nombreux cas montrent des manifestations de rejet affiché de la part de citoyennes et citoyens suisses, en dehors du cadre exclusif des votations populaires. Quatre cas de pétitions de voisinage contre l'accueil de réfugiés dans des communes sont mentionnés (Bex, Fribourg, Vallorbe, Argovie), à cela s'ajoute trois cas des dégradations matérielles de centres pour requérant.e.s d'asile, notamment au cocktail Molotov (pp. 37, 40 et 46) ainsi que des distributions de tracts appelant à la haine raciale. Cette catégorie de racisme nous paraît importante à prendre en compte pour son caractère collectif sans toutefois que les individus soient liés par un groupe de pensée commun et/ou particulier.

- **Expression d'une supériorité de la « race » blanche / d'une infériorité de la « race » noire**

Cette dimension traverse l'ensemble des manifestations de racisme anti-Noir.e, si l'on considère que le racisme consiste en l'affirmation d'une infériorité du groupe ou de l'individu subissant le racisme. Ce renvoi à l'infériorité est parfois rendu explicite dans des prises de position publiques, par exemple lorsqu'un journaliste d'un quotidien romand reproche en 2002 au président zimbabwéen de « *chasser les paysans blancs, seuls à être capables de cultiver des denrées alimentaire à une échelle qui dépassent la simple subsistance* » (p. 27).

- **Expression et/ou sentiment de non-appartenance à la société suisse**

Lorsque l'on se penche sur certains propos publics racistes relatés dans les cas de racisme anti-Noir.e, on constate le recours à une rhétorique définissant l'identité suisse par l'appartenance à une certaine « culture blanche ». Ce type de discours, caractéristique de la

rhétorique de la suprématie blanche¹⁰, fait référence à une menace de l'intégration de corps étrangers non-blancs. Cette expression de non-appartenance nationale de celles et ceux qui ne sont pas Blanc.he.s se trouve illustrée dans plusieurs cas recensés, dont certains sont sans équivoque, par exemple ce discours du président du conseil communal de Opfikon proclamé le jour de la fête nationale en 2010 : « *La Suisse a une culture blanche et la gardera (...). Elle va continuer à développer cette culture avec les autres Etats européens. Les influences des cultures non-occidentales se mélangent parfois positivement avec notre culture. L'établissement de personnes originaires de cultures extra-européennes doit cependant être refusé, car cela représentera une sorte de surmenage* » (p. 79). Après son élection au titre de Miss Suisse en 2008, Whitney Toyloy ainsi que sa dauphine Tekha Datta, ont reçu des attaques de la part du PNOS (Partei Natinal Orienterter Schweizer) éloquentes : « La Suisse brune représente un abcès qui bouffe l'indépendance de la Suisse » ou encore : « quelqu'un qui a des racines helvétiques ne ressemble pas à Toyloy » (p. 66). L'idée de l'inadéquation entre l'identité suisse et le fait d'être noire n'est pas l'apanage des partis d'extrême droite, car lorsqu'il s'agit de laisser le choix aux téléspectatrices et téléspectateurs de voter, un consensus va en faveur de la préférence pour la « blancheur nationale »¹¹ En d'autres termes, ces propos affirment que les non-Blanc.he.s ne sont pas bienvenu.e.s en Suisse, car ils ne sont assimilables à la culture blanche qui la constitue. Les réactions vives survenant lors de concours de beauté impliquant des Noir.e.s sont symptomatiques du fait que la préférence nationale n'est pas seulement une question de nationalité, mais une question de couleur et de phénotype, et donc une question *raciale*. Dès lors, ces réactions ne sont pas à considérer comme de la xénophobie, mais comme du racisme, et du racisme anti-Noire.e en particulier.

Lorsque l'on s'intéresse à *l'effet* de ce discours sur l'expérience vécue, on constate un sentiment de non-appartenance à la Suisse de la part de Noir.e.s, qui n'ont parfois jamais connu de parcours migratoire, mais sont tout de même considérés comme des « migrant.e.s » ou des étrangers dans leur propre pays, devenant ainsi ce que Fatima El Tayeb désigne sous le nom de « European Others¹² ». En effet, de nombreux témoignages parlent de découragement d'être Noir.e en Suisse, allant jusqu'à la volonté de se suicider. C'est le cas d'un Congolais père de famille de 38 ans vivant depuis 15 ans en Suisse au moment des faits, qui subit régulièrement des contrôles de police alors qu'il se rend, comme chaque matin, sur son lieu de travail à la gare (il est employé des CFF, raison pour laquelle il arrive souvent à 5h du matin dans la gare de Bienne). Le jour où des policiers l'ont obligé à se dénuder en public devant des passants, il s'est senti tellement humilié qu'il n'a pas réussi à se rendre au travail et a pensé au suicide. Pour toute justification, une fois son identification vérifiée, les agents de police lui ont dit : « *Monsieur, en tant que Noir, il ne fallait pas se trouver à tel endroit à ce moment-là* » (p. 37). Des jeunes étudiants Noirs témoignant de leur rapport à la police et racontent qu'ils se font contrôler « jusqu'à trois ou quatre fois » par jour, ces contrôles s'accompagnant parfois de fouille des parties génitales. Lorsqu'ils expliquent qu'ils sont Suisses, ils ne sont pas crus, et se disent « découragés »

10 Voir Michel, N., & Honegger, M. (2010). Thinking Whiteness in French and Swiss Cyberspaces. *Social Politics*, 17(4), 423-449.

11 Cf. le cas « Zürich : Suisse et Miss de beauté Noire placée 1ère par la presse mais rétrogradée 2ème par le public », p. 59.

12 EL-TAYEB Fatima, *European Others. Queering Ethnicity in Postnational Europe*, University of Minnesota Press, Minneapolis, London, 2011.

par cette situation. (p. 94). Ce découragement et le sentiment de n'avoir pas les mêmes chances que les autres en Suisse, poussent certain.e.s à quitter la Suisse, comme le footballeur suisse d'origine congolaise ayant claqué la porte à son club pour rejoindre un club allemand : « (...) si je suis parti, ce n'est pas parce que je n'étais pas dans le onze de base, pas du tout. (...). C'est le sentiment de n'avoir pas la même chance que tout le monde, (...) qu'être Noir est un handicap éternel » (p. 27).

Les nombreux cas¹³ relevant de cette catégorie (expression/sentiment de non-appartenance) montrent comment les expériences du racisme vécu par les Noir.e.s *de et en* Suisse donnent reflètent en miroir la reproduction et la structuration de la majorité blanche. Ces nombreux cas nous montrent en effet que la « blanchité » en Suisse, plus qu'un attribut du plus grand nombre, représente également une *norme dominante* qui détermine et les attentes en termes corporels et culturels.

Au terme de l'exercice de catégorisation des formes d'expression du racisme anti-Noir.e à partir des cas du rapport du CRAN, nous constatons que celles-ci ne sont pratiquement jamais exclusives, à savoir que les épisodes décrits contiennent le plus souvent plusieurs de ces formes, formant ainsi des *chaînes d'événements des actes racistes*. Par exemple, dans le cas de la jeune femme accompagnée de son enfant s'étant fait traité de « sale négresse » avant de se faire chasser d'un office de Poste de Genève en 2009 (p. 72), les formes « injure » et « discrimination » sont à l'oeuvre communément.

Quatre facteurs contextuels du racisme anti-Noir.e.s en Suisse

Le rapport du CRAN nous permet de relever quatre facteurs contextuels importants à l'aune desquels il convient de faire sens des modes d'expression du racisme anti-Noir.e en Suisse.

- **Discours et images politiques**

Il n'est pas anodin de remarquer que le CRAN a choisi d'illustrer son rapport avec l'image de la campagne dite des « moutons » (« *Schäfchenplakat* ») menée par l'Union démocratique du Centre en 2007. Le rapport relève systématiquement les nombreuses campagnes politiques locales et nationales qui promeuvent le durcissement de la politique migratoire en mobilisant des images ou des propos dégradants pour les Noir.e.s en Suisse. Ces campagnes sont principalement menées par l'UDC, mais également par des partis d'extrême droite régionaux ou cantonaux tels que les Démocrates suisses dont l'une des campagnes s'appuie sur le slogan « Stop à l'africanisation ! » (p.74) ou tel que le Mouvement Citoyen Genevois (p.81).

Deux autres vecteurs de propos et d'images haineux à l'encontre des Noir.e.s sont relevés par le CRAN. D'une part, des citoyens suisses ou des personnalités politiques font circuler des tracts, envoient des courriers anonymes menaçants ou interpellent des Noir.e.s dans la

13 Voir également la mention de l'article du *Tages Anzeiger* ayant publié une enquête sur des jeunes Suisses à la peau noire témoignant de leur expérience avec la police et aux comportements discriminatoires (p. 28), et un article similaire publié par la Tribune de Genève « Vivre avec la peau foncée », le 6 janvier 2004, p. 40

rue. Le tag « Nègres go home » produit par un candidat UDC à Bex (pp. 55-56) et les propos de 2006 de Blocher, alors ministre, à l'égard de la « paresse » des Africains (p. 52) constituent les exemples les plus médiatisés. D'autre part, certaines campagnes à prétention anti-raciste ou humanitaire produisent également des discours et des images blessants comme l'illustre la campagne de 2003 « Ensemble contre le racisme » (p. 38) ou la controverse autour de la campagne d'AIDE Sida Berne (p. 29). Le rapport souligne également que ces campagnes et propos ne sont que très rarement poursuivis en justice ou dénoncés par les autorités publiques.

En résumé, le rapport esquisse un « environnement visible »¹⁴ public qui est systématiquement marqué par des images et des slogans hostiles pour les Noir.e.s en Suisse. Un tel contexte constitue un facteur aggravant pour la manifestation du racisme. Il légitime l'expression du racisme et tend à décourager les victimes à se mobiliser ou à porter plainte.

- **Gouvernance de la lutte contre le racisme anti-Noir.e**

Le rapport relève l'importance de l'impulsion donnée par la Conférence mondiale contre le racisme de Durban de 2001. La perspective de cette conférence a permis de légitimer et de catalyser la lutte contre le racisme anti-Noir.e en Suisse. Elle a aussi contribué à l'établissement de plateformes de rencontres et d'échanges entre la société civile et les institutions étatiques (pp. 10-11). Elle a ainsi donné lieu à un véritable « mouvement » inédit jusqu'alors en Suisse (p.10). Sur le plan associatif, ce mouvement se reflète par une meilleure coordination entre les différentes associations qui représentent les communautés afro-descendantes et à la mise en place du CRAN, structure destinée à lutter contre le racisme anti-Noir.e de manière pérenne. Sur le plan institutionnel, ce mouvement se reflète dans un nombre croissant d'initiatives ou de prises de positions publiques autour du racisme anti-Noir.e, comme l'exemplifie l'ouverture d'une antenne d'écoute et de lutte contre le racisme dans la région de Berne dès 2002 (p.23) ou par la décision de la CFR de consacrer sa journée annuelle au racisme anti-Noir.e le 20 mars 2002 (p. 24).

Cependant, à partir du milieu des années 2000, ce mouvement perd de sa force et les synergies entre les institutions et la société civile deviennent moins évidentes. Les institutions supranationales continuent à souligner les déficits de la Suisse dans le cadre de la lutte contre le racisme, et notamment contre le racisme anti-Noir.e, soulignant un manque de moyens juridiques pour les victimes et dénonçant l'usage de propos et d'images xénophobes par les partis politiques, comme l'illustre le rapport du Rapporteur spécial de l'ONU contre les formes contemporaines de discrimination Doudou Diène (p. 50) ou encore les deux rapports de la Commission contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI) (pp. 73, 93 et 97). Cependant, les autorités étatiques suisses tendent à réagir de manière défensive à ces interpellations supranationales comme l'illustre la réponse du Conseil fédéral aux critiques de l'ONU (p. 53). Parallèlement, les associations de lutte contre le racisme qui consacrent une part de leur actions à la question du racisme anti-Noir.e connaissent des coupes de subvention (tel est par exemple le cas d'ACOR SOS Racisme à

14 Jeremy Waldron définit l'"environnement visible" comme ce que l'on peut voir dans l'espace réel ou virtuel lorsque l'on regarde autour de nous ; Waldron, J. (2009). Dignity and defamation: the visibility of hate. *Harvard Law Review* 123, p. 1604.

Genève, p. 63) ; les mobilisations citoyennes contre le racisme ou en solidarité avec les requérant.e.s d'asile restent peu nombreuses tandis que les mobilisations initiées par la communauté Noire sont peu relayées ou parfois condamnées (voir le cas de la manifestation des requérants d'asile à Bex contre le tag « Nègres go home », p. 78). La gouvernance de la lutte contre le racisme – à savoir les ressources symboliques et matérielles qui déterminent l'orientation de la lutte contre le racisme – est de plus en plus prise en charge par les Bureaux cantonaux pour l'Intégration (p. 63) qui ne thématisent pas directement la spécificité du racisme anti-Noir.e.

En somme, le rapport fait ressortir une double logique d'institutionnalisation et de verticalisation de la gouvernance de la lutte contre le racisme qui a pour conséquence, si ce n'est de délégitimer, de rendre évasive la spécificité du racisme anti-Noir.e dans un contexte de hausse des actes de racisme anti-Noir.e attesté par plusieurs rapports nationaux et internationaux.

- **Contexte juridique**

Sur le plan juridique, deux éléments sont importants. Premièrement, le rapport relève un grand nombre de cas de violences policières (voir plus haut « Abus de pouvoir de la part de la police, allant du délit de faciès au tabassage et à la mise à mort ») et souligne que ces dernières ne sont que très peu souvent poursuivies en justice. Le plus souvent, ce sont les plaignant.e.s qui se retrouvent par la suite poursuivi.e.s pour diffamation ou mensonge comme l'illustre le cas d'un homme qui après avoir porté plainte suite à des fouilles dans le train s'est retrouvé condamné à des travaux d'intérêt public (p. 80). La police est aussi présentée comme un obstacle pour les dépôts de plainte pour racisme (voir ex. pp.84 et 85).

Deuxièmement, il ressort que l'article 261bis du code pénal, principal canal juridique de poursuite contre le racisme en Suisse est peu opérant dans le cas de racisme anti-Noir.e : les plaintes tendent à être classées à l'exemple du classement de la plainte déposée contre le tract des Démocrates suisses appelant les « Nègres » à « retourner sur leur continent » (p.84), annulées à l'exemple de la sanction levée contre un policier qui avait traité un requérant d'asile de « sale requérant » et de « cochon d'étranger » lors d'une interpellation publique (p. 94), ou encore égarée, à l'exemple de la plainte relative au cas d'une femme ayant été traitée de « Nègresse » par un employé de la poste, plainte égarée par le Ministère public du canton de Genève (p. 75). De plus, l'UDC attaque systématiquement la norme pénale contre le racisme, demandant sa modification ou sa suppression (pp. 61 et 94).

En somme, le rapport du CRAN rend compte d'un contexte juridique suisse qui se révèle peu opérant et par conséquent peu protecteur pour les Noir.e.s. Il montre aussi que le recours à des instances supranationales est peu prisé.

- **Médias**

Le rapport s'appuie principalement sur les quotidiens pour lister les faits marquants relatifs au racisme. Bien que le CRAN ne propose pas une réflexion critique systématique autour du cadrage médiatique autour des Noir.e.s et du racisme anti-Noir.e, notre lecture veut mettre en avant deux éléments importants. Premièrement, les médias semblent participer à la

production de stéréotypes à l'égard des des Noir.e.s. En effet, un très grand nombre d'articles traite de la question des opérations policières contre la drogues et stabilise ainsi le stéréotype selon lequel un Noir ou un Africain est un dealer. Deuxièmement, le cadrage médiatique des cas de racisme anti-Noir.e est orienté par une forme de personnalisation ou de spectacularisation. Autrement dit, le racisme est relaté comme un événement ayant touché une personnalité publique, évoluant le plus souvent dans la sphère du divertissement telle que Miss Suisse (p. 66) ou encore un Footballeur connu (p. 99); le racisme est aussi relaté dans sa forme la plus spectaculaire: les médias décrivent les fouilles et les dénudements des corps, ou encore des violences contre les requérants d'asile ou consacrent un espace conséquent aux « affaires » telles que celle de Bex, des accusations de fraude électorales portées contre Lumengo ou encore le cas de l'humoriste Dieudonné. Par contraste, les dénonciations et demandes portées par les associations locales et nationales de lutte contre le racisme anti-Noir.e sont peu relayées.

En somme, le rapport met en lumière un faible relais médiatique des voix associatives et politiques dénonçant et luttant contre le racisme anti-Noir.e.

De manière générale, si l'on considère que les quatre facteurs contextuels listés ci-dessus interagissent les uns avec les autres, alors le contexte suisse apparaît comme *aggravant* pour les différentes formes de racisme anti-Noir.e relatées plus haut et comme *entravant* pour la résistance – individuelle et collective – à ce phénomène.

3. Vers une grille de lecture postcoloniale et critique de la race

Nous proposons de rattacher les différentes manifestations et conséquences du racisme anti-noir.e. relevées et décrites ci-dessus à quatre *grilles de lecture* du racisme élaborées au sein des perspectives critique de la race et de la postcolonialité.¹⁵ Ces quatre conceptualisations se recoupent les unes les autres : une même situation peut être analysée à l'aune de ces quatre perspectives. Nous les relevons ici dans leur singularité afin de mettre en avant leurs apports respectifs pour analyser le racisme anti-Noir.e en Suisse, plus précisément pour faire ressortir les formes, logiques et effets du racisme. Ces grilles de lecture sont articulées à des exemples de manifestation du racisme anti-Noir.e issus du rapport du CRAN. Elles pourront informer la conduite des entretiens d'expert et les focus groups.

15 L'étiquette des « théories critiques de la race et de la postcolonialité » regroupe une constellation d'approches telles que les *postcolonial studies*, la *critical race philosophy* ou encore les *black studies*. Nées dans les espaces académiques et politiques anglophones, ces perspectives connaissent un essor important dans le monde francophone depuis environ une décennie. Elles mettent toutes l'accent sur l'importance de comprendre les phénomènes racialisés à partir de l'histoire de l'esclavage et du colonialisme et abordent les récits et les expériences de celles et ceux dont ces histoires ont marqué les corps du sceau de la différence comme des sources importantes de savoir et de contre-pouvoir. Voir à ce sujet Mbembe, Achille (2006). Qu'est-ce que la pensée postcoloniale? Entretien avec Achille Mbembe. *Esprit : pour comprendre la pensée postcoloniale*, 330 (Décembre 2006), 117-133.

- **racisme au quotidien**

Définition

Forgé par la sociologue Philomena Essed, la notion de « racisme au quotidien » qualifie « les micro- événements de la vie de tous les jours » qui ne renvoient pas à des actes extrêmes ou excessivement violents, mais dont « l'accumulation et la répétition » provoque des traumatismes sociaux économiques et émotionnels : « Relèvent du racisme au quotidien les refus à répétition, l'exclusion, les humiliations fondées sur des caractéristiques de phénotypes ou de cultures qui trouvent souvent leur justification dans une prétendue supériorité morale et culturelle de « la race blanche » et de « l'Occident » sur « les autres ». »¹⁶

Apports analytiques pour la présente étude

D'après Philomena Essed, le racisme au quotidien se distingue principalement par le fait qu'il peut « se produire à tout moment, dans les situations les plus diverses, de manière répétitive, à l'improviste. Il fait partie intégrante des micro-événements de la vie de tous les jours, ne s'identifie pas aisément, et pris isolément, ne semble guère avoir d'importance »¹⁷ et intègre les refus de reconnaissance de la nature raciste du micro-événement.

Ce concept appelle ainsi à identifier et à analyser les éléments du racisme qui s'articulent à la vie de tous les jours, et de ce fait, sont plus difficilement dénoncés et reconnus en tant que racistes. Il permet faire ressortir une triple logique relative à l'opération du racisme : *cumulative*, *invasive* et *insidieuse* (car difficilement dénoncée et combattue).

Illustration tirée du rapport du CRAN

Ce type de racisme est le moins représenté dans les témoignages et « actes marquants » relevés dans le rapport puisque celui-ci s'est concentré sur les violences policières et atteintes physiques. Au vu des entraves au dépôt de plainte et au signalement du racisme auprès des institutions que rencontrent les victimes, il est aisément supposable que celles-ci se décident à parler lorsqu'elles considèrent que leur plainte sera considérée comme légitime aux yeux des institutions et des associations d'aide aux victimes. Or, étant donné l'impunité quasi totale des actes les plus violents atteignant l'intégrité physique des plaignant.e.s, nous pouvons imaginer que les victimes déconsidèrent elles-mêmes les actes de racisme qui ne répondent pas aux termes de la définition légale suisse de la discrimination raciale.

Or, même si les victimes de racisme anti-Noir.e dénoncent rarement publiquement les « actes cumulatifs de la vie de tous les jours », plusieurs témoignages expriment la

16 Essed, P. (2005). Racisme et préférence pour l'identique : du clonage culturel dans la vie quotidienne. *Actuel Marx*, 2(n° 38), 103 – 118 : p. 106.

17 Ibid. p. 104

conséquence de l'expérience vécue du racisme au quotidien. Dans un témoignage¹⁸, des jeunes Noirs suisses habitant Zürich expliquent qu'ils se font parfois contrôler « jusqu'à trois ou quatre fois » par jour par la police qui les mets à nu en pleine rue ou remettent en question leur nationalité et leur statut professionnel : lorsque lors d'un contrôle, l'un d'eux déclare « Je suis Suisse et je travaille à l'Etat » le policier lui répond : «Un gars comme toi ne travaille sûrement pas à l'Etat ». Nous avons dans cet exemple une chaîne d'exclusion dans laquelle s'entrecroisent, en se cumulant, différents types de racisme : le racisme institutionnel exercé par la police, une représentation de l'homme Noir comme homme violent et illégal (relevant d'un racisme genré) informant la pratique du contrôle systématique des corps des hommes Noirs dans l'espace public, et le racisme au quotidien par l'accumulation de ces actes au quotidien se produisant « à tout moment, dans les situations les plus diverses, de manière répétitive, à l'improviste » et atteignant psychologiquement les victimes (dans ce cas précis : découragement) qui vont jusqu'à remettre en cause leur appartenance à leur pays.

- **racisme genré**

Définition

La notion de « racisme genré »¹⁹ ou d' « intersectionnalité » qualifie les manifestations et les effets du racisme qui se nourrissent et s'amplifient dans leurs interactions avec la structure, les politiques et les stéréotypes relatifs au genre. La théoricienne critique du droit Kimberley Crenshaw propose à cet égard une triple approche de l'intersectionnalité. L'*intersectionnalité structurelle* désigne les désavantages et les effets matériels excluants qui accablent les personnes situées à l'intersection de système de subordination – dans le cas présent, des femmes noires, ou des minorités sexuelles noires. L'*intersectionnalité politique* désigne la manière dont les discours et les pratiques politiques thématisent le genre et la race de manière mutuellement exclusive et tendent ainsi à effacer, à réduire ou à rendre peu intelligibles les expériences et situations complexes qui caractérisent les femmes ou les minorités sexuelles noires. L'*intersectionnalité représentationnelle* renvoie à la manière dont les stéréotypes et les catégorisations genrées et racialisées – qui circulent dans le champ culturel – convergent pour venir produire des images dominantes qui conditionnent la vie des femmes ou des minorités sexuelles noires.²⁰

Apports analytiques pour la présente étude

Un cadre analytique intersectionnel rend compte 1) de situations et d'expériences coproduites par plusieurs systèmes de subordinations – tels que la « race » et le genre, les sexualités et la classe, 2) prend acte du fait que ces grands systèmes de différenciation sont couramment séparés par les discours intellectuels, politiques et populaires et rend compte

18 « Zürich : décourageant d'être Noir ! », Rapport sur le Racisme anti-Noir en Suisse 2000 à 2014 (...), Le CRAN, Berne 2015, p. 94.

19 Ibid. p.p. 106-107

20 Crenshaw, K. W. (1993). Beyond Racism and Misogyny: Black Feminism and 2 Live Crew. In M. J. Matsuda, C. R. Lawrence III, R. Delgado & K. W. Crenshaw (Eds.), *Words that Wound; Critical Race Theory, assaultive Speech and the First Amendment* (pp. 111-133). Boulder: Westview Press.

des effets de ces séparations sur les personnes dont les positions sociales sont marquées par des intersections.

Ce concept appelle ainsi à identifier et à analyser les éléments du racisme qui s'articulent et s'amplifient dans leur interaction avec le sexisme, mais aussi le classisme ou les inégalités liées aux différents permis de séjour. Il permet de mettre en lumière la manière dont *le racisme produit des formes de sexualisation, de relations genrées et de stéréotypes du masculin et du féminin qui sont spécifiques aux Noir.e.s* en Suisse, mais qui restent peu relevées au sein des discours juridiques, politiques et culturels qui prévalent. Il permet de thématiser et d'identifier les effets de ces éliminations.

Illustrations tirées du rapport du CRAN

Exemple de fait impliquant une femme Noire (p.54) :

Fribourg : Une femme Noire « sent trop fort » et doit quitter le restaurant !

Le patron de cet établissement jure que les Africains sont les bienvenus chez lui... Sauf cette femme Noire qui raconte sa mésaventure causée par un cher parfum. En effet celle-ci s'était mise un parfum, pourtant de marque (Guerlain) qui « sentait trop fort » pour les clients d'un café fribourgeois, selon le patron. « *Je me suis sentie humiliée* », a confié la dame qui a dû quitter le restaurant. (*Le Courrier, La Liberté*, 02.11.2006)

Fait impliquant un homme Noir (p.91):

«*Les Suisses de souche ne sont-ils pas assez beaux pour représenter leur région?*», «*Choix non représentatif*», effet d'un «*multiculturalisme pervers*»... Depuis l'élection de Souheila Yacoub et d'Ulysse Freitas, d'origine béninoise, en tant que Miss et Mister Suisse romande, le 15 décembre dernier, les commentaires courroucés fleurissent sur la blogosphère nationaliste. En cause: rien de moins que la couleur de peau de monsieur, ainsi que les origines maghrébines de mademoiselle. Comme en 2008 à l'occasion de couronnement de Whitney Toyloy à Miss Suisse, c'est d'abord le parti ultra-nationaliste PNOS qui est monté au front dimanche, par l'intermédiaire de son responsable romand Philippe Brennenstuhl, toujours très remonté contre le «mondialisme». Des réactions ont ensuite suivi jusque sur divers blogs en Suisse et même sur celui d'un sympathisant du Front National, en France.

«*J'y étais préparé, confie Ulysse, avec le temps on se crée une certaine carapace.*» Né à Genève, Suisse de cœur et de papiers, il explique répondre régulièrement à la question de ses «origines», parfois au prix d'une certaine lassitude. «*Quand on me demande d'où je viens, je dis que je viens de Genève. Ce sont mes parents qui viennent du Bénin.*» (*Le Matin*, 17.12.2012)

- **racisme institutionnel**

Développée par de nombreux auteur.e.s depuis les années 80, la notion de racisme *structurel* ou *institutionnel* qualifie les manifestations et les conséquences du racisme qui sont produites dans les principales institutions (sociales, politiques et culturelles) structurant une société donnée. Le racisme structurel ou institutionnel s'exprime ainsi au sein des institutions étatiques, des médias, des institutions éducatives, ou encore des institutions économiques, il circule au sein de la sphère et des organisations publiques et semi-publiques (y compris les réseaux sociaux et internet).²¹

21 Solomos, J., & Back, L. (1996). Theoretical perspectives. In *Racism and society* (pp. 1-29). Houndmills: Macmillan. ; Bonilla-Silva, E. (1997). Rethinking Racism: Toward a Structural Interpretation. *American Sociological Review*, 62(3), 465-480.

Il convient à cet égard de faire une distinction entre deux catégories de pratiques institutionnelles (qui sont souvent liées). D'une part, le racisme est produit par *les pratiques institutionnelles hégémoniques, non directement répressives*. Dans ce cas, le racisme institutionnel émerge des *discours* dominants, à savoir des mots et des écrits le plus souvent articulés par les élites : Teun van Dijk stipule ainsi que « la notion de « racisme institutionnel » recouvre l'ensemble des pratiques discursives organisées des élites, telles qu'elles sont représentées par les débats parlementaires, la presse, les textes administratifs, le discours tenu par les autorités, gouvernementales et municipales, ainsi que les manuels scolaires et universitaires. »²²

D'autre part, le racisme institutionnel s'ancre dans *les pratiques et discours institutionnels qui détiennent le monopole de la violence légitimes* à l'instar de la police, des forces douanières, des institutions de détentions carcérales ou administratives ou médicales ou encore de la force militaire. Dans ce cas de figure, le racisme renvoie à des *actes ou des non-actes* et se définit en tant que probabilité accrue d'exposition à la violence et à la mort²³.

Apports analytiques pour la présente étude

Les discours intellectuels, juridiques et politiques dominants en Europe depuis la deuxième guerre mondiale tendent à définir le racisme comme un phénomène privé, individuel irrationnel, intentionnel, et exceptionnel. L'approche structurelle appelle à appréhender le racisme en tant que phénomène *public, normalisé et légitimé* et donc sans cesse renouvelé. De plus, cette approche s'intéresse moins aux individus et aux intentions qui sont les sources d'actes et de discours racistes et met davantage l'accent sur les *processus* (souvent non intentionnel), *leurs interactions et leurs conséquences* sur les individus et les groupes exposés au racisme.

Dans le cas de la Suisse, une approche institutionnelle doit prendre en compte l'importance des institutions de la démocratie directe (campagnes et votations en lien avec les politiques de l'immigration et de l'intégration, mais aussi en lien avec la norme pénale contre les discriminations raciales) et du fédéralisme (pouvoir discrétionnaire et monopole de la violence légitime dévoué au commune), elle doit également être attentive aux institutions supra-nationales (Union européenne, conseil de l'Europe, Onu) qui impactent les discours et les pratiques suisses et qui constituent aussi des référents pour l'anti-racisme.

Illustrations tirées du rapport du CRAN

Impliquant des hommes (pp.44 et 24)

22 van Dijk, T. A. (2005). Le racisme dans le discours des élites. *Multitudes*, 2005 / 4(23), p.43.

23 Gilmore, R. W. (2006). *Golden Gulag; Prisons, Surplus, Crisis, and Opposition in Globalizing*. Berkeley and Los Angeles: University of California Press.

Lugano : Mort suspecte d'un Noir en prison

Le 1^{er} septembre 2004 un jeune Nigérian de 17 ans meurt dans une prison dans le Tessin. Il avait été incarcéré suite à une descente musclée des policiers dans un centre de requérants à Lugano. Selon la version des policiers, il se serait pendu dans sa cellule. Vu le doute qui plane sur les réelles circonstances de la mort du jeune Noir, des Africains du canton ont manifesté les 9 et 10 septembre dans les rues de Lugano. Ils ont dénoncé les conditions pénibles de détention et exigé toute la lumière sur cette affaire. (*La Liberté*, 11.09.2004)

Sion : Rejet d'un recours après la mort d'un requérant nigérian

Le Tribunal cantonal valaisan a rejeté le recours de la famille du requérant d'asile nigérian mort en prison en mai 2001 contre la décision du juge instructeur de ne pas ouvrir d'enquête. Le tribunal admet que les policiers impliqués ne pouvaient prévoir le décès. Le requérant avait succombé après avoir résisté à son renvoi le 1^{er} mai 2001. (*ATS*, 19.3.2002)

Impliquant des femmes (p.63)

Genève : Affaire du décès de la Guinéenne clandestine classée

Après le procureur général Daniel Zappelli, la Chambre d'accusation de Genève a classé l'affaire de la jeune Guinéenne tombée du 5^e étage de son balcon. Elle exclut tout abus d'autorité de la part des deux gendarmes venus frapper à la porte de l'appartement la nuit du drame. Paniquée et craignant d'être expulsée de Suisse, la clandestine de 25 ans qui logeait chez sa cousine, aurait tenté de s'enfuir en passant d'un balcon à l'autre. Elle aurait fait alors fait une chute mortelle. L'avocat de la famille Vincent Spira, qui a confirmé hier le classement de l'affaire annoncée dans la *Tribune de Genève*, avait porté plainte pour abus d'autorité. Me Spira renonce à faire recours auprès du Tribunal fédéral, les chances d'aboutir étant quasi nulles. (*ATS*, 21.1.2008)

- **racisme sans race ou « *racelessness* »**

Les théoriciens critiques de la « race » spécialistes de l'Europe tels que David Theo Goldberg ou Fatima El-Tayeb mobilisent la notion de *racisme sans race* (« *racelessness* ») pour signifier que la production des racismes contemporains fonctionne le plus souvent sans référence explicite à des catégories et des termes raciaux. Le racisme sans race ou « nouveau racisme » a émergé dans le cadre du repositionnement vis-à-vis des théories et des pratiques racistes opéré par les pays d'Europe occidentale continentale au sortir de la deuxième guerre mondiale. La *racelessness* renvoie à un désir d'évaporation de la race soutenu par des politiques et des mécanismes discursifs qui évacuent, extériorisent et exotisent toutes les références et les positions sociales marquées par la « race », par exemple par le biais de formules évasives (le terme « migrant de troisième génération » pour désigner une minorité raciale), de logiques de déni (« ce n'est pas du racisme, on ne voit pas les couleurs ») ou encore de renvoi à l'ailleurs spatial ou temporel (« le racisme c'était avant », « le racisme touche l'Afrique du sud et les USA »). De telles logiques reproduisent le racisme par le biais de références à la culture, à l'authenticité ou à la nation ou par le biais d'usages d'images racialisées, mais non reconnues explicitement comme telles. Pour le cas de la Suisse, Patricia Purtschert, Barbara Lüthi et Franceska Falk ajoutent, que le racisme sans race est renforcé par un phénomène d'*amnésie coloniale* qui alimente la conviction que l'histoire de la Suisse n'a rien à voir avec les pratiques et les discours raciaux qui ont légitimé le colonialisme.²⁴

24 Michel, N. (2014) *Quand les mots et les images blessent : Postcolonialité, égalité et politique des actes de discours en Suisse et en France*, Univ. Genève, SES Thèse 872, pp. 225-229

Apports analytique pour la présente étude

La notion de « racisme sans race » propose d'analyser le racisme en tant que phénomène qui ne dit pas toujours son nom. Elle appelle 1) à identifier les grammaires raciales sous-jacentes aux mécanismes qui mobilisent une sémantique de la différence, de la nation, ou encore de l'immigration ou qui passent souvent par des imaginaires et des images plutôt que par des mots, 2) à saisir comment les minorités raciales, parce qu'elles ne peuvent pas faire l'économie d'un recours à des catégories raciales pour décrire leur position et leurs expériences du racisme, courent le risque d'être taxées de racisme, 3) à différencier deux registres de luttes contre le racisme : l'*anti-racisme* de l'*anti-racialisme* : le premier registre cherche à défaire le racisme en rappelant son histoire, ses causes et ses modes d'expression, le second privilégie l'effacement des termes racialisées de la sphère du dicible sans s'atteler à la question des causes historiques, sociales et politiques des formes d'exclusion qui s'appuient sur la différenciation raciale.

Illustrations tirées du rapport du CRAN

Cas emblématiques de racisme par interpellation des images, le jeu « qui a peur de l'homme Noir ? » mis en question (pp. 85 et 97)

Valais : Et si le jeu «*Qui a peur de l'homme Noir?*» s'appelait plutôt «*Qui a peur de l'homme Juif?*»

Le débat fait rage en Valais. Des parents dénoncent le fait que leur fils métis s'est vu proposer ce jeu en cours de gym. Faut-il bannir de notre vocabulaire la question «*Qui a peur de l'homme noir?*» De prime abord, ce n'est qu'un jeu de poursuite qui se pratique dans les cours de gymnastique et sous les préaux d'école. Mais le nom qui lui est donné suscite le débat en Valais. A Monthey, les parents de quatre enfants métis sont partis en guerre contre ce qu'ils qualifient de «*racisme pur et simple*».

L'histoire débute en mai 2010. Hedi Putallaz, marié à une Afro-Américaine, découvre, scandalisé, que parmi les jeux pratiqués dans l'école figure «*Qui a peur de l'homme Noir*». Il obtient de l'école le retrait du jeu, puis le changement du message, par l'appellation «*Le loup dans la bergerie*». Mais, le mois dernier, un professeur de gymnastique a une nouvelle fois proposé au fils Putallaz de jouer à «*l'homme Noir*». Pour Hedi et son épouse, Aleiah, c'en était trop! Ils reprennent contact avec l'école et aussi avec le Service de l'enseignement valaisan. Leur exigence: «*Une directive officielle du Canton doit dire que cette appellation est changée*». Car, précisent-ils, le terme reste utilisé dans d'autres écoles du canton. Leur credo: «*Le Valais ne doit pas être considéré comme le Mississippi de la Suisse!*»

«*Anodin*», selon le chef du Service valaisan de l'enseignement : «*Si, à l'échelle du canton, nous décidions d'appeler ce jeu «*Qui a peur du loup?*» nous nous mettrions aussi des gens à dos*». Anecdote? Plutôt un «*déni*» pour les Putallaz. «*Jouer à «*l'homme noir*», c'est comme retourner à ce passé hideux qu'ont vécu mes ancêtres*», estime Aleiah Putallaz. «*Si ce jeu s'appelait «*Avez-vous peur de l'homme Juif*» ou «*de l'homosexuel*», comment réagiriez-vous?*» renchérit son époux.

Un avis partagé par la Commission fédérale contre le racisme, qui rappelle que la Constitution interdit toute discrimination du fait, notamment, de la race. Cette façon de stigmatiser les «*personnes de couleur*» en tant que «*bougres imbéciles*» fait référence au temps du colonialisme; «*c'est une attitude que l'on peut par conséquent qualifier aujourd'hui de raciste* ». Hedi et Aleiah Putallaz, eux, maintiennent leur exigence de voir le Canton intervenir. A défaut, menacent-ils, ils déposeront plainte. «*Notre combat est juste. Dans un Etat de droit, personne ne peut dire que nous avons tort*». S'il le faut, ils iront jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme. (*Tribune de Genève*, 17.10.2011)

Lausanne : Le jeu « *Qui a peur de l'homme Noir?* » au centre d'un débat

Cyril Bouquet, professeur de management à l'IMD (Institute for Management Development) à Lausanne, s'est fâché que son enfant ait joué à «*Qui a peur de l'homme noir?*» durant un cours de tennis donné à Vidy, fin juillet. Il a retiré aussitôt son enfant, avant d'alerter ses collègues par courriel, provoquant des réactions outrées de Suisse et de l'étranger, notamment en Amérique. Le club évoque une maladresse. Dans ce jeu, qui a déjà provoqué la polémique en Suisse, notamment en Valais, les enfants courent pour échapper à une personne nommée «*homme noir*» ou «*homme en noir*».

Choqué, ce Canadien, dont le fils est métis, est allé demander des explications au directeur du club, mais il estime avoir été mal reçu. «*Au lieu de s'excuser et d'indiquer que cet incident ne se reproduirait plus, le responsable du Tennis club de Vidy m'a dit que c'était plutôt moi qui avais un problème et qu'il n'y avait aucun racisme dans ce jeu. Des gens sur place ont d'ailleurs pris sa défense.*» Furieux, Cyril Bouquet partage le jour même son indignation sur internet. Pour le directeur de l'école (qui, enfant, a lui aussi pratiqué le jeu), «*ce jeu existe depuis des lustres et les étudiants l'ont mené sans mauvaise intention, raison pour laquelle je n'ai pas jugé utile de m'excuser. Ce Monsieur a eu raison de souligner la chose, car je reconnais que le titre du jeu est maladroit. En revanche, je récusé les accusations de racisme* ». (*Le Temps*, 14.08.2014)

Un exemple de déplacement de la sémantique du racisme vers la sémantique de l'intégration (p.98)

Valais : Freysinger ne veut plus de substitue une «*Semaine pour l'intégration*» à la «*Semaine d'actions contre le racisme*» de l'ONU

Une directive cantonale déclenche un tollé en Valais. Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS) et vice-président national du parti raciste et xénophobe UDC, a donné l'ordre au Service de la population et des migrations de renommer pour le Valais la «*Semaine*

d'actions contre le racisme», a indiqué Slobodan Despot, chargé de la communication externe du département, confirmant une information publiée vendredi dans *Le Temps*. «*C'est pour donner un signe positif vers l'intégration plutôt que de dénoncer le racisme, ce qui ne constitue pas un message positif donné aux immigrés*». La Semaine d'actions contre le racisme s'inscrit dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale organisée chaque 21 mars par l'ONU. Vu cette appellation internationale, comment imposer un changement de nom aux communes ou aux organisations participantes qui refuseraient? «*Si des personnes ne sont pas d'accord, ce sera à elles de le dire et d'argumenter*», répond Slobodan Despot. (*ATS/Newsnet/Le Matin*, 14.11.2014)

- **Le racisme comme grille de lecture des corps**

Définition

D'après Stuart Hall, la « race » renvoie à l'un des grands systèmes de classification de la différence. Selon ce système, le « corps est un texte » : « Nous regardons de plus en plus près ces différences toutes fines, même quand elles sont minuscules, et quand notre système de classification semble fonctionner (...) nous nous mettons à faire toutes sortes de combinaisons: alors elle a plutôt un gros nez, des cheveux plutôt crépus, un postérieur relativement gros, donc on va la ranger là (...) nous sommes des lecteurs de la race. » A la suite de Frantz Fanon, Stuart Hall avance que la race associe les corps à un schéma composé « d'histoire, d'anecdotes, de métaphores et d'images, et qui construit la relation qu'entretient le corps avec l'espace culturel et social qu'il occupe ». Le racisme renvoie ainsi

aux pratiques de classification de hiérarchisation et d'exclusion qui font appel à cette grille de lecture et qui s'ancrent dans l'histoire du colonialisme et de l'esclavage.²⁵

Apports analytiques pour la présente étude

Le racisme est associé à la visibilité de certains corps (une visibilité souvent réduite à la question de la couleur de peau). L'approche qui stipule que le racisme se nourrit de la production de corps comme textes, appelle à identifier les mécanismes de la *construction historique et culturelle de cette visibilité* (et en contrepoint, des corps qui ne sont pas marqués comme visiblement différents). De plus, cette approche met en lumière la multiplicité des modes d'expression du racisme – non verbal, verbal, affectif, gestuels, iconographiques - qui viennent transformer les corps en textes ; elle appelle également à rendre compte de l'expérience vécue de celles et ceux qui sont attachés à des corps lus comme « différents racialement » et « noirs » pour saisir l'opération protéiforme, sans cesse renouvelée et intime du racisme.

Illustration tirée du rapport du CRAN (p.91)

Suisse romande : Le plus beau Suisse-romand est Noir, mais cela ne plait pas à tout le monde

«*Les Suisses de souche ne sont-ils pas assez beaux pour représenter leur région?*», «*Choix non représentatif*», effet d'un «*multiculturalisme pervers*»... Depuis l'élection de Souheila Yacoub et d'Ulysse Freitas, d'origine béninoise, en tant que Miss et Mister Suisse romande, le 15 décembre dernier, les commentaires courroucés fleurissent sur la blogosphère nationaliste. En cause: rien de moins que la couleur de peau de monsieur, ainsi que les origines maghrébines de mademoiselle. Comme en 2008 à l'occasion de couronnement de Whitney Toyloy à Miss Suisse, c'est d'abord le parti ultra-nationaliste PNOS qui est monté au front dimanche, par l'intermédiaire de son responsable romand Philippe Brennenstuhl, toujours très remonté contre le «mondialisme». Des réactions ont ensuite suivi jusque sur divers blogs en Suisse et même sur celui d'un sympathisant du Front National, en France.

«*J'y étais préparé, confie Ulysse, avec le temps on se crée une certaine carapace.*» Né à Genève, Suisse de cœur et de papiers, il explique répondre régulièrement à la question de ses «origines», parfois au prix d'une certaine lassitude. «*Quand on me demande d'où je viens, je dis que je viens de Genève. Ce sont mes parents qui viennent du Bénin.*» (Le Matin, 17.12.2012)

4. Conclusion : recommandations pour les entretiens d'experts et les focus group

Notre synthèse du rapport du CRAN articulée à notre discussion d'une grille de lecture postcoloniale et critique de la « race » nous amène à formuler une série de recommandations théoriques, conceptuelles et analytiques ainsi que méthodologiques pour les prochaines étapes de la présente étude.

25 Hall, S. (2013). *Identités et culture II, Politique des différences*. Paris: Editions Amsterdam.

Recommandations théoriques, conceptuelles et analytiques

- **Adopter une définition du terme “Noir.e” similaire à celle qui est élaborée par le CRAN**

Dans la note 6 de la page 7 de son rapport, le CRAN propose d'adopter le terme "Noir" dans un but de simplification de la « diversité sémantique (« Noir », « personne de couleur », « métis », etc...). Il adopte le terme dans un sens restreint qui désigne la communauté noire dans sa "spécificité historico culturelle" qui désignent les afro-descendants ainsi que dans un sens large qui qualifie toute personne ayant la peau foncée (comprenant ainsi les Asiatiques, Océaniens etc... qui peuvent aussi être exposées au racisme anti-Noir.e. Son rapport se consacre néanmoins en priorité aux expériences et faits relatifs aux personnes qui tombent sous la dénomination restreinte. Nous considérons que cette dénomination restreinte est appropriée dans le cadre de la présente étude. En effet, **l'analyse du rapport nous conduit à poster l'hypothèse d'une spécificité du racisme qui touche plus particulièrement les personnes afro-descendantes, à savoir des personnes dont les corps sont lus dans un lien avec le continent africain ou avec la diaspora africaine disséminée autour de l'Atlantique. Historiquement, les afro-descendant.e.s sont marquées par l'héritage de l'esclavage, de la traite négrière et du colonialisme. Politiquement et socialement, elles sont exposées à des formes de racisme invasives, cumulatives et souvent non reconnues.** Nous recommandons d'appréhender l'expérience vécue de ce racisme et des résistances singulières qui se sont développées à son encontre comme les sources communes de la catégorie « Noir.e ».

- **Intégrer les grilles de lecture postcoloniales et critiques de la « race » du “racisme anti-Noir.e” exposées ci-dessus** (« racisme au quotidien », « racisme genré », « racisme institutionnel », « racisme sans race », « le racisme comme grille de lecture des corps »), **et mobiliser les huit catégories d'expression du racisme pour l'élaboration de l'enquête qualitative** (« Atteintes physiques proférées par des civils », « Abus de pouvoir de la part de la police », « Discrimination », « Injures », « Moqueries », « Expression de dégoût, refus de contact », « Expression d'une supériorité de la « race » blanche / d'une infériorité de la « race » noire », « Expression et/ou sentiment de non-appartenance à la société suisse »)

Nous considérons qu'un dessin de recherche qui combine ces perspectives et cette typologie permettra de faire émerger et d'analyser la spécificité des expériences vécues de racisme des enquêté.e.s. De plus elles permettront également de recouvrir des formes peu ou pas explorées par le rapport du CRAN, à savoir le racisme anti-Noir.e à l'encontre des femmes, la dimension relationnelle du racisme (par ex. l'exploration de l'impact sur les relations de délit de faciès touchant les pères, les frères, ou les partenaires), le racisme visuel (dans les représentations iconographiques et imaginaires), et enfin le racisme dans et par les médias.

- **Intégrer les quatre facteurs contextuels à l'élaboration et la conduite des enquêtes qualitatives**

La Suisse se présente dans le rapport du CRAN comme un contexte particulier pour l'expression du racisme anti-Noir.e marqué par des discours et images publics qui

produisent un environnement visible hostile, un arsenal juridique peu protecteur, une gouvernance de la lutte contre le racisme anti-Noir.e fragmentée et des médias ne relayant que peu les voix associatives et politiques de la communauté Noire. Il nous semble important de sonder et de préciser la teneur et l'impact de ces facteurs contextuels dans le cadre des enquêtes qualitatives, particulièrement dans le cadre des entretiens avec des expert.e.s du racisme anti-Noir.e. **Nous recommandons également la prise en compte de l'histoire de l'esclavage et du racisme colonial propre à la Suisse et l'hégémonie blanche qui la caractérise** pour faire sens de ces facteurs contextuels et de leur portée contemporaine.

- **Privilégier une définition de la « majorité blanche » en tant que « norme »**

Les formes d'expression du racisme dégagées du rapport indiquent que le racisme anti-Noir.e participe aussi de la reproduction de la blanchité, non pas comme majorité numérique, mais comme norme corporelle et culturelle. **Nous recommandons que l'effet de la norme de la blanchité sur les expériences vécues des Noir.e.s mais aussi sur les possibilités de thématisation publique du racisme anti-Noir.e soit pris en compte dans l'élaboration et la conduite des deux enquêtes qualitatives.**

Recommandations méthodologiques

Pour les focus group, nos recommandations sont les suivantes :

- **Elaborer un dispositif d'entretien collectif qui a recours à l'élicitation par un témoignage tiers**

Dans le cadre de l'entretien collectif (focus group), l'effet de groupe peut débloquer des expressions, créer des solidarités, rendre les non-dits au sujet d'un thème sensible - comme l'expérience vécue du racisme - accessibles. De plus, la communication en groupe a pour effet d'explicitier la construction du sens dans l'interaction. En revanche, l'entretien collectif n'offre pas l'intimité garantie dans le cadre de l'entretien individuel. Raconter une expérience vécue peut être difficile face à des personnes inconnues. Pour pallier à ce potentiel effet inhibant, nous proposons de mettre en place un dispositif de conduite d'entretien en procédant par *l'élicitation par un témoignage tiers*. En présentant des témoignages relatant des expériences de racisme anti-Noir.e aux participant.e.s, ils et elles pourront réagir à ces témoignages en parlant de leurs potentielles expériences vécues, en apportant des éléments sur la façon dont ils et elles ont réagi dans une situation semblable, l'aide éventuelle qu'ils et elles ont rencontré ou auraient souhaiter trouver²⁶. La mise en dialogue des participant.e.s à des témoignages relevant des huit formes d'expression du racisme anti-Noir.e définies sur la base du rapport du CRAN aura éventuellement pour effet de faire émerger de nouvelles formes d'expression, ou au contraire de confirmer cette typologie.

26 Nous combinons plusieurs approches méthodologiques : celle des focus groups « classique » (Kitzinger, 1995 ; Krugger & Casey, 2008), celle de l'élicitation par les supports visuels mobilisée par les recherches de l'Ecole de Chicago, ainsi que des approches issues des enquêtes de conscientisation (Morvan, 2012). L'idée étant de construire un dispositif d'enquête adapté aux besoins de la recherche,

- **L'usage des témoignages et faits marquants collectés par le CRAN**

Nous recommandons de puiser des exemples significatifs des huit formes d'expression du racisme anti-Noir.e dans la base de données établie par le CRAN comme outil d'élicitation et d'incitation à la prise de parole dans le cadre des focus groups.

- **Conduire des entretiens non-mixtes**

Les enquêtes menées en 2000 et 2003 par le CRAN comportent un biais considérable du fait qu'elles ont été réalisées par questionnaire dans la rue et par des hommes uniquement. Une très faible partie des personnes interviewées sont des femmes, ce qui a une incidence sur les résultats en termes de types d'actes de racisme subi. En effet, bien que l'ensemble des formes d'expression du racisme anti-Noir.e touchent les hommes et les femmes, les cas recensés montrent que leurs occurrences et leurs modalités peuvent varier. Les violences policières touchent principalement les hommes, alors que les femmes subissent des interpellations racistes sur leur non-conformité aux normes de beauté de la féminité blanche. La disproportion entre les cas impliquant des hommes et ceux impliquant des femmes ne permet cependant pas d'établir des comparaisons en termes de genre valables, mais incite à porter une attention particulière aux femmes dans le cadre de la présente étude afin d'identifier d'éventuelles formes d'expression du racisme anti-Noir.e touchant particulièrement les femmes. L'entretien non-mixte, permettra d'orienter le récit sur des expériences communes liées au genre.

Notre recommandation pour les entretiens individuels avec les expert.e.s est la suivante :

- **Orienter les entretiens d'expert.e.s autour du contexte et de son évolution**

Les experts, en tant qu'observateurs du racisme anti-Noir.e, pourront se prononcer non seulement sur les éléments contextuels de la gouvernance du racisme anti-Noir.e en Suisse que sur leur positionnement vis-à-vis de celui-ci. L'histoire et les facteurs d'évolution de la pratique et l'engagement dans le cadre de leurs organisations respectives viendront éclairer les transformations et l'évolution du contexte lui-même.

« Racisme anti-Noir_es (raN) » - avec modifications suite à la séance 13.04.16

Guide d'entretien de base pour spécialistes (à adapter selon l'interlocuteur/trice)

CODE :

Nom ou prénom :

Date :

Cliquez ici pour entrer une date.

Durée de l'entretien :

Lieu de l'entretien :

Contact permis par :

Chercheur/se :

Choisissez un élément.

Enregistrement :

Choisissez un élément.

Introduction

- Bref rappel de l'étude: mandat, buts, chercheurs
- Confidentialité, (pas de réponses fausses/justes, mais expertise ou appréciation), terminologie ou concepts [seulement si question à ce sujet]¹ ; mettre en avant apports perçus pour l'étude de la personne interrogée (activités réalisées dans le cadre de l'organisation représentée, prises de positions), dire que les exemples concrets sont bienvenus,
- accord enregistrement, lettre consentement éclairé
- Questions, remarques ?
- Les questions seront choisir ou à adapter aux interlocuteurs_trices et à leur expertise

Interlocuteur/trice – fonction – expériences

1. Pourriez-vous brièvement décrire votre/vos rôle/fonction au sein de l'association/organisation (intérêt pour la thématique, perspectives, etc.) ?

2. Quel sont les objectifs principaux et le fonctionnement de l'association que vous représentez ou de votre activité (brièvement) ? Depuis quand êtes-vous engagé dans cette organisation ?

¹ Selon notre acception, les personnes noires en Suisse forment une catégorie d'analyse sociale, composée d'individus associés à (ou se revendiquant de) une ascendance africaine : il s'agit d'une collectivité culturellement et socialement très hétérogène – quoique à peine connue et analysée (absence de statistiques ethniques, peu de recherches) – qui a en commun a minima une expérience d'assignation ou de discrimination liée à la couleur de peau différente de la norme dominante blanche (thin blackness). Le choix du racisme envers les personnes afro-descendantes pour cette étude s'explique par des raisons historiques ayant marqué leur perception par les sociétés européennes et suisse, qui est liée à l'esclavage et au racisme pseudo-scientifique assignant les afro-descendants à une hiérarchie sociale inférieure (même par rapport à d'autres « races »). La pertinence de cette délimitation et de la spécificité du raN pourra faire l'objet de discussions.

3. Quelle place occupe la problématique du raN au sein de votre association/organisation et quels sont les défis principaux auxquels vous faites face dans ces activités ?
4. Quelles sont les plus grandes avancées dans ces activités ?
5. Etes-vous engagé dans d'autres organisations ou activités qui touchent à la lutte contre le raN ? pouvez-vous les citer ?

Appréciation générale du phénomène et de ses expressions

6. Avez-vous connaissance ou observez-vous de manière générale ou chez vos membres du raN en Suisse ?
7. Distinguez-vous des types variables ou des niveaux des phénomènes liés raN (lesquels) ?

Relances en cas de non-réponse ou doute (basées sur l'analyse du rapport CRAN)

- a. Atteintes physiques proférées par des civils
 - b. Abus de pouvoir de la police
 - c. Discrimination (accès à des lieux/services publics, logement, emploi, etc.)
 - d. Injures (insultes)
 - e. Moqueries (rires dégradants, humour raciste)
 - f. Expressions de dégoût, refus de contact
 - g. Expression de supériorité de la catégorie des Blancs (« race » blanche)
 - h. Assignation ou constat d'une assignation [cf. article NMI dans Tangram] chez les personnes Noires de non-appartenance à la société suisse
8. Quels domaines de la vie quotidienne ou secteurs sociétaux sont (particulièrement) touchés par le raN et dans quelle mesure?
 - a. Marché du travail, emploi
 - b. Ecoles et formation
 - c. Logement
 - d. Loisirs, arts et culture
 - e. Espace public
 - f. Secteur de la santé
 - g. Politique (politicienne et champs politiques)
 - h. Médias (presse, électronique, internet)
 - i. Police
 - j. Justice et arsenal juridique
 - k. Autres (veuillez préciser) :

9. Quelle est à votre avis la spécificité du raN en Suisse par rapport à d'autres formes de racisme – par exemple l'antisémitisme – ou de xénophobie (recoupement, cumul, différences)?

Ampleur, occurrence du phénomène et profils des auteurs/victimes

10. Peut-on estimer (grossièrement) l'ampleur du phénomène (ou de certaines formes/expressions) selon les auteurs et/ou les victimes (proportion concernée ou profils les plus fréquents ; intersectionnalité victimes/auteurs ; hommes-femmes, groupes ethniques ou nations, milieux) ?
11. Avez-vous constaté au cours des dix dernières années des changements en ce qui concerne les victimes qui font appel à ou partie de votre association ou sur la base d'autres observations du phénomène ? Comment les expliquez-vous ?
12. Existe-t-il à votre avis des différences selon les régions linguistiques, les cantons ou aires géographiques, par exemple, ville-campagne (lesquelles) ?
13. Identifiez-vous des spécificités du raN en Suisse par rapport à la situation dans d'autres pays européens ?
14. Au-delà du vécu individuel, est-il à votre avis pertinent de distinguer des degrés de gravité ou d'acuité du phénomène, selon des critères objectivables (physique, verbal, visuel, [in]direct, etc.)² ?

Vécu individuel, résilience, résistance (aussi collectives) et soutien aux victimes

15. Comment réagissent les victimes de raN, selon vos observations et expériences ?
16. Comment réagit la société civile et la population non-Noire majoritaire aux phénomènes de raN ?
- réaction de la part du tissu associatif orienté autour de la lutte contre le racisme et les discriminations raciales
 - réaction de la part de la société civile plus généralement, majoritairement blanche moins directement concernée

² Catégories et concepts juridiques (voir Tarek 2014).

17. Observez-vous des phénomènes de de résilience , de résistance ou d'entraide spontanée (au sein ou au-delà des collectivités concernées) ?
 - a. au sein de votre organisation ou de votre réseau associatif informel
 - b. au sein des institutions suisses orientées autour de la lutte contre le raN (SLR, CFR, Bureau d'intégration, police et tribunaux)
18. Quelle offre de soutien institutionnel ou associatif trouvent les victimes et avec quelle satisfaction ?
19. Quels sont les éventuels obstacles pour les personnes exposées au raN en ce qui concerne la connaissance, l'acceptabilité, la compatibilité ou l'efficacité des offres de soutien (institutionnels) ?
20. D'après-vous, quels sont les domaines prioritaires où il faut renforcer ou améliorer l'aide aux victimes ?
21. Pensez-vous qu'il faudrait développer des offres ou services spécifiques pour certains types de victimes ou certaines formes de raN ?

Stratégies collectives, institutions, prévention, facteurs aggravants et bonnes pratiques

22. Quelles stratégies de lutte contre le raN avez-vous mises en place dans votre organisation et réseau ? lesquelles fonctionnent le mieux et pourquoi et quelles difficultés rencontrez-vous pour les mener à bien, à quel niveau ?
23. Connaissez-vous des pratiques/mesures tant au niveau cantonal/national qu'international en la matière que vous considérez comme étant des pratiques modèles (arsenal juridique, mesures politiques, etc.)?
 - a. Quelles leçons en tirer pour favoriser la prévention du raN au niveau suisse (à différents niveaux) ?
24. Identifiez-vous des facteurs contextuels (structurels) aggravants pour le raN et entravant la lutte contre le raN?

Relances à titre d'exemple, (mais noter d'abord ce qui est évoqué spontanément)

- a. l'environnement visible (les affiches, les images, les slogans publicitaires et politiques) favorise le raN

- b. la lutte contre le racisme manque de leadership communautaire et n'est pas une priorité des institutions de lutte contre les discrimination ou pour l'intégration
- c. la Suisse est en retard en comparaison à la communauté supranationale pour la lutte contre le raN (si temps : pourquoi ?)
- d. e contexte juridique n'est pas opérant
- e. les expériences, les demandes et les dénonciations de la communauté Noire en lien avec le raN ne sont pas assez relayées dans les médias, les médias reproduisent des stéréotypes qui nourrissent le raN

Remarques finales

25. Avez-vous des commentaires ou suggestions par rapport à cette étude et notre démarche ?

26. Quelles sont vos sources et données sur le phénomène du raN (banques de données associatives, presse, littérature scientifique, sondage consultés, etc.) ?

Contacts recommandés :

Documents recommandés :

Quels sont trois points particulièrement importants qui se dégagent de l'entretien ?

- 1.
- 2.
- 3.

Remarque de l'interviewer :



**Swiss Forum for Migration
and Population Studies**

Le racisme anti-Noir·e est un phénomène singulièrement peu étudié en Suisse à ce jour. Cette recherche exploratoire repose à l'essentiel sur l'expertise et des témoignages de spécialistes et d'autres interlocuteurs/trices perçus ou qui se perçoivent comme Noires – la perspective émique. Elle se veut une contribution au débat scientifique, mais se propose aussi de lever – en partie – le tabou qui demeure aujourd'hui autour de cette forme particulière de discrimination.

Se référant à l'apport de différents courants théoriques, cette étude vise à saisir les manifestations et les modalités du racisme anti-Noir·e en Suisse. Comment les personnes noires vivent-elles les expressions d'un racisme qui leur est spécialement adressé? Quelles sphères de leur vie sont touchées? Quelles stratégies les victimes mettent-elles en œuvre pour faire face ou s'en défendre?

Un constat fondamental, et qui devrait servir de point de repère à des études futures, s'impose: celui de l'écart de conscience du racisme anti-Noir·e existant entre les populations concernées et les populations non-noires. Le débat d'idées ne peut s'engager qu'à la condition que tous les partenaires s'impliquent. Il est à ce titre essentiel d'« éveiller » les consciences pour prendre les mesures qui s'imposent.

Auteur·e·s

Denise Efonayi-Mäder est sociologue et directrice adjointe du SFM.

Didier Ruedin, sociologue (PhD), est chef de projet au SFM et chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel.

Avec la contribution de

Mélanie-Evely Pétrémont est assistante en sciences sociales à l'Université de Genève.

Noémi Michel est maître-assistante en théorie politique à l'Université de Genève.

Rohit Jain, sociologue (PhD) et anthropologue social, est chercheur associé de l'Institut d'Anthropologie Sociale à l'Université de Zurich.

ISBN 10 : 2-940379-62-9

ISBN 13 : 978-2-940379-62-0

**Université de Neuchâtel, Institut SFM, Rue Abram-Louis-Breguet 2, 2000 Neuchâtel
T +41 32 718 39 20, secretariat.sfm@unine.ch, migration-population.ch**